



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

**LES CAHIERS
DE RECHERCHES CRIMINOLOGIQUES**

CAHIER No 7

LE CRIME, LA JUSTICE ET
LES PERSONNES AGEES

Marie-Marthe Cousineau



HV
6250.4
.A34
C69
1987

**CENTRE INTERNATIONAL DE CRIMINOLOGIE COMPARÉE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

HV
6250-4
.A34
C69
1987

LIBRARY
MINISTRY OF THE SOLICITOR
GENERAL OF CANADA

DEC 29 1987

BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLICITEUR
GÉNÉRAL DU CANADA
OTTAWA, ONTARIO
CANADA K1A 0P6

RAPPORT FINAL

LE CRIME, LA JUSTICE ET
LES PERSONNES AGEES

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

MARIE-MARTHE COUSINEAU

LES CAHIERS DE RECHERCHES CRIMINOLOGIQUES

Comité éditorial des Cahiers

Yves Brillon
Louise Langelier-Biron
Danièle Laberge Altmejd
Sylvie Gravel

Ce texte a été publié grâce à une subvention du Fonds F.C.A.C.
pour l'aide et le soutien à la recherche

Solliciteur Général du Canada
TB/CT Reg. 23012

Centre international de criminologie comparée
Juillet 1987

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux et des graphiques	v
ENGLISH SUMMARY	ix
SOMMAIRE	xi
INTRODUCTION	1
<u>CHAPITRE I METHODOLOGIQUEMENT PARLANT</u>	6
1. Une étude largement influencée par toute une série de travaux préalables	7
2. Le choix d'une méthodologie: faire suite à une première exploration qualitative	9
3. Le questionnaire	11
3.1 Les questions	12
3.2 Construction et description de l'échantillon	26
3.3 Le traitement	32
<u>CHAPITRE II VIVRE ET PENSER QUAND ON A PLUS DE SOIXANTE ANS</u>	34
A. ETRE BIEN APRES 60 ANS : UNE QUESTION DE CONDITIONS DE VIE	36
1. Une question de santé physique et mentale	37
2. Une question de logement et de stabilité	42
3. Une question d'intégration familiale et sociale	47

B. UNE VISION DU MONDE BASÉE SUR 60 ANS D'EXPERIENCE	54
1. Manichéisme	57
2. Conservatisme	61
3. Optimisme/défaitisme	64
<u>CHAPITRE III CONNAITRE LE CRIME PAR CE QU'ON EN VOIT</u>	<u>68</u>
A. DIFFÉRENTES NOTIONS, DIFFÉRENTES PERCEPTIONS: LE CRIME, LE CRIMINEL, LA CRIMINALITÉ	72
1. Se faire son idée concernant le crime et le criminel .	74
2. Se faire son idée concernant l'évolution de la criminalité	80
3. Se faire une idée du crime dans son propre patelin . .	85
B. SE FAIRE UNE IDÉE DE LA JUSTICE ET DU CONTROLE SOCIAL . . .	94
1. Une police dont on dit qu'elle remplirait bien les fonctions qui lui sont assignées	95
2. Des tribunaux trop durs avec les "petits délinquants", mais trop mous pour les "gros criminels"	98
3. La prison afin de punir les "gros criminels" et réhabiliter les "petits délinquants"	102
4. Conclusion: deux poids, deux mesures ou "la punitivité pondérée"	105

CHAPITRE IV	CONNAÎTRE LE CRIME : PAR CE QU'ON EN VIT	109
A.	PERSONNES AGÉES ET VICTIMISATION DIRECTE ET INDIRECTE	112
1.	Concernant l'expérience directe d'une victimisation	113
2.	Victimisation indirecte	125
3.	Victimisation par le biais des mass media	129
B.	LES CONSÉQUENCES DE LA VICTIMISATION	136
1.	Les "autres conséquences" d'une victimisation	137
2.	L'ultime conséquence : la peur du crime.	149
2.1	La "peur concrète" ou quand on se sent personnellement visé	157
2.2	La "peur abstraite" ou quand, même vu de loin, le danger nous inquiète	163
3.	Les autres peurs des personnes âgées	167
4.	La peur du crime et les "autres peurs" des personnes âgées	171
CONCLUSION		174
BIBLIOGRAPHIE		186
ANNEXE (Le questionnaire)		197

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

TABLEAUX

TABLEAU 1 :	Description schématique du questionnaire suivant les huit grands blocs thématiques qui le composent	25
TABLEAU 2 :	Distribution de l'indice de satisfaction quant au revenu	30
TABLEAU 3 :	Caractéristiques socio-démographiques des 210 répondants au sondage sur les attitudes des personnes âgées à l'égard du crime et de la justice	31
TABLEAU 4 :	Indice de santé des personnes âgées	38
TABLEAU 5 :	Comparaison de la fréquence des contacts avec enfants, petits-enfants, autres parents, amis et voisins	48
TABLEAU 6 :	Propension des personnes âgées à se dire plus ou moins d'accord avec les propositions composant l'indice de tolérance sociale	59
TABLEAU 7 :	Propension des personnes âgées à se dire plus ou moins d'accord avec les propositions composant l'indice de conservatisme	63
TABLEAU 8 :	Propension des personnes âgées à se dire plus ou moins d'accord avec les propositions composant l'indice de défaitisme	65
TABLEAU 9 :	Image du crime et du criminel les plus prégnantes pour les personnes âgées interrogées	77
TABLEAU 10 :	Perception de l'évolution de la criminalité depuis les 5 dernières années 1) au plan national et 2) au niveau plus immédiat du quartier de résidence . .	82
TABLEAU 11 :	Perception de la fréquence de certains délits en particulier, dans le quartier, selon le type de délit	86
TABLEAU 12 :	Perception des personnes âgées de la fréquence de la criminalité dans leur quartier, selon le type de crimes	88
TABLEAU 13 :	Impact de l'âge sur les sentiments de punitivité . . .	107

TABLEAU 14	: Répartition, selon le sexe, des plaintes déposées à la police de Montréal par les citoyens âgés de 60 ans et plus (juin 1981-juin 1982) telles que compilées par Mme Thérèse Limoge du C.I.C.C. de l'Université de Montréal.	113
TABLEAU 15	: Genre des infractions dénoncées par les personnes âgées interrogées dans le cadre du présent sondage . .	115
TABLEAU 16	: Taux pour 1,000 habitants des incidents révélés lors du <u>Sondage canadien en milieu urbain</u> , selon le groupe d'âge des répondants	121
TABLEAU 17	: Distribution des répondants selon leur degré d'exposition à la nouvelle criminelle	133
TABLEAU 18	: Type de conséquences de la victimisation directe pour les personnes âgées	138
TABLEAU 19	: Importance accordée par les personnes âgées quant à la protection défensive et à la protection préventive qu'elles recherchent	144
TABLEAU 20	: Crimes les plus craints par les personnes âgées . . .	158
TABLEAU 21	: Préoccupation exprimée par les personnes âgées en regard de certaines situations suggérées par le questionnaire	160
TABLEAU 22	: Indice de la peur concrète d'être victime exprimée par les personnes âgées de Montréal.	161
TABLEAU 23	: Préoccupation exprimée par les personnes âgées en regard de certaines situations suggérées par le questionnaire	163
TABLEAU 24	: Indice de la peur abstraite d'être victime exprimée par les personnes âgées.	164
TABLEAU 25	: Préoccupation exprimée par les personnes âgées en regard de certaines situations suggérées par le questionnaire	168
TABLEAU 26	: Indice de la prégnance des autres peurs exprimées par les personnes âgées.	169

ENGLISH SUMMARY

The present study examines the complex network of relationships that develop between the individual, contextual and experiential variables which characterize elderly persons, on the one hand, and their perceptions, reactions and attitudes with regard to crime and justice, on the other.

The first chapter describes the methodology used and presents the questionnaire designed for the collection of the data. The report analyzes the main features of this research. It comprises eight major subjects, namely, individual characteristics, living conditions, world view, victimization(s) experienced, perception of the criminal reality, reactions to crime, fear of crime and conception of justice. It was administered to a representative sample of 210 elderly people from the Montreal region, living in neighbourhoods selected for the differences in their crime rates.

Chapters II, III and IV respectively explore the lifestyles and ways of thinking of these senior citizens, their idea of crime as well as the police, the courts and prisons, their direct and indirect knowledge of the crime situation and, finally, their feelings of fear often resulting from their perceptions and experiences.

The aim of the study is to establish the cause and effect of these perceptions, reactions and attitudes of the elderly regarding crime and social control. "Are people afraid because they are old or is it possible, on the contrary, that in some cases, their fear ages them prematurely"?

The conclusion stresses the fact that it is absolutely necessary to find ways of making the elderly feel secure, less victimized, in order to release them from the self-inflicted isolation they practice under the pretext of protecting themselves from the possibility of being attacked. The data shows, in fact, that isolation is the main factor in the deterioration of the quality of life of senior citizens.

SOMMAIRE

La présente étude examine le réseau complexe des relations qui se nouent entre, d'une part, les variables individuelles, contextuelles et expérientielles caractérisant les personnes âgées et, d'autre part, leurs perceptions, réactions et attitudes à l'égard du crime et de la justice.

Le premier chapitre fait état de la méthodologie utilisée et présente le questionnaire, outil privilégié pour la cueillette des données, et dont l'analyse s'avère l'objet principal du présent rapport. Constitué de huit grands blocs thématiques: caractéristiques individuelles, conditions de vie, vision du monde, expérience(s) de victimisation, perceptions de la réalité criminelle, réactions vis-à-vis de la criminalité, peur du crime et conception de la justice, ce questionnaire a été adressé à un échantillon, jugé représentatif, de 210 personnes âgées de la région de Montréal habitant des quartiers choisis en fonction des taux de criminalité différentiels qui les caractérisent.

Les chapitres II, III et IV explorent respectivement les façons de vivre et de penser de ces citoyens du troisième âge, l'idée qu'ils se font de la criminalité et des instances chargées de son contrôle, les connaissances directes et indirectes qu'ils ont du phénomène criminel et, finalement, les sentiments de peur qui résultent souvent de leurs perceptions et expériences.

En définitive, on cherche à établir comment s'articulent l'ensemble de ces perceptions, réactions et attitudes des personnes âgées vis-à-vis de la criminalité et du contrôle social, posant en toile de fond la question: "Est-ce qu'on a peur parce qu'on est vieux, ou est-ce possible que ce soit, au contraire, dans certains cas, la peur qui fasse vieillir prématurément" ?

La conclusion insiste sur le fait qu'il est impératif de trouver des moyens de sécuriser les personnes âgées, somme toute peu victimisées, afin de les sortir de l'isolement qu'elles s'infligent sous prétexte de se protéger de l'éventualité d'une victimisation. Les données montrent, en effet, que l'isolement constitue le facteur primordial de la détérioration de la qualité de vie des "citoyens de l'âge d'or".

INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, on a assisté à un réaménagement en profondeur des assises mêmes de la criminologie, et au développement de nouveaux concepts laissant entrevoir la responsabilité de la réaction sociale dans la définition et l'identification des conduites criminelles de même que dans le déclenchement et la mise en marche de la "machine répressive".

Dès lors, on a voulu connaître et comprendre la réaction sociale.

Pour ce faire, on l'a questionnée, notamment en s'intéressant aux attitudes du public à l'égard de la criminalité.

Parallèlement, on a aussi vu se développer une victimologie dite "seconde vague" qui, délaissant les recherches sur la contribution de la victime à sa propre victimisation, a pensé mettre plutôt l'accent sur les problèmes auxquels sont confrontées les victimes, et sur les solutions à y apporter.

On a finalement assisté aussi à l'émergence d'une nouvelle science, la gérontologie qui, en attirant l'attention sur *les vieux*, voudrait que leur soit rendue la place qui leur revient dans la société.

C'est au confluent de ces trois nouveaux champs d'intérêt qu'ont surgit nos préoccupations concernant les perceptions, réactions et attitudes des personnes âgées vis-à-vis de la criminalité et de la justice.

Déjà un certain nombre de travaux canadiens ont été consacrés à la connaissance des façons de vivre des personnes âgées. Les plus connus datent du début des années '60. Mais l'intérêt des chercheurs de l'époque (James, 1964; Cuning, Schwerger & Sayers, 1969; McNeil, 1970) s'est surtout limité à tracer le profil démographique, psychologique et socio-économique de la vieillesse au Canada.

Plus récemment et plus près de nous, le Ministère des affaires sociales du Québec réaffirmait sa préoccupation pour la situation de la personne âgée dans la société, en subventionnant une série de recherches sur les problèmes de revenu, de travail, de santé et d'isolement dont souffre cette fraction grandissante de la population¹.

Toutefois, malgré cet intérêt de plus en plus structuré pour les conditions de vie des citoyens âgés, relativement peu de travaux se sont penchés sur le problème plus spécifique de la victimisation des aînés. L'idée aurait pourtant pu séduire dès le début les "victimologues en puissance" qui avaient déjà constaté que la victimisation ne se distribue pas de façon purement aléatoire. Dès lors, il eût été facile en effet de prétendre, comme le feront d'ailleurs plus tard (1976) Goldsmith & Goldsmith, qu'associés au vieillissement, des facteurs économiques et environnementaux contribuent, d'une part, à augmenter la vulnérabilité des personnes âgées devant le crime et, d'autre part, à magnifier chez elles les incidences de la victimisation.

Mais, dans l'ensemble des études menées suivant cette perspective, deux séries de résultats s'affrontent. En effet, si les unes confirment l'hypothèse d'une plus grande propension des personnes âgées à être victimes d'actes de délinquance², les autres, généralement plus récentes, prouvent apparemment "hors de tout doute" que les citoyens âgés sont finalement moins victimisés que les autres groupes d'âge³.

¹ Voir, entre autres, Therrien B. et Bouchard P. (1983), Les conditions de vie des personnes âgées à domicile, Ministère des affaires sociales du Québec, Direction de l'évaluation des programmes, Services des études sociales.

² Entre autres: Goldsmith & Thomas, 1974; Butler, 1975; Cunningham, 1975; Goldsmith & Goldsmith, 1976.

³ Par exemple les travaux de Cook & Cook, 1976, ceux du U.S. Subcommittee on Housing and Consumer's Interest on the Select Committee on Aging 1977, de même que le Sondage Canadien sur la victimisation en milieu urbain qui vient d'être rendu public sous la forme de différents bulletins (1983, 1984, 1985).

Émerge alors, peut-être plus fondamentale, l'idée que ce groupe spécifique de victimes souffre de façon disproportionnée, en comparaison avec le reste de la population, des conséquences d'une victimisation. Cette nouvelle proposition théorique déplace le focus. Il ne s'agit plus nécessairement de décrire l'ampleur et la gravité de la criminalité dirigée contre le troisième âge; l'enjeu n'est plus de parvenir à prouver, à tout prix, que les citoyens âgés sont survictimisés; mais on cherche davantage à connaître les répercussions de la victimisation et, depuis peu, de la peur du crime sur la qualité de vie de ce segment de la population considéré, d'ores et déjà, comme étant plus vulnérable, plus fragile.

Cette nouvelle hypothèse a aussi été fouillée par un certain nombre de chercheurs (Clemente & Kleiman, 1976; Sundeen & Mathieu, 1976; Figgie, 1980; Yin, 1985; Clarke & Lewis, 1982)., mais il reste encore beaucoup à faire, plusieurs dimensions à traiter ou à mettre davantage en lumière. Ainsi, par exemple, Lamarche et Brillon (1983), après avoir rencontré, en entrevue, intervenants et personnes âgées, concluent:

Jusqu'à maintenant dans les recherches criminologiques, on a considéré l'âge comme une variable subordonnée qui pouvait expliquer certaines attitudes à l'égard du phénomène criminel. Or les résultats obtenus /.../ soulèvent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses /.../ C'est pourquoi il faudrait changer de perspective et analyser les attitudes vis-à-vis du crime et de la criminalité en fonction de l'ensemble des caractéristiques des personnes âgées... (p.84)

Et Brillon (1986) de poursuivre :

Pour parvenir à mieux comprendre les attitudes des personnes âgées vis-à-vis du phénomène criminel, il s'avère essentiel de définir les caractéristiques propres à leur mode de vie et de pensée, à leur intégration sociale, à leur vision du monde, à leurs préoccupations et à leurs attentes... (p.168)

C'est en réponse à de telles préoccupations qu'a été élaboré le questionnaire dont l'analyse constitue l'objet principal du présent rapport - un questionnaire visant la compréhension des perceptions.

réactions et attitudes des personnes âgées vis-à-vis du phénomène criminel - et c'est aussi dans cette optique qu'a été dressé le plan d'analyse qui sert de toile de fond à cette étude qui se veut essentiellement exploratoire et descriptive.

Dans les pages qui suivent, après avoir présenté la méthodologie sous-jacente à notre étude (*Chapitre I*), nous nous intéresserons, tour à tour, aux façons de vivre et de penser de nos aînés (*Chapitre II*), à l'idée qu'ils se font de la justice et du contrôle social (*Chapitre III*) de même qu'aux connaissances directes et indirectes qu'ils en ont (*Chapitre IV*). Ce faisant, nous chercherons d'abord, à comprendre comment s'articulent leurs perceptions, réactions et attitudes à l'égard de la criminalité et de la justice, dans le but, finalement, d'évaluer quel est l'impact de ces perceptions, réactions et attitudes sur les comportements et la qualité de vie de ce groupe de citoyens engagés de pleins pieds dans cette dernière tranche de vie à laquelle on se réfère, parfois peut-être un peu - même trop - naïvement, en parlant de *l'âge d'or*.

Par cette étude, nous voudrions contribuer à la compréhension et à l'amélioration des conditions d'existence de ce troisième âge qui, après tout, nous guette aussi !

CHAPITRE I

METHODOLOGIQUEMENT PARLANT

Si, traditionnellement, la *recension des écrits* a servi d'entrée en matière pour nombre de travaux de recherche et, surtout, pour la plupart des mémoires, nous avons choisi de rompre avec la tradition et, parce que cela paraissait plus opportun, d'intégrer les résultats de la *recension des écrits* réalisée en rapport avec la présente étude au coeur même du rapport, au fur et à mesure qu'il s'avèrait pertinent d'y référer pour étayer la problématique, justifier le choix de la méthodologie, compléter ou confronter les résultats.

Nous profiterons toutefois de ce *chapitre méthodologique* pour, dans un premier temps, mentionner les travaux qui ont le plus directement influencé le sens qu'a pris notre projet et pour, dans un deuxième temps, présenter l'essentiel du questionnaire, outil privilégié pour la cueillette des données analysées plus loin.

1. Une étude largement influencée par toute une série de travaux préalables

L'orientation de la présente étude, nous le laissons supposer précédemment, a été largement influencée par les travaux de différents auteurs qui se sont intéressés, avant nous, aux questions de perceptions, réactions et attitudes du public vis-à-vis de la criminalité et de ses agences de contrôle.

Notre démarche a été pensée, pour tout dire, dans une optique de complémentarité par rapport aux recherches qualitatives menées par Lamarche et Brillon (1983) concernant Les personnes âgées, de Montréal, face au phénomène criminel; recherches qui s'inscrivent elles-mêmes dans le cadre plus général des travaux entrepris, en 1975, par le GRAC⁴ et qui ont donné lieu à la publication, en 1984, d'un rapport final

⁴ Le Groupe de Recherche sur les Attitudes envers la Criminalité du Centre International de Criminologie Comparée (C.I.C.C.) de l'Université de Montréal.

intitulé Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles.

Le travail du GRAC, pour sa part, s'inspire grandement des réalisations françaises de Philippe Robert et Claude Faugeron concernant L'image de la justice criminelle dans la société (1973) et, plus tard, La justice et son public; les représentations sociales du système pénal (1978); à tel point que les membres du GRAC confient eux-mêmes qu'il ne faut pas s'étonner des profondes similitudes que l'on trouve entre les démarches des deux groupes de chercheurs car, avouent-ils: "La nôtre est essentiellement dépendante de la leur" (Levy et Zauberman, 1977, p. 18).

Le GRAC, en fait, reprend à son compte toute la problématique exposée dans le rapport axiomatique de Robert et Faugeron: (1972) Exploration qualitative, tout en tenant compte de certaines modifications conceptuelles intervenues ultérieurement et présentées notamment dans les Cahiers internationaux de sociologie, en 1976.

A notre tour, nous devons admettre que toute ressemblance, de près ou de loin, de la présente étude avec l'un ou l'autre des travaux de Robert et Faugeron, du Groupe de Recherche sur les Attitudes envers la Criminalité ou de Lamarche et Brillon, ne sera certainement pas une simple question de coïncidence... Ces auteurs ont, en définitive, tissé la toile de fond sur laquelle se dessine le plan du présent rapport, en nous fournissant des indices précieux concernant les méthodologies, les outils de travail, la définition des concepts et le choix des thèmes à privilégier dans le cadre d'une étude qui s'intéresse plus particulièrement à des questions d'attitudes et de représentations sociales en matière de criminalité.

2. Le choix d'une méthodologie: faire suite à une première exploration qualitative

En 1983, Marie-Christine Lamarche et Yves Brillon, deux chercheurs du Centre International de Criminologie Comparée de l'Université de Montréal publiaient un rapport de recherche intitulé Les personnes âgées, de Montréal, face au phénomène criminel : une étude qualitative des attitudes et des représentations sociales. Par cette étude, dont l'approche s'apparente à l'observation ethnologique, Lamarche et Brillon ont voulu laisser les personnes âgées qu'ils ont rencontrées en entrevue s'exprimer le plus librement possible, de façon à pouvoir identifier avec plus de justesse les images les plus prégnantes qui colorent l'univers des gens du troisième âge, tout en contrôlant l'impact de leur propre "vision du monde", de leurs opinions, préjugés, stéréotypes et postulats.

Ainsi, à partir d'une série d'entretiens en profondeur qu'ils ont réalisés auprès d'une quarantaine de personnes âgées et d'intervenants sociaux des secteurs public et privé, Lamarche et Brillon ont pu établir, entre autres, que du discours de ceux-ci émergent deux pôles sur lesquels ils s'attardent plus particulièrement: la victimisation et la peur, parfois concrète mais le plus souvent abstraite, du crime. Victimisation et peur du crime influencent les comportements des personnes âgées, concluent les auteurs, à tel point que la prise en compte de ces deux réalités se traduit fréquemment par des changements dans leurs habitudes de vie et même, ultérieurement, par une détérioration de la qualité de celle-ci.

En définitive, Lamarche et Brillon estiment que de leur démarche qualitative auprès des citoyens du troisième âge, il ressort assez clairement que:

Il y a des interactions, chez les personnes âgées, entre, d'une part, aussi bien les "conditions matérielles de vie" (revenus, quartier, type d'habitation...) que le "style de vie" (degré d'exposition, types d'activités, endroits

fréquentés...) et, d'autre part, les victimisations criminelle et sociale (que celles-ci soient objectives ou subjectives). /.../ Ces deux variables (conditions et style de vie) ont un impact à la fois sur la peur, en général, et à la fois sur la peur du crime, en particulier. Et ce serait, semble-t-il, le sentiment de vulnérabilité (qui s'accroît avec l'âge) qui serait sous-jacent à tout ce réseau d'interactions entre "mode de vie", "victimisation" et "peur du crime"...

(Les personnes âgées, de Montréal, face au crime, p. 84)

De leur côté, les chercheurs du GRAC (1984), après s'être intéressés aux attitudes du public canadien vis-à-vis des politiques criminelles précisaient:

on doit analyser la peur et la victimisation à partir des variables qui différencient la population selon le degré de risque et de vulnérabilité, les ressources dont les gens disposent pour se défendre face à une menace de victimisation et les conséquences réelles et appréhendées d'une victimisation...

(Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles, p. 272)

C'est en regard de l'ensemble de ces constatations, que Brillon (1986) suggère finalement que les recherches s'orientent désormais davantage vers l'analyse des connexions qui relie d'un côté les craintes provoquées par le phénomène criminel et de l'autre les conditions de vie et de pensée des personnes âgées, de manière à pouvoir distinguer, distinctions qui lui paraissent essentielles, entre:

- peur du crime et sentiment général de peur
- vulnérabilité réelle et sentiment de vulnérabilité
- victimisation criminelle et victimisation sociale
- expérience de victimisation et crainte de victimisation

Le questionnaire traité dans le présent rapport, qui se veut en quelque sorte la poursuite des travaux de Lamarche et Brillon, mais dans une optique cette fois beaucoup plus quantitative, s'inspire directement de ces suggestions et mises en garde tant méthodologiques que thématiques.

3. Le questionnaire

Le questionnaire dont il est ici question, s'inspire largement de celui élaboré par les chercheurs du GRAC (1984), pour la réalisation du Sondage sur les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles. Toutefois, la particularité de la population visée par la présente étude, le fait qu'il ait été prévu que serait cette fois interrogé plus spécifiquement un groupe de citoyens âgés, a forcé différents réaménagements de ce dernier⁵. D'une part, on aura dû en réduire assez considérablement la longueur, de façon à ne pas incommoder indûment les répondants. D'autre part, celui-ci aura aussi dû être adapter afin de pouvoir répondre à cette proposition de Brillon (1986) qui suggère qu'on ne saurait étudier les attitudes des gens du troisième âge à l'égard de la criminalité sans tenir compte de leur spécificité comme groupe; c'est-à-dire "sans faire intervenir leurs caractéristiques physiques, psychologiques, démographiques et sociales" (p. 154).

Ainsi, après différents pré-tests, il a été convenu que le questionnaire, qui allait être adressé à un échantillon de 210 personnes âgées de 60 ans et plus de la région de Montréal, prévoirait, une fois réduit et adapté, l'exploration de huit principales dimensions: caractéristiques individuelles, conditions de vie, vision du monde, expérience de victimisation, perception du crime et de la justice (police et tribunaux) et réactions (principalement la peur) devant la menace criminelle.

⁵ On trouvera une copie intégrale du questionnaire de même que des données et pourcentages brutes à l'annexe I.

3.1 Les questions

Le questionnaire prévoit d'abord la cueillette d'un certain nombre de renseignements généraux constituant la fiche signalétique des personnes interrogées (questions 1 à 9), celle-ci devant permettre de tracer le portrait des répondants au sondage selon les variables socio-démographiques usuelles : l'âge, le sexe, l'état civil, la scolarité, l'occupation et le revenu.

Par ailleurs, les nombreuses croyances et stéréotypes véhiculés dans la littérature et dans la société voulant que les gens âgés constituent un groupe très particulier de citoyens, qui se distingue des autres par une plus grande vulnérabilité tant sur le plan économique qu'au niveau de la santé et de l'émotivité, nous ont incité à faire préciser aux répondants quelles étaient leurs conditions de vie, notamment en les interrogeant concernant:

- Leur santé (questions 42 à 48)

Les personnes interrogées se disent-elles en plus ou moins bonne santé - se déplacent-elles seules - souffrent-elles d'une maladie plus ou moins sérieuse - consultent-elles régulièrement un médecin - ont-elles été alitées et/ou hospitalisées au cours des douze derniers mois... ?

- Leurs revenus (questions 38 à 41)

Les personnes âgées de l'échantillon considèrent-elles que leurs revenus leur permettent de vivre convenablement - doivent-elles faire certains sacrifices pour vivre et - si oui, dans quel(s) domaines - considèrent-elles avoir besoin d'un montant supplémentaire pour vivre... ?

- Leurs conditions de logement (questions 12 à 21)

Les gens âgés habitent quel type de logement - dans quel type de quartier - depuis combien de temps habitent-ils le même logement - en sont-ils propriétaires - habitent-ils seuls et - sinon, avec qui vivent-ils - combien de déménagements ont marqué leur vie depuis l'âge de 60 ans... ?

- Les interactions familiales et sociales qui rythment leur vie
(questions 22 à 37)

A quelle fréquence les personnes âgées ont-elles des contacts avec l'un ou l'autre de leurs enfants - leurs petits-enfants - d'autres membres de leur famille - leurs voisins et amis - appartiennent-elles à certains groupes religieux, syndicaux, sociaux - regardent-elles régulièrement la télévision - lisent-elles les journaux quotidiens ...?

- Et leur "bien-être psychologique" (questions 10,11, 49 à 61)

Quels sont les problèmes qui préoccupent le plus les personnes âgées - considèrent-elles leur vie personnelle meilleure, pire ou la même que cinq ans auparavant - quelles sont leurs opinions et impressions concernant le déroulement de leur vie... c'est-à-dire qu'il s'agit ici, d'une façon plus générale, de distinguer les personnes âgées les plus optimistes des plus pessimistes, celles qui sont satisfaites de leur vie de celles qui le sont moins ...

L'ensemble des informations de ces deux premiers blocs (fiche signalétique et conditions de vie) devait nous permettre d'appréhender le rôle, non seulement des caractéristiques personnelles inhérentes aux personnes âgées, mais aussi de leur style de vie et de leur environnement dans le jeu des perceptions, réactions et attitudes envers la criminalité et ses formes de contrôle.

Admettant, à l'instar du GRAC (1984), que la charnière-clé entre ces variables individuelles et contextuelles et les réactions semble constituée par les idées que l'on se fait du crime et de la justice et, au-delà, par la vision du monde et de la société, nous ne pouvons, par ailleurs, faire abstraction de cette réalité.

Les résultats du Sondage national sur les attitudes (GRAC, 1984) suggèrent, en effet, que "la dynamique des attitudes et des comportements du public envers le crime et les solutions au problème criminel ne saurait être comprise et restituée sans comprendre et analyser en même temps le système normatif des représentations qui les médiate et les détermine" (p. 267).

En second lieu, le questionnaire adressé aux personnes âgées s'intéresse à leurs visions du monde et de la criminalité en les interrogeant d'abord sur ce qu'ils pensent d'un certain nombre de réalités sociales, puis en leur faisant préciser quelles sont leurs perceptions du crime, du criminel et des agences de contrôle (principalement police et tribunaux).

- Concernant leur vision du monde (questions 102a à 102m)

La relation identifiée par Conklin (1975) entre un certain *conservatisme social* et l'importance accordée au phénomène criminel comme manifestation d'une attitude plus générale devant le changement social, de même que les conclusions du GRAC (1984), à l'effet que plus on est libéral et favorable au changement, moins on a tendance à voir le problème criminel comme prioritaire et grave et à percevoir une forte augmentation de la criminalité, nous ont forcé à reconnaître la pertinence de cette proposition de Ph. Robert (1978) qui dit qu'à différents groupes sociaux correspondraient différentes *visions du monde*, différentes manières de concevoir l'univers social, qui pré-structurent des champs de représentations relatifs à des objets plus spécifiques.

En outre, la pertinence de l'utilisation de ce concept est encore accrue du fait que l'on soupçonne que la vision du monde n'influence pas seulement la *saillance sociale du crime*, ainsi nommée par le GRAC (1984), mais jouerait aussi un rôle important dans le développement des attitudes de punitivité et dans la plus ou moins grande confiance que les gens accordent au système de justice.

C'est avec l'intention de contrôler cette dimension en distinguant éventuellement les personnes âgées les plus libérales des plus conservatrices, les plus permissives des plus restrictives, les plus optimistes des plus pessimistes, que nous avons demandé aux répondants de se prononcer sur un certain nombre de propositions ayant trait notamment à la confiance que l'on peut avoir dans les autres; la situation

de la femme dans la société; le changement et l'innovation; le type de gouvernement souhaité; l'implication des citoyens à la vie communautaire...

- Concernant leurs perceptions du crime et du criminel
(questions 60,62,65,78 et 80)

La notion de perception de la criminalité fait référence à différentes réalités parmi lesquelles, bien sûr, l'image du crime et du criminel, mais aussi la perception de la fréquence de certains types de crimes dans un environnement donné, par exemple le quartier de résidence du répondant, de même que la perception de l'évolution de la criminalité, tant au niveau local que régional.

Quant à l'image du crime et du criminel

Doob et Roberts (1983), se fiant aux résultats d'un sondage Gallup réalisé en février 1982 et aux résultats qu'il ont obtenus dans le cadre de leur étude de l'opinion de la population canadienne sur la criminalité, ont montré que la grande majorité des Canadiens surestiment la proportion des crimes de violence: "ils croient que le niveau de violence au Canada est plus près de celui des Etats-Unis qu'il ne l'est en réalité et que le nombre de meurtres a augmenté au cours des six dernières années, alors qu'il n'en est rien" (p.2).

Ces résultats sont confirmés par ceux du GRAC (1984) qui montrent que, pour les Canadiens, l'image de la criminalité qui prédomine est celle d'une criminalité de violence; perception qui influence leurs réactions face au phénomène criminel en les incitant à prendre des mesures, parfois même draconiennes (par exemple se barricader chez soi), afin de s'en protéger.

Les personnes âgées se font-elles la même image de la criminalité la plus prégnante? C'est ce que nous avons voulu contrôler en leur demandant, par exemple, de décrire l'image qui s'impose spontanément à

leur esprit lorsqu'elles pensent à un acte délictueux ou à une personne criminelle.

Quant à l'importance de la criminalité dans le quartier

Il s'agit cette fois de savoir ce que pensent les personnes âgées de la fréquence de certains crimes dans leur quartier; diraient-elles, par exemple, que le vandalisme, les incendies criminels, les vols ou les crimes contre la personne y sont plus ou moins fréquents.

Les résultats obtenus au Sondage national sur les attitudes (GRAC, 1984) montrent que les caractéristiques de l'environnement où résident les gens, leur style de vie et leur familiarité ou intégration dans le quartier ont des effets relativement directs sur les perceptions qu'ils se font du danger et de la criminalité dans leur zone de résidence. Autant de dimensions que le sondage adressé aux personnes âgées se propose de contrôler en ce qui les concerne plus particulièrement.

Par ailleurs, peu d'études ont intégré dans leurs analyses les taux de criminalité réel d'un quartier et la perception de ce taux par les résidents. Le présent sondage s'adressant, nous le verrons, à un échantillon contrasté justement par les taux de criminalité des quartiers de résidence des répondants devait, par le biais des questions concernant la perception de la fréquence d'une série de crimes dans le quartier, apporter des indications intéressantes à ce sujet.

Quant à la perception de l'évolution de la criminalité

Les personnes âgées ont finalement été interrogées quant à leur perception de l'évolution de la criminalité depuis les cinq dernières années, d'abord en ce qui a trait à leur environnement immédiat, leur quartier de résidence, puis dans une optique plus régionale, en ce qui concerne le Grand-Montréal.

L'intérêt pour la perception de l'évolution de la criminalité est d'abord motivé par des remarques comme celle de Conklin (1975) qui estime que ce serait moins la perception du volume ou du taux de criminalité qui induiraient une inquiétude accrue, que la perception d'une rapide progression de ce taux; relation qui est confirmée par les résultats obtenus par le GRAC (1984) au Sondage national sur les attitudes, qui révèlent une relation effectivement élevée entre le degré d'inquiétude des citoyens et la perception d'une forte augmentation du taux de criminalité au Canada.

La décision de distinguer les perceptions de l'évolution de la criminalité à différents niveaux, c'est-à-dire aux niveaux local, régional ou national, se justifie, pour sa part, par les résultats de différentes enquêtes qui montrent que la criminalité, ailleurs que dans son propre quartier, est toujours perçue comme plus importante, augmentant plus rapidement et constituant un problème plus grave (Furstenberg Jr, 1971; Hindelang et al., 1978; GRAC, 1984).

Il est cependant apparu, aux différents pré-tests, qu'il serait inutile de sonder les perceptions nationales qu'ont les gens âgés de l'évolution de la criminalité. Cette réalité leur paraît trop abstraite. Ils établissent, par ailleurs, une distinction très significative entre ce qui se passe dans leur quartier et l'évolution de la criminalité pour l'ensemble du Grand-Montréal, ce que nous avons prévu contrôlé à partir des questions 65a et 65b du questionnaire.

- Concernant leurs réactions face au crime (questions 67, 68, 69, 73 à 77)

On identifie, dans la littérature, plusieurs façons de réagir au crime. On parle surtout de la possibilité d'adopter un comportement d'évitement, de la recherche d'une protection défensive ou préventive et, finalement, de l'éventualité de participer de façon concertée à la lutte contre le crime.

On peut se demander quels sont les moyens de se protéger privilégiés par les personnes âgées. Cependant, on présume d'ores et déjà, Furstenberg Jr (1972) l'ayant avancé, que chez ces dernières, la peur du crime a un effet paralysant les empêchant de sortir ou les forçant à limiter leurs activités quotidiennes.

Cette réaction, qu'on prête plus facilement aux personnes âgées, pourrait être assimilée à une réaction de retrait ou d'évitement et opposée à un comportement "plus actif" qui serait de prendre des mesures de protection appropriées. Mais, remarque Brillon (1983), "il subsiste toujours un doute/.../ quant à la séquence temporelle de la variable peur du crime. Si elle est traitée de façon indépendante, alors de tels comportements en sont la résultante, mais l'inverse, que la peur du crime dépende de ces comportements, peut être vraie aussi" (p.51).

- Concernant la peur du crime et les autres craintes des gens âgés (questions 61, 63, 64, 66, 70, 71, 72)

Depuis déjà un certain nombre d'années, il n'est pas rare de voir se conjuguer victimisation et peur du crime comme des éléments indissociables d'une même réalité. On conclut, à partir des sondages d'opinion qui explorent conjointement ces deux dimensions, que le crime est devenu une des principales préoccupations des citoyens se révélant, le plus souvent, une source privilégiée d'angoisse, de peur ou de stress.

Reconnaissant au vieillissement un élément particulier qui aggrave les effets de la victimisation, certains en sont venus à prétendre que les personnes âgées ont plus peur du crime que les autres groupes sociaux (Adams et Smith, 1976).

Il semble, toutefois, qu'à son tour la peur du crime fasse référence à une réalité multidimensionnelle. Furstenberg Jr (1971), peut-être le premier, a entrevu l'intérêt de distinguer entre une

préoccupation générale (general concern) exprimée à l'égard de la criminalité et la crainte de victimisation (fear of crime) en tant que telle. Baril (1977) souligne, par ailleurs, comment:

Ces deux réalités se chevauchent en partie mais ont aussi leur existence propre. Cette différence de contenu sémantique entre les deux expressions explique, à elle seule, bon nombre de contradictions apparentes dans les résultats des sondages...

(La criminalité et l'environnement urbain, p.44).

Si on ignore la nature exacte du malaise, dira encore Baril, il est plutôt difficile de mettre en oeuvre des moyens adaptés de l'enrayer.

Afin de pallier à cette difficulté, Figgie (1980) a fourni un véritable effort de conceptualisation des différents types de craintes, identifiant deux principales dimensions de la peur du crime qu'il nomme respectivement la *peur concrète* (concrete fear): la peur tangible d'être victime de certains crimes en particulier, ou encore, la perception qu'a un individu de ses probabilités d'être l'objet d'un crime ou d'un délit; et la *peur abstraite* (formless fear): le baromètre de la crainte qu'une personne peut ressentir face à des menaces indéterminées que soulève chez elle son milieu de vie.

Tenant compte de cette distinction entre peur concrète et peur diffuse, plusieurs chercheurs (Figgie, 1980; Lamarche et Brillon, 1983; GRAC, 1984) ont pu mettre en évidence que la peur concrète diminue avec l'âge, de telle sorte que c'est la peur diffuse qui caractériserait les personnes âgées par rapport aux plus jeunes. Ce résultat serait attribuable aux différents styles de vie de chacun de ces groupes sociaux. Le degré d'exposition au crime, l'intégration et le niveau d'implication sociale et, d'autre part, un sentiment de contrôle sur la situation criminelle, qui serait, lui, particulièrement lié à la peur

du crime, constitueraient les principaux déterminants de cette différence entre la peur des jeunes et celle des "vieux".

Il apparaissait donc indispensable, dans le cadre d'un sondage d'attitude qui devait justement être adressé à un échantillon de personnes âgées, d'étayer cette distinction en prévoyant, comme l'avaient fait avant Figgie (1980) de même que le GRAC (1984), des questions qui mesurent plus spécifiquement :

1- La peur concrète de victimisation, celle qui s'appréhende par des questions du genre "de quel crime avez-vous le plus peur d'être victime", "avez-vous peur qu'on vole des objets chez vous pendant votre absence", "avez-vous peur qu'on vous attaque ou qu'on vous vole chez-vous ou sur la rue"...?

2- Et la peur diffuse vis-à-vis-de la criminalité, qui elle est estimée à partir de questions plus générales telles que "est-ce que la criminalité vous préoccupe", "dans votre quartier vous sentez-vous en sécurité", "évitiez-vous de faire des choses, par exemple de sortir seul(e) le soir, parce que vous avez peur du crime", "avez-vous déjà songé à déménager parce que vous ne vous sentiez pas en sécurité"...?

Lamarche et Brillon (1983) soulignent, d'autre part, que les personnes âgées de Montréal sont aussi victimes d'autres craintes que la peur du crime. Les entrevues qu'ils ont réalisées auprès d'une quarantaine de personnes (intervenants et gens âgés) ont en effet révélé qu'il existe une anxiété, une angoisse diffuse face à la précarité de l'existence quotidienne; anxiété qui prendrait sa source dans la solitude et l'insécurité financière des personnes âgées, pour devenir la peur de tomber malade, de manquer d'argent, d'être seul et isolé et, finalement, la peur de mourir (p.59).

Cette constatation peut amener à penser que la peur du crime ne se développe pas indistinctement des autres peurs, mais s'inscrirait plutôt comme le prolongement de l'anxiété diffuse qu'éprouvent les personnes âgées face à la vie. Nous avons donc prévu interroger les personnes âgées concernant les autres peurs qui paraissent susceptibles de brimer leur vie en utilisant, comme indices de ces "autres peurs", les principales "autres craintes" identifiées par l'étude de Lamarche

et Brillon (1983): peur de tomber malade, peur de manquer d'argent, peur de se retrouver seul et isolé.

A partir des résultats obtenus à toutes ces questions (celles qui mesurent les niveaux de peur concrète et abstraite et celles concernant les autres inquiétudes qui meublent l'existence quotidienne des personnes âgées), nous souhaitons pouvoir statuer sur l'importance relative de ces différentes craintes, sur les caractéristiques des individus les plus "atteints" de même que sur l'influence de toutes ces peurs sur la qualité de vie des citoyens âgés.

- Concernant l'expérience d'une victimisation et ses conséquences Questions 81 à 95).

Bien qu'on reconnaisse de plus en plus que les personnes âgées ne sont pas plus victimes de crimes et d'infractions que les autres groupes d'âge, tout en étant sujettes à des formes particulières de criminalité, il reste qu'elles sont parfois victimes de criminalité. Certains soulèvent, par ailleurs, l'hypothèse que ce groupe spécifique de victimes souffre des conséquences d'une victimisation de façon disproportionnée en comparaison avec le reste de la population (Gubrium, 1974; Goldsmith & Goldsmith, 1975; Rifai, 1976; Logan, 1979).

Il n'existe cependant pas de consensus entre les auteurs; l'évaluation de l'impact d'une victimisation subie par une personne du troisième âge est l'objet d'un important débat qui prend sa source dans l'appréciation qualitative ou quantitative de ses conséquences.

Ainsi, Cook et al., à partir de l'étude de séries statistiques, montrent que les personnes âgées ne subissent pas, lorsqu'elles sont victimisées, des conséquences physiques plus sévères ou des pertes financières plus grandes que les autres groupes d'âge.

Mais l'enquête qualitative de Lamarche et Brillon (1983) vient nuancer ces résultats en précisant que l'impact des conséquences physiques et économiques doit être pondéré en considération des capacités des personnes impliquées à se "refaire une santé" ou à "éponger les pertes encourues" suite à l'expérience d'une victimisation. Brillon (1983) souligne aussi qu'une étude strictement statistique ne permet pas de tenir compte des incidences psychologiques de la victimisation, celles-là mêmes qui risquent, à plus long terme, d'influencer le mode de vie des personnes affectées.

L'inconsistance des arguments des différents auteurs qui ont voulu évaluer l'impact d'une victimisation et de ses conséquences pour la personne du troisième âge, justifiait qu'on cherche à se faire sa propre idée sur le sujet, en questionnant les gens âgés de l'échantillon sur le ou les événements criminels qui auraient marqué leur vie depuis leur soixantième anniversaire (question 83), sur les conséquences de ce(s) expérience(s) de victimisation (question 84) et sur la possibilité que de tels événements aient changé leur façon de vivre (questions 85 et 86).

Et pour peu que cette expérience ait aussi impliqué un contact avec les agents du système de justice, on peut supposer que celle-ci ait influencé leurs perceptions de la justice et de son fonctionnement. N'envisage-t-on pas, de plus en plus couramment, qu'un contact avec la justice risque de se traduire par une seconde victimisation? C'est ce que nous avons aussi cherché à contrôler par le truchement des questions 87 à 90.

⁴ Voir, entre autres, à ce sujet: Baril et al. (1984), Mais nous les témoins...Une étude exploratoire des besoins des témoins au Palais de justice de Montréal, Ministère de la justice, Ottawa (document de travail no 10).

- Concernant les perceptions de la justice (questions 96 à 101)

Il s'agit encore ici d'un thème qui regroupe de multiples réalités, qui ne vont pas nécessairement de paire, et dont l'évaluation serait grandement tributaire de la connaissance qu'en ont les répondants. Aussi, pour peu qu'on s'intéresse à l'opinion du public en matière de "justice", il s'agit de prévoir toutes les nuances qui s'imposent. Par exemple, on obligera le répondant à distinguer son opinion concernant différentes réalités du système judiciaire: police, tribunaux, établissements pénitentiaires, alternatives à l'emprisonnement, libérations conditionnelles...

L'étude réalisée à l'échelon national par le GRAC (1984), par le biais de nombreuses questions souvent fort développées, avait permis aux auteurs de traiter cette question des attitudes à l'égard du système de justice de façon particulièrement détaillée, en prenant toujours en considération le degré de connaissance qu'ont les interviewés des réalités dont ils parlent.

Pour ce qui est des personnes âgées, il est apparu, aux différents pré-tests, que certains aspects du système de justice leur étaient tellement méconnus, qu'ils n'arrivaient pas à s'en faire une opinion (le taux de réponses manquantes était alors vraiment très élevé) de telle sorte qu'il devenait inutile de mettre l'accent sur ces dimensions. Aussi, les questions concernant la perception de la justice ont-elles été limitées, dans le cadre du présent sondage, à la discussion du rôle des policiers, de l'accessibilité et de l'équité de la justice, de l'adéquation des sentences, de la valeur dissuasive de la prison (capacité de réhabilitation) et finalement de la nécessité de la peine de mort.

Bref, la présente enquête menée auprès d'un échantillon de personnes âgées de Montréal, concernant leurs attitudes vis-à-vis de la criminalité, prévoit l'exploration de huit grandes dimensions: les caractéristiques individuelles, les conditions de vie, la vision du monde, les expériences de victimisation, les perceptions du crime et de la justice, les réactions, devant la menace criminelle. Huit grands blocs thématiques dont l'introduction dans le questionnaire paraissait pleinement justifiée et dont la perspective de la mise en relation stimule l'imagination:

- L'expérience d'une victimisation influence-t-elle la perception de la criminalité? les moyens de protection privilégiés? la punitivité?

- La peur du crime est-elle fonction de la perception de la criminalité? d'une expérience de victimisation? du sexe? d'une crainte plus généralisée qui se développerait avec l'âge ?

- L'attitude envers la justice s'intègre-t-elle dans une vision plus générale du monde? dépend-elle de la perception de la criminalité? de l'image du délinquant...?

Autant de dimensions que nous avons prévu contrôler par le biais du questionnaire adressé aux personnes âgées de Montréal concernant leurs perceptions, réactions et attitudes vis-à-vis de la criminalité et du contrôle social; autant de questions auxquelles nous allons tenter de répondre dans les chapitres qui vont suivre.

TABLEAU I Description schématique du questionnaire suivant les huit grands blocs thématiques qui le composent.

<u>DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON</u>	<u>PERCEPTIONS ET RÉACTIONS AU CRIME</u>
.Renseignements généraux (Q1 à Q9)	.Perceptions (Q60, Q62, Q65, Q78 à Q80)
.Age	.Définition acte criminel (Q60)
.Sexe	.Criminalité dans le quartier (Q62)
.État civil	.Évolution de la criminalité (Q65)
.Scolarité	.Définition du criminel (Q78, Q79)
.Occupation	.Possibilité de réhabilitation (Q80)
.Revenu	
.Conditions de vie (Q10 à Q59)	.Réactions (Q67, Q68, Q69, Q74 à Q77)
.Appréciation du revenu (Q38 à Q59)	.Évitement (Q67, Q68, Q69)
.Conditions de logement (Q12 à Q21)	.Protection défensive (Q74)
.Santé (Q42 à Q48)	.Protection préventive (Q75)
.Relations familiales et sociales (Q22 à Q37)	.Lutte contre le crime (Q76, Q77)
.Bien-être psychologique (Q10, Q11, Q49 à Q59)	.Peur du crime et autres craintes (Q61, Q63, Q64, Q66, Q70, Q71, Q72)
.Vision du monde (Q102a à Q102m)	.Insécurité diffuse (Q61, Q66, Q70, Q71)
.Libéralisme/conservatisme	.Peur de victimisation (Q63, Q64a à Q64e)
.Attitudes face au changement	.Autres craintes (Q64f à Q64i)
.Optimisme/défaitisme	.Peur des conséquences (Q72)
.Tolérance	.Expérience de victimisation (Q81 à Q95)
. Perception de la justice (Q96 à Q101)	.Victimisation directe (Q81 à Q83)
.Rôle des policiers (Q96)	.Victimisation indirecte (Q94, Q95)
.Système de justice (Q97)	.Victimisation via mass média (Q93)
.Sentences (Q98, Q99)	.Conséquences d'une victimisation (Q84, Q86)
.Prisons/pénitenciers (Q100a à Q100h)	.Traitement de l'affaire (Q87-Q92)
.Peine de mort (Q101)	

3.2 Construction et description de l'échantillon

La sélection de l'échantillon, de même que de la ceuillette des données nécessaires à la présente étude ont été confiés au Centre de Sondage de l'Université de Montréal qui s'est acquitté de cette tâche entre le 1er mars et le 5 avril 1983. Michel Rheindorf, stagiaire chargé de la direction de ces opérations, a fourni, en avril 1983, un rapport faisant état de façon détaillée des procédures ayant présidé à la réalisation de ces étapes sommes toutes fondamentales.

De ce rapport, retenons les faits suivants:

- L'échantillon a été sélectionné aléatoirement, suivant une méthode de type proportionnel, à partir des listes électorales des comtés de St-Jacques, Ste-Marie, Verdun et St-Henri, en tenant compte de la proportion de francophones qui y habitent⁷.

- Afin d'obtenir un échantillon final de 200 répondants, et compte tenu des pertes estimées, un total de 677 noms de personnes âgées de plus de 60 ans ont été retenus, soit, pour chacune des circonscriptions électorales, la distribution suivante:

- St-Jacques	162	Ste-Marie	137
- St-Henri	210	Verdun	168

- Après avoir éliminé de l'échantillon initial les adresses inexistantes ou incorrectes (1,0%), les logements inoccupés (1,2%), les logements non-résidentiels (0,4%), les personnes ayant déménagé (22,0%), ou étant décédées (6,2%), les cas où se présentait un problème de langue (14,3%) et finalement les répondants jugés inadmissibles parce que trop jeunes (0,6%), un total de 367 répondants éligibles restaient en liste.

⁷ Une hypothèse de travail suggérant que la "réputation criminelle" d'un quartier influence à la fois la perception de la criminalité, le type et l'intensité de la peur du crime dénoncée par ses résidents et les moyens de protection préconisés par ces derniers devant la menace criminelle, il a été décidé que le questionnaire serait adressé à un échantillon de personnes âgées contrasté justement par la qualité réputée de leur quartier de résidence, décision conceptuelle qui a motivé le choix des différentes circonscriptions priorisées au moment de la construction de l'échantillon.

- A ceux-là, on a préalablement fait parvenir une lettre d'introduction les informant de la teneur du sondage et les incitant à y participer. Suivant cette étape une nouvelle sélection s'est encore opérée: 96 personnes (26,2%) interpellées directement par un interviewer sollicitant de les rencontrer en entrevue face à face ont refusé de répondre, alors que 40 autres répondants potentiels (10,9%) se sont révélés impossibles à rejoindre.

- Ainsi, parmi les personnes considérées éligibles au sondage, les interviewers du Centre de sondage ont pu obtenir un taux de réponse de 57,0%, soit 210 répondants, taux qu'ils jugent satisfaisant pour une population de personnes âgées souvent craintives face aux sondages.

L'échantillon se compose donc, finalement, de 120 personnes (57,1%) provenant des circonscriptions électorales de Verdun (23,8%) et de St-Henri (partie directement attenante à Verdun; 33,3%): des quartiers qui, selon les statistiques criminelles de l'époque, pouvaient être qualifiés de "quartiers faiblement criminalisés"; les 90 autres (42,9%) ayant été recrutées dans les circonscriptions de St-Jacques (24,3%) et de Ste-Marie (18,6%): des secteurs considérés, cette fois, comme étant fortement criminalisés.

Parmi ces gens se trouvent 97 hommes (46,2%) et 113 femmes (53,8%) dont l'âge se distribue de la façon suivante: 75 personnes de 60 à 65 ans (35,7%), 56 autres de 66 à 70 ans (26,7%), 50 encore de 71 à 75 ans (23,8%) et finalement 29 répondants de plus de 75 ans (13,8%).

Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, étant donné l'espérance de vie plus grande des femmes, des proportions semblables d'hommes et de femmes se retrouvent dans chacune de ces catégories d'âge.

Contrairement aussi à ce qu'on aurait imaginé, étant donné le contexte historique, les femmes ne sont ni plus ni moins scolarisées que les hommes: la majorité des répondants de ces deux groupes disent avoir abandonné l'école au niveau primaire (53,1% des femmes et 57,3% des hommes) alors que des proportions encore comparables affirment avoir poursuivi leur formation au niveau secondaire (41,6% des femmes et 38,5% des hommes). Seulement 14 répondants (6,7%) déclarent un niveau

de scolarité supérieur au secondaire, 4,3% possédant plus d'une 12ième année non-universitaire et 2,4% ayant atteint le degré universitaire.

Il n'en va cependant pas de même en ce qui concerne le fait d'habiter ou non avec un conjoint et le revenu familial déclaré par les répondants puisque les femmes, cette fois, paraissent nettement désavantagées. En effet, alors que 71,9% des hommes déclarent habiter avec un conjoint, une proportion comparable de femmes (69%) avouent vivre seules (Tau B=.41 p=000). Nous avons choisi de retenir cet indice dichotomisant les personnes seules et celles habitant avec un conjoint, plutôt que l'indice plus élaboré de "l'état civil" car, croyons-nous, il témoigne plus précisément du mode de vie des personnes interrogées compte tenu que les "célibataires", les "veufs", les personnes "séparées ou divorcées" peuvent, au même titre que les gens "mariés", vivre ou non avec un conjoint, ou d'autres personnes.

L'examen du revenu familial dont font état les personnes interrogées permet de constater que la situation financière des gens âgés est rarement enthousiasmante; 39,9% des répondants doivent se débrouiller avec des revenus inférieurs à 7 000\$, ce qui les place largement sous le seuil de la pauvreté, 21,2% jouissent de revenus oscillant entre 7 et 10 000\$, 19,2% bénéficient de subsides de l'ordre de 10 à 15 000\$, alors que seulement 19,7% d'entre eux déclarent des revenus supérieurs à 15 000\$. La situation financière des personnes âgées apparaît donc, pour la très grande majorité, particulièrement précaire, voire même, parfois, carrément dramatique.

Il ressort aussi clairement que les femmes (Tau C=.25 p=000), les personnes seules (Tau C = .24 p=000) et les gens âgés les moins scolarisés (Tau C = .24 p=000) sont les moins favorisés en regard des revenus. La mise à la retraite, fortement liée à l'âge (Tau C = .29 p=000) représente aussi une variable particulièrement déterminante de la fluctuation du revenu. Les personnes âgées de plus de 60 ans qui travaillent encore jouissent apparemment de revenus beaucoup plus substantiels que les retraités (Tau B = .32 p=000), alors qu'on

constate conjointement que la situation financière des individus tend à se détériorer à mesure qu'ils avancent en âge (Tau B = .28 p=000).

Il est par ailleurs surprenant de constater que les gens âgés, malgré la petitesse de leurs revenus, déclarent de façon quasi unanime (85,2%) pouvoir vivre convenablement, sans vraiment se priver de quoi que ce soit (83.8%). Si on leur demande quel montant supplémentaire leur serait mensuellement nécessaire pour mieux vivre, 43,8% des personnes interrogées réaffirment être parfaitement satisfaites de leurs revenus, 18,1% estiment qu'un montant de 25 à 100\$ conviendrait, 16,7% déclarent avoir besoin de 100 à 250\$ alors que seulement 17,1% des répondants évaluent à plus de 200\$ le montant supplémentaire qui devrait leur être versé chaque mois afin de leur permettre de vivre plus confortablement.

Il est aussi intéressant de noter que l'importance du montant supplémentaire estimé nécessaire pour vivre sans contrainte financière est fonction de la nature des sacrifices auxquels les gens âgés se déclarent acculés. Ainsi, les gens qui évaluent avoir, mensuellement, besoin de plus de 250\$ pour mieux vivre, affirment parallèlement que leurs revenus actuels les forcent à sacrifier voyages, loisirs et transport, mais ne mentionnent en aucun cas devoir se priver de nourriture, vêtements, médicaments ou mobilier.

L'élaboration, à partir des questions concernant le montant supplémentaire jugé nécessaire pour mieux vivre, l'importance de même que la nature des sacrifices imposés par le revenu actuel, d'un indice^o de satisfaction du revenu, vient confirmer que, contre toute attente, les gens âgés s'estiment majoritairement satisfaits de leur revenu.

^o Indice élaboré à partir des questions 38,39 et 41 présentées intégralement en annexe: alpha= .79.

TABLEAU 2 Distribution de l'indice de satisfaction quant au revenu

Satisfaction quant au revenu	Fréquences	%
Parfaitement satisfait	91	43,3%
Plutôt satisfait	54	25,7%
Plutôt insatisfait	50	23,8%
Total	195	92,8%*

* L'indice n'a pu être compilé pour 15 répondants, ceux-ci ayant omis de répondre à au moins une des questions qui le composent.

En résumé, les 210 résidents de l'île de Montréal, hommes et femmes âgés de plus de 60 ans, qui ont accepté de répondre au questionnaire faisant l'objet de la présente étude, proviennent de quartiers caractérisés par des taux de criminalité différentiels, vivent dans des proportions égales seules ou avec un conjoint (les femmes étant néanmoins beaucoup plus fréquemment seules que les hommes), sont généralement peu scolarisés (ce qui s'explique par le contexte historique) et jouissent pour la plupart de faibles revenus (dont ils se disent, cependant, généralement satisfaits).

Le tableau III présente le bilan des distributions de fréquences des principales caractéristiques socio-démographiques des répondants au sondage.

TABLEAU 3 Caractéristiques socio-démographiques des 210 répondants au sondage sur les attitudes des personnes âgées à l'égard du crime et de la justice.

		Fréquences	%	
Age	60-65ans	75	35,7%	
	66-70ans	56	26,7%	
	71-75ans	50	23,8%	
	76 ans et plus	29	13,8%	
Sexe	Hommes	97	46,2%	
	Femmes	113	53,8%	
Conjoint	Vit avec conjoint	104	49,5%	VM = 1 (0,5%)
	Vit seul	105	50,0%	
Scolarité	N'a jamais fréquenté l'école	10	4,8%	VM = 1 (0,5%)
	Niveau primaire (Jusqu'en 7ième)	115	54,8%	
	Niveau secondaire et plus	84	40,0%	
Revenu familial	Moins de 7 000\$	81	38,6%	VM = 7 (3,3%)
	7 000 à 9 999\$	43	20,5%	
	10 000 à 14 999\$	39	18,6%	
	15 000\$ et plus	40	19,0%	
Quartier	Criminalité faible	120	57,1%	
	Criminalité élevée	90	42,9%	

VM = Valeurs manquantes

3.3 Le traitement

Une fois les données colligées, c'est à partir d'un progiciel spécialisé dans le traitement statistique de données informatisées, le SPSS (Statistical Package for Social Sciences), qu'ont été réalisées les différentes analyses nécessaires à la concrétisation de la présente étude; celles-ci étant limitées, compte tenu des visées essentiellement exploratoires de notre démarche, à différentes analyses de corrélations: tableaux croisés, analyses d'items et analyses factorielles et, finalement, analyses de "fiabilité" (reliability analyses).

A titre d'indices de corrélation, nous avons choisi de retenir les Tau B et C de Kendall⁹, le niveau de mesure de l'ensemble des différentes variables mises en relation (certaines de niveau ordinal, d'autres de niveaux d'interval ou proportionnel, et finalement d'autres encore de niveau nominal, ces dernières ayant été dichotomisées) s'y prêtant invariablement.

Ajoutons que différents "indices" ont dû être élaborés, ceci afin, d'une part, de faciliter le traitement des données, notamment en les résumant et, d'autre part, de rendre celles-ci comparables aux données recueillies dans le cadre d'autres sondages portant sur les attitudes envers le crime et les politiques criminelles¹⁰.

⁹ Le Tau B de Kendall est utilisé pour l'interprétation de tableaux croisés comptant un même nombre de rangées et de colonnes de données (croisement de deux variables possédant un même nombre de catégories) alors que le Tau C de Kendall indique la force et le sens d'une relation unissant deux variables ayant un nombre différents de catégories.

¹⁰ On pense ici plus particulièrement aux travaux de Philippe Robert et Claude Faugeron portant sur Les représentations sociales du système pénal, de même qu'au Sondage national sur les attitudes envers les politiques criminelles adressé par le GRAC à un échantillon de citoyens canadiens.

Signalons finalement que le questionnaire a déjà fait l'objet d'une première analyse, celle-ci réalisée au sein du GRAC, à l'été 1983, grâce à une subvention du CNRS. Ce premier examen a surtout permis aux chercheurs d'évaluer les réponses obtenus au sondage, question par question, d'abord en terme de fréquences puis en les mettant en relation avec les variables socio-démographiques usuelles: l'âge, le sexe, l'état civil, la scolarité et le revenu. Cependant, le temps étant ce qu'il est et les moyens s'épuisant plus rapidement que le matériel accumulé, plusieurs thèmes ont été, à cette étape, superficiellement traités, et certaines idées d'analyse ont même dû être tout simplement mises de côté. En fait, aucune analyse globale des différentes dimensions qui émergent du questionnaire, les unes par rapport aux autres, n'aura pu, à cette occasion, être réalisée.

La présente étude s'inscrit, en quelque sorte, comme le prolongement de cette première étape analytique. Tout en intégrant les résultats du travail précédemment effectué sur les données, nous nous proposons d'approfondir les analyses amorcées à l'été '83, d'explorer de nouvelles pistes, bref de pousser plus loin à la fois les investigations et la réflexion concernant les perceptions, réactions et attitudes des personnes âgées vis-à-vis du phénomène criminel et des agences de contrôle, tout en tenant compte aussi bien de leurs caractéristiques individuelles que de leurs façons de vivre et de penser.

CHAPITRE II

VIVRE ET PENSER QUAND ON A PLUS DE 60 ANS

La connaissance des façons de vivre et de penser s'avère absolument nécessaire pour comprendre la nature de la peur, ressentie par les personnes âgées à l'égard du crime, ainsi que les fondements de leur plus grande sévérité...

(Brillon 1983, p. 26).

Deux images, un peu caricaturales va sans dire, s'imposent particulièrement à l'esprit lorsqu'on songe au citoyen âgé : celle de la personne aux cheveux blancs, au visage serein, au regard profond, symbole de la sagesse, et celle de l'individu au visage ridé, à l'allure courbaturée et chancelante, au caractère grincheux.

Ceux de nos aînés qui correspondent exactement à ces représentations populaires du troisième âge ne sont pas légion, admettons-le. La vieillesse, au même titre que les autres âges de la vie, est un phénomène trop complexe pour se laisser enfermer dans une quelconque construction de l'esprit. En fait, la seule voie qui permette de se faire une idée juste du vécu des personnes âgées est probablement celle de l'écoute active de leurs besoins; besoins qu'elles manifestent en termes d'appréhensions quant à leur santé, quant à leur subsistance matérielle et quant à leur place dans la société.

Qu'en est-il des personnes âgées de notre échantillon: qui sont-elles; comment vivent-elles; que pensent-elles du monde dans lequel elles sont appelées à vivre ou parfois même à survivre ?

C'est ce que nous cherchons à établir dans le présent chapitre car il nous paraît inévitable, d'autres avant nous l'ayant clairement laissé entendre, que la compréhension des perceptions, réactions et attitudes, à l'égard du crime et de la justice, passe par l'identification des variables individuelles, contextuelles et expérientielles qui caractérisent un individu, ou même éventuellement un groupe, et qui font qu'en fait, il est ce qu'il est... pense ce qu'il pense... agit et réagit comme il agit et réagit...

A. ETRE BIEN APRES 60 ANS : UNE QUESTION DE CONDITIONS DE VIE

Une description sommaire de l'échantillon a déjà permis d'établir le profil des personnes âgées interrogées dans le cadre de la présente étude, celles-ci ayant été choisies plus particulièrement dans certains quartiers de Montréal caractérisés par des taux de criminalité différentiels, suivant les variables socio-démographiques les plus généralement utilisées: l'âge, le sexe, l'état civil, l'éducation et le revenu.

Néanmoins, d'autres variables jugées tout aussi caractéristiques de la situation de la personne âgée dans la société doivent venir compléter cette première image, afin de donner une idée plus juste de leurs conditions de vie. On parle ici, entre autres, de la santé tant physique que mentale, des conditions de logement de même que des relations familiales et sociales dont "jouissent" les aînés. Autant de dimensions qui ont déjà amené différents auteurs (Loether, 1975; Hahn, Hussich, Lichman, 1976; Logan, Ward, 1979) à parler d'une vulnérabilité plus grande au crime en ce qui concerne les personnes âgées, et à suggérer que des facteurs d'ordre physique (*fragilité, réduction de la mobilité, lenteur, précarité de l'équilibre...*), économique (*insuffisance des revenus qui conditionne le choix du logement et du quartier de résidence, mythe de la personne âgée qui thésaurise sa fortune ou la transporte sur elle...*) et psycho-social (*sentiment d'inutilité, de solitude, marginalisation, éviction de toute forme d'activité professionnelle ou sociale, adoption d'horaires de plus en plus routiniers...*) contribuent à faire des gens d'un certain âge, des cibles potentielles de choix pour les criminels en chasse.

D'un autre côté, pour Lamarche et Brillon (1983), il ne fait aucun doute que le sentiment de vulnérabilité, auquel fait écho un sentiment d'impuissance face à la vie, constitue une variable spécifique au

troisième âge. Interrogeant des citoyens âgés de Montréal concernant leur perception de la criminalité, ceux-ci constatent, en effet, que c'est à partir du moment où elles se sentent plus vulnérables que les personnes âgées développent finalement une plus grande peur du crime.

1. Une question de santé physique et mentale

Ce qui distingue, le plus souvent, les jeunes des vieux au sein de la société, abstraction faite de l'âge évidemment, concerne les notions de santé physique et mentale, florissantes pour les uns, déclinantes pour les autres. On cite principalement la diminution des capacités physiques, dans le meilleur des cas, pour excuser quelque défaillance éprouvée par nos aîeux mais, surtout, pour s'excuser de ne plus pouvoir les intégrer aussi efficacement au programme des activités quotidiennes tant familiales que sociales : en fait, pour camoufler, sous de nobles sentiments, la marginalisation qu'on leur fait couramment subir.

On constate pourtant, du moins en ce qui concerne les personnes âgées interrogées dans le cadre de la présente étude, que cette perception d'une très grande fragilité du troisième âge ne serait pas invariablement justifiée. En effet, une forte majorité d'entre elles (79%) se considère en bonne santé, très peu ont été hospitalisées (14,2%) ou même seulement alitées (14,2%) au cours des douze mois qui ont précédé le questionnaire et ce, malgré le fait que 6 répondants sur 10 avouent souffrir d'une maladie plus ou moins sérieuse nécessitant, dans 64% des cas, des soins constants.

L'évaluation plutôt positive que font les gens âgés de leur santé ne les empêche cependant pas d'être conscients de la précarité de cette condition, si bien que 44% d'entre eux avouent que leur première préoccupation quotidienne concerne la possibilité d'être victime de problèmes d'ordre physique, les personnes âgées les plus préoccupées par leur

santé étant par ailleurs aussi, le plus souvent, celles qui effectivement éprouvent certaines difficultés à cet égard (Tau C = .25 p=000).

Chacune des dimensions du questionnaire qui vise l'évaluation de l'état de santé des personnes âgées paraissant significativement liée aux autres (alpha = .68), il devient possible, et pratique, d'élaborer un indice qui en rende globalement compte¹¹ (tableau 4).

TABLEAU 4 Indice de santé des personnes âgées

Santé des personnes âgées	N	%
Mauvaise	45	21,4%
Plus ou moins bonne	119	56,7%
Excellente	46	21,9%
Total	210	100,0%

Sous cet éclairage nouveau, on trouve 21,9% des répondants pouvant être considérés en excellente condition physique, 56,7% en plus ou moins grande forme¹² et seulement 21,4% victimes d'une santé franchement déficiente. A première vue, cette situation, nous devons en con-

¹¹ Cet indice est composé à partir des questions 42,44,45,47a et 47b, du questionnaire. Ces questions sont présentées intégralement en annexe.

¹² Ce qui peut signifier qu'ils ont été alités ou hospitalisés au cours des douze derniers mois, ou encore qu'ils sont suivis plus régulièrement par leur médecin ou qu'ils souffrent d'une maladie plus ou moins sérieuse, sans toutefois que leur situation ne leur apparaisse vraiment alarmante. A vrai dire, les personnes âgées qui paraissent les plus handicapées au plan de la santé sont celles qui jugent elles-mêmes leur condition inquiétante (question 42).

venir, paraît relativement moins alarmante qu'il est communément évoqué.

Évidemment, le questionnaire aura été adressé à des personnes âgées suffisamment autonomes, donc bien portantes, pour continuer à tenir maison. On imagine aisément qu'étendre l'étude aux gens âgés placés en centre d'accueil modifierait sensiblement cette évaluation passablement encourageante de la condition physique du troisième âge.

En fait, la vertu essentielle des présents résultats est probablement d'indiquer clairement que ce ne sont pas tous les gens âgés qui éprouvent des difficultés au plan de la santé. Cette constatation vient appuyer une recommandation de Lamarche et Brillon (1983) qui soulignent qu'il faut chercher à tout prix à échapper à "l'image globalisante que nous avons d'une personne âgée handicapée, pauvre et seule" (p.69). Après tout, remarque un des intervenants du secteur privé qu'ils ont rencontrés en entrevue:

Tu as quand même la clique des solides qui ne s'en laissent pas imposer, qui se débrouillent bien... Ceux qui sont très sûrs d'eux, très adultes, qui s'activent encore, qui écrivent beaucoup...

(idem, p.69)

Il ne faut par ailleurs pas perdre de vue que la santé, qui accuse tout de même une certaine détérioration à mesure que les répondants vieillissent (Tau C=.10 p=000), se conjugue souvent à d'autres facteurs de vulnérabilité décuplant ses effets. Ainsi, apparaissent plus fragiles au niveau de la santé: les femmes (Tau C=.14 p=000), les personnes jouissant des plus faibles revenus (Tau C=.14 p=01) de même que celles qui ont cessé de travailler (Tau C=.14 p=01).

Dans le cadre de la présente étude, il paraissait important de pouvoir distinguer les personnes âgées physiquement plus *solides* de

celles qui font état d'une santé plus *délicate*, ceci, entre autres, afin de contrôler les allégations de certains auteurs à l'effet que la fragilité serait partie intégrante du processus de la peur du crime:

"La menace à l'intégrité physique constitue, en raison des capacités de récupération qui diminuent avec l'âge, l'ultime crainte des gens qui vieillissent"

(Lamarche et Brillon, 1983, p. 65).

Nos résultats, nous permettent même de prétendre qu'il n'est pas nécessaire que la personne âgée soit véritablement victime d'une diminution de ses capacités physiques pour être préoccupée de la possibilité et des conséquences d'une telle situation, et pour associer aux risques perçus d'une victimisation les effets désastreux qui pourraient en résulter; il suffit qu'en raison de son âge, elle *suppose* être plus vulnérable. Ainsi en est-il, des personnes âgées qui, bien que bénéficiant encore d'une bonne santé, avouent que leur première préoccupation quotidienne concerne la possibilité de tomber subitement malade.

Parlant de santé, on s'intéresse aussi au concept de santé mentale des citoyens âgés. Pour ce faire, deux indices sont élaborés à partir d'une analyse factorielle réalisée sur une série de propositions relatives à des impressions face à la vie¹³.

Le premier, l'indice de *satisfaction face à la vie*¹⁴, révèle que la majorité des gens âgés (63,6%) s'estiment, dans l'ensemble, plutôt satisfaits de la vie qu'ils ont menée, alors que les autres (36,4%) manifestent de l'insatisfaction vis-à-vis de leur existence: ils ont le sentiment de ne pas avoir réalisé ce qu'ils ambitionnaient, de ne pas avoir eu de chance dans la vie...

¹³ Questions 49 à 59 dont la formulation intégrale se trouve en annexe.

¹⁴ Élaboré à partir des questions 50,54,58 ; alpha = .57, dont la formulation intégrale se trouve en annexe.

Le deuxième indice, l'indice de *tendance dépressive*¹⁵, montre, quant à lui, que 33% des personnes âgées interrogées ne sont pas du tout déprimées, que 44,8% paraissent peu enclines à la dépression alors que 22,2% peuvent être considérées comme ayant véritablement des tendances dépressives.

Satisfaction face à la vie et tendance dépressive sont évidemment significativement liées (Tau C = .24 p=000). L'interprétation qu'en fait Gravel (1983)¹⁶ consiste à dire que la différence entre les deux concepts, en est surtout une de degré. Ainsi, l'indice de tendance dépressive mesurerait un malaise psychologique plus profond que l'indice de satisfaction face à la vie. Ce dernier serait tributaire de situations plus ponctuelles: le fait de devoir garder le lit pour quelques temps, le sentiment de n'avoir pas assez d'argent pour "réaliser un vieux rêve"... tandis que la tendance dépressive serait plus directement liée à une vision pessimiste du monde. Il s'agirait, en quelque sorte, d'une façon plus permanente d'être et de penser qui dépendrait d'une précarité constante des conditions de vie: une mauvaise santé, un faible revenu, de mauvaises conditions de logement ou même, tout simplement, de traits de personnalité.

On remarque d'ailleurs que le sentiment d'insatisfaction face à la vie tend à s'atténuer avec l'âge (Tau C = .12 p=05) alors que tel n'est pas le cas de la tendance dépressive. Quoi qu'il en soit, et bien qu'il ne nous ait pas été donné de le mesurer directement, on peut très certainement présumer que le processus de discrimination, dont sont victimes les personnes qui vieillissent, n'est certainement pas sans

¹⁵ Elaboré à partir des questions 51,53,56,57: alpha=.63, dont la formulation intégrale se trouve encore une fois en annexe.

¹⁶ in Brillon Y., Cousineau M.-M. et Gravel S. (1983), Rapport préliminaire sur un sondage auprès des personnes âgées de Montréal, C.I.C.C., Université de Montréal, rapport inédit.

influencer l'évaluation que font ces dernières de leurs conditions de vie et le sentiment d'abattement qui en résulte souvent. Ainsi que le remarque Brillion (1986):

L'agésisme est une réalité que l'on ne peut nier et qui est fortement ressentie par les gens de 60 ans et plus. Le rejet des "vieux", la non-valorisation de leur existence, la non-reconnaissance autant de leur expérience que de leur savoir sont des éléments qui portent atteinte à leur image de soi et qui se reflète par des attitudes négatives face à la vie...

(Les personnes âgées face au crime, p. 99)

2. Une question de logement et de stabilité

Il existe une littérature passablement abondante qui dénonce les conditions de logement des personnes âgées. On parle alors non seulement de la qualité de l'habitation elle-même, mais aussi de celle du quartier. Logan (1979) est probablement celle qui décrit la situation avec le plus de mordant. Parlant de *limited choices as the result of limited incomes*, Logan déplore:

Available housing for low-or-fixed income elderly is often severely restricted to older, deteriorating buildings in dying neighborhoods or high rises imposing a monastic isolation by their distance from bus lines and centers of activity /.../ The sense of community is lost as old friends die or move away and strangers surround one /.../ Services needed for daily survival are either absent or else distant and impersonal...

(in Victimology, 14, pp. 129-130)

Sundeen & Mathieu (1976) associent positivement ce sentiment de ne

plus pouvoir compter sur les autres dans le voisinage à la peur du crime.

Tenir compte de la dimension *logement*, dans le cadre d'une étude qui s'intéresse plus particulièrement aux attitudes des personnes âgées devant le crime, paraît donc, à toutes fins pratiques, impératif; d'abord parce que la petitesse du revenu de la plupart d'entre elles ne leur permet généralement pas d'être trop difficiles en la matière¹⁷; ensuite parce qu'il est maintenant admis que ces dernières, plus sédentaires, passent en général plus de temps à la maison et sont davantage dépendantes de son aménagement.

Comme les personnes âgées interrogées dans le cadre de la présente étude ont été intentionnellement choisies parmi les résidents de certains quartiers de Montréal, ceux-ci caractérisés, entre autres, par des taux de criminalité différentiels, il aurait pu paraître hasardeux d'étendre nos conclusions, concernant les conditions de logement des personnes âgées, à l'ensemble de la communauté, même strictement Montréalaise. Cependant, une comparaison effectuée avec une autre enquête, réalisée pour le compte du Ministère des affaires sociales du Québec¹⁸ sur un échantillon beaucoup plus important, permet de constater que les gens âgés du présent échantillon, ne s'éloignent pas vraiment de la norme.

Il reste toutefois que les résultats de chacune de ces études ont essentiellement trait à une population urbaine qui profite de logements privés et intégrés. Soit, en ce qui nous concerne, 91,4% des répondants

¹⁷ Plusieurs auteurs (Nelson et al., 1975; Cunningham, 1976; Wolfe, 1977) suggèrent d'ailleurs que c'est de leur situation financière que dépend la surreprésentation des personnes âgées au sein des quartiers les plus fortement criminalisés.

¹⁸ Bouchard P., Therrien G. (1983) Les conditions de vie des personnes âgées à domicile, Ministère des affaires sociales du Québec, Direction de l'évaluation des programmes.

qui habitent un appartement, seulement 4,8% qui possèdent une maison unifamiliale et les autres (3,8%) qui vivent *en chambre*.

Or, plusieurs auteurs (notamment Sherman *et al.*, 1976) soulignent justement la dualité des positions qui opposent, entre autres, gérontologues et *experts de la justice* concernant le type de logement le mieux adapté aux besoins du troisième âge. Ainsi, si les premiers soutiennent qu'il est préférable, pour le moral des personnes âgées, de les laisser vivre *intégrées* dans un milieu où cohabitent des gens de tous les âges qui devraient naturellement entretenir des relations d'échange et de support mutuel, les seconds argumentent, au contraire, qu'en fournissant aux citoyens âgés des habitations *ségréguées* bien organisées, on leur assure une sécurité accrue qui contribue à l'amélioration de leur qualité de vie.

Ce débat, identifié depuis 1976 mais encore aujourd'hui parfaitement d'actualité, laisse présager de l'intérêt de comparer les résultats que nous trouvons en ce qui a trait aux gens âgés qui vivent intégrés dans une communauté mixte, avec ceux qui seraient obtenus si on interrogeait aussi des personnes qui habitent des résidences expressément réservées à leur groupe d'âge.

Quant aux répondants du présent échantillon, on constate qu'ils sont beaucoup plus nombreux à être locataires (75,2%) que propriétaires (24,8%). Cette situation, directement attribuable au revenu dont ils disposent (Tau C = .25 p=000), ne les empêchent cependant pas d'être malgré tout apparemment bien intégrés dans leur quartier puisque la plupart y vivent depuis relativement longtemps¹⁹ et affirment s'y sentir parfaitement en sécurité (nous y reviendrons).

¹⁹ - Parmi celles qui ont été interrogées, 30,4% y vivaient depuis plus de 20 ans, 20,6% depuis 10 à 20 ans, 20,8% depuis 6 à 10 ans et 23,2% depuis 2 à 5 ans.

Enfin, on remarque que près du tiers (32,9%) des personnes âgées habitent seules et que, parmi les 67,1% qui restent, 70,4% habitent avec une seule autre personne, 16,9% partagent leur logement avec 2 autres individus alors que seulement 12,7% vivent avec entre 3 et 7 co-locataires. Ces personnes qui sont, le plus souvent, un conjoint, un ou plusieurs enfants, une combinaison de ces deux possibilités ou, plus rarement, d'autres parents, des amis ou encore des étrangers sont, dans la plupart des cas (66,4%) plus jeunes que le répondant.

La réalisation d'une analyse factorielle permet de faire ressortir, de toutes ces questions concernant les conditions de logement des citoyens âgés, deux principales dimensions qui donnent une idée plus nette de leur situation.

On parle, en premier lieu, d'un indice de *qualité du logement* élaboré à partir des questions concernant le type de logement habité, la satisfaction exprimée par les répondants concernant celui-ci, le nombre de personnes qui l'habite et la qualité du quartier où il est situé. Cet indice discrimine ceux des gens âgés qui profitent de conditions de logement pouvant être considérées acceptables (53,1%) de ceux qui, au contraire, seraient aux prises avec des conditions de logement pouvant très certainement, du moins à première vue, être qualifiées d'insatisfaisantes (46,9%). Toutefois, les personnes âgées seront elles-mêmes moins critiques face à leur situation puisque, directement appelées à se prononcer sur la satisfaction qu'elles en retirent, 89% d'entre elles s'en disent parfaitement satisfaites.

Le deuxième indice, l'*indice de stabilité*, regroupe les questions concernant la propriété du logement, le nombre d'années que le même logement est habité par la même personne de même que la fréquence des déménagements. Ce dernier vise à établir dans quelle mesure les conditions de logement des personnes interrogées peuvent être considérées stables et, par conséquent, susceptibles de contribuer à la "tranquillité de leurs vieux jours". Il distingue cette fois-ci, une

majorité de personnes âgées pour qui les conditions de vie depuis l'âge de 60 ans auraient été plutôt stables, des autres (33,8%) qui subissent des conditions d'instabilité plus ou moins aiguës, caractérisées principalement par des déménagements de plus en plus fréquents.

Le revenu est très certainement le facteur le plus déterminant tant des conditions de logement (Tau C=.27 p=000) que de la plus ou moins grande stabilité de la vie des personnes âgées (Tau C = .28 p=000), entraînant, par les relations très significatives qui le lient aux variables "âge", "sexe" et "état civil", la situation suivante: les plus vieilles gens (Tau C = .17 p=03) les femmes (Tau B = .20 p=002) et les personnes seules (Tau B = .50 p=000) sont les plus désavantagées au point de vue des conditions de logement et, de la même façon, doivent davantage faire face à des conditions de vie instables.

L'étude de Bouchard et Therrien (1983) confirme que cette situation n'est pas exclusive aux répondants du présent échantillon, mais se vérifie aussi dans le cadre de recherches plus étendues rejoignant, par exemple, 80% des *ménages privés* dont le chef a plus de 65 ans.

En un mot, nos résultats montrent que les conditions de logement des personnes âgées ne semblent pas aussi dramatiquement déplorables qu'on le dit généralement. Ces dernières, au contraire, jouiraient de conditions de logements qui, probablement parce qu'elles sont le plus souvent stables, malgré le fait qu'elles ne paraissent pas toujours, à première vue, acceptables, d'une façon générale au moins les satisfont.

Cette situation refléterait, semble-t-il, les priorités des aînés qui chercheraient à maintenir une certaine qualité de vie, même au détriment d'une large part de leurs revenus (Bouchard et Therrien, 1983, p. 1-21).

3. Une question d'intégration familiale et sociale

Un des grands problèmes de la vieillesse est l'isolement social, la marginalisation /.../ Les causes de l'isolement mais aussi le degré d'implication sociale et la nature des groupes d'appartenance contribuent à départager les personnes âgées en sous-groupes distincts ayant chacun des attitudes et des comportements qui les orientent différemment...

(Lamarche et Brillon, 1983, pp.79-80)

Plusieurs auteurs (Munichs, 1964; Shanas, 1974; Béland, 1980; Mayra, 1981 in Bouchard et Therrien, 1983) ont depuis longtemps souligné l'importance de distinguer les concepts *d'isolement*: absence de contact; et de *solitude*: insatisfaction à l'égard de l'état des contacts. Au plan social, l'isolement devient *ségrégation*: mise à l'écart de la société par suite d'une caractéristique commune aux membres d'un groupe; principe qui s'oppose à celui d'*intégration sociale* et touche d'une manière toute particulière les citoyens âgés.

Lamarche et Brillon (1983) constatent que:

Ce n'est pas tant le fait de vivre seul comme le fait d'être isolé de tous contacts sociaux qui importe dans la compréhension de la dynamique de la peur du crime...

(Les personnes âgées, de Montréal, face au crime, p.50)

Il paraît toutefois difficile de trancher, sans équivoque, si oui ou non les personnes âgées sont effectivement isolées, la compréhension de cette réalité étant largement tributaire des dimensions que l'on privilégie et de l'appréciation subjective qu'on en fait. Bouchard et Therrien (1983) trouvent, par exemple, qu'une proportion semblable à celle du présent échantillon, soit plus du quart d'entre elles, habitent seules, ce qui les fait paraître relativement isolées. D'un autre côté, la plupart se disent satisfaites de l'état des contacts qu'elles entretiennent avec enfants, parents et amis.

TABLEAU 5 Comparaison de la fréquence des contacts avec enfants, petits-enfants, autres parents, amis et voisins

Fréquences des contacts N/%	avec les enfants	avec petits-enfants	avec la parenté	avec les amis	avec les voisins
Jamais/quelques fois par année	27,6% (58)	45,7% (96)	42,4% (89)	32,9% (69)	50,0% (105)
1 à plusieurs fois par mois	6,7% (14)	12,9% (27)	20,0% (42)	20,4% (43)	11,9% (25)
1 à plusieurs fois par semaine	34,3% (66)	30,0% (63)	23,8% (50)	32,9% (69)	18,6% (39)
Tous les jours/habitent avec	34,3% (72)	11,4% (24)	13,8% (29)	13,8% (29)	19,5% (41)
Total	100,0% (210)	100,0% (210)	100,0% (210)	100,0% (210)	100,0% (210)

Les relations que maintiennent les gens âgés qui ont des enfants avec le reste de leur famille paraissent, toutefois, moins serrées qu'avec leurs propres descendants. D'un autre côté, ceux qui n'ont pas d'enfants et, par le fait même, pas de petits-enfants, fréquenteraient plus assidûment les autres membres de leur parenté (Tau B = .12 p=02), de même que leurs amis (Tau C = .21 p=00).

Il semble donc plausible de penser que des contacts fréquents avec les enfants et les petits-enfants comblent les grands-parents qui en bénéficient - et s'en contentent le plus souvent - alors que ceux qui en sont privés cherchent à satisfaire ailleurs leurs *besoins de relations et d'échanges*.

Par ailleurs, on constate que les citoyens âgés, indépendamment du type de quartier qu'ils habitent, cherchent majoritairement à limiter le plus possible leurs relations avec les voisins. Ainsi, la moitié des

répondants déclarent ne jamais voir ou ne rencontrer que très occasionnellement les gens du voisinage, alors que seulement 19,5% d'entre eux affirment entretenir une relation quotidienne avec ces derniers. Et si, cette situation affecte davantage les femmes, qui avouent à 66,4% ne rencontrer qu'au plus une fois par mois leurs voisins, elle n'épargne pas non plus les hommes puisque 56,4% d'entre eux déclarent aussi ne pas fréquenter leurs voisins plus d'une fois par mois.

Peut-être a-t-on finalement raison de prétendre que le sentiment de leur propre vulnérabilité, le fait de se sentir de plus en plus exclus de la vie moderne et un certain préjugé envers la jeunesse portent les gens âgés à se méfier démesurément de leur environnement (Tremblay, 1984, p. 24). Peut-être aussi que le sens du voisinage s'estompe effectivement lorsqu'aux yeux des aînés, qui habitent depuis souvent plus de 20 ans le même quartier, disparaissent les anciens voisins et amis, déménagés, placés en centre d'accueil ou décédés, qui cèdent ainsi la place à de nouveaux occupants: des étrangers et, de surcroît, généralement des jeunes qui leur paraissent plus menaçants (Logan, 1979, p. 130).

Ainsi, on pourrait croire que la peur de l'inconnu dicterait en quelque sorte aux personnes âgées, inquiétées par les mouvements transitoires de leur environnement, une nouvelle attitude défensive qui consisterait à *s'occuper de sa petite affaire, ne rien voir, ne rien entendre* et surtout *ne rien dire*.

D'autres indices témoignent encore de l'intégration sociale des gens du troisième âge. En 1983, Gérard Hamel produisait un dossier consacré à Ces gens pour qui le temps se fait plus court, y discutant entre autres de l'ambiguïté de la retraite. Fruit de longues luttes, le droit à la retraite, constate Hamel, apparaît à plus d'un point de vue comme un gain appréciable; l'occasion donnée à chacun de vaquer à des occupations dont il rêvait depuis longtemps, de réaliser des projets auxquels il n'avait pas suffisamment de temps à consacrer auparavant.

Cependant, pour certains, la mise à la retraite marquerait plutôt le début de la vieillesse. Hamel prétend même que plusieurs perçoivent comme une sentence de rejet, voire d'exclusion, ce qui à l'origine devait se révéler un gain appréciable. A ceux-là, paraît-il, il devient en quelque sorte aussi pénible de se retirer de la vie active qu'il avait semblé difficile d'y entrer (Hamel, 1983, pp. 5-7). Aussi, ceux qui passé 60 ans continuent de travailler, ceux qui appartiennent à des groupes syndicaux ou politiques, ces citoyens qui prennent encore une part active à la société risquent de s'y sentir plus impliqués et mieux intégrés que ceux qui ont dû quitter les rangs des travailleurs.

Parmi les 210 personnes âgées de l'échantillon, 136 (64,8%) déclarent s'être retirées du marché du travail, 29 autres (13,8%), surtout des hommes (21 hommes et 8 femmes) parmi les plus jeunes (Tau C = .33 p=000), affirment occuper encore un emploi régulier, alors que 45 répondants (21,4%) refusent de répondre à cette question.

Les personnes de plus de 60 ans qui déclarent occuper encore un emploi à temps plein bénéficient de revenus substantiellement plus élevés (Tau C = .32 p=000) ainsi que de conditions de vie relativement plus stables (Tau B = .14 P = .02) et d'une meilleure santé, tant physique (Tau C = .15 p = .007) que mentale^{2°}, que les retraités. Toutefois, si les personnes encore actives sur le marché du travail semblent en plus grande forme, ce n'est pas nécessairement parce qu'elles sont plus jeunes car la relation entre l'âge et la santé ne paraît pas particulièrement significative (Tau C = .10 p = .05). En fait, il est possible de croire que la détérioration de la santé, qui survient avec la retraite, traduit parfois une attitude de démission devant l'importance de se garder en forme.

^{2°} Parmi les gens qui travaillent encore, 42,3% sont victimes de tendance dépressive alors que parmi les retraités la proportion des gens plus ou moins déprimés passe à 69,6%.

La mise à la retraite, qui pour plusieurs représente l'éviction de tout rôle social actif, deviendrait ainsi, dans bien des cas, l'indice d'un plus grand isolement. La famille, les amis ou encore de nouvelles activités ne suffiraient pas toujours à combler le grand vide que provoque, soudainement et pour longtemps, la mise à la retraite.

Et si certains, par exemple Hunt et Mostow (1984), tentent de nous faire croire qu'il existe de plus en plus de moyens de - et que les aînés sont de plus en plus intéressés à - organiser la dernière tranche de leur vie de façon à être entourés et occupés, il faut bien se rendre compte qu'il s'agit là, le plus souvent, de situations d'exception.

Peut-être qu'effectivement 34% des Canadiens de plus de 65 ans pratiquent un sport quelconque, que 63% s'adonnent à une activité physique telle que la marche, la course, la bicyclette ou la gymnastique, mais il s'agit-là, le plus souvent, d'initiatives individuelles qui ont peu à voir avec la notion d'intégration sociale... Peut-être que l'ensemble des différents clubs "de l'âge d'or" recrutaient, au Québec en 1983, 175 000 membres qui grâce à des subventions de plus de trois millions de dollars profitaient de programmes de différentes natures; sportifs, éducatifs, sociaux... Il ne s'agissait toutefois que du tiers des 550 000 personnes âgées du Québec, et il ne s'agissait aussi, le plus souvent, que d'une participation très sélective et sporadique aux différentes activités proposées par ces associations... Peut-être finalement qu'effectivement une personne âgée sur dix "travaille" bénévolement après la retraite. Mais que font les neuf autres ?²¹

La situation des personnes âgées de l'échantillon ne correspond pas tellement non plus à cette description enthousiaste d'une vieill-

²¹ Arguments apportés en réponse à la description particulièrement enthousiaste que font Hunt et Mostow (1984) de l'intégration des "vieux" dans la société moderne, en alléguant que Non, la vieillesse n'est pas un naufrage.

lesse trépidante. Seulement un peu plus du tiers des répondants (37,1%) ont confié qu'effectivement ils participaient à des groupes, que ce soit des groupes sociaux, d'artisanat, de loisirs... ce qui leur fournit davantage l'occasion de fréquenter des amis (Tau B= .17 p=02). Par ailleurs, ces personnes qui participent à des activités sociales ont, plus que les autres, tendance à croire que leur qualité de vie s'améliore au fil des années (Tau C= .11 p=05).

Bref, les personnes âgées peuvent paraître plus ou moins bien intégrées au sein de leur famille et au sein de la société selon qu'elles entretiennent des relations plus ou moins étroites avec leurs enfants, parents, amis ou voisins, selon leur degré d'implication au sein des différentes associations politiques ou sociales, ou selon qu'elles participent ou non encore activement au marché du travail.

Dans le cadre de la présente étude, nous avons pu établir que les femmes, les personnes qui n'ont plus de conjoint, celles qui sont malades ou handicapées d'une quelconque façon, celles qui jouissent des plus faibles revenus et qui, par conséquent, ne bénéficient pas, le plus souvent, de conditions de logement adéquates (l'ensemble de ces facteurs se combinant bien souvent) sont, plus que les autres, susceptibles de souffrir de solitude.

L'intégration familiale ou sociale, au même titre que le sexe, l'état civil, le revenu, la santé ou les conditions de logement discriminent, au sein de la société contemporaine, les citoyens du troisième âge les plus susceptibles de s'offrir une "vieillesse tranquille et confortable", des autres plus démunis. Si l'on convient qu'il s'agit là des principaux indices de la plus ou moins grande fragilité, de la plus ou moins grande vulnérabilité des personnes âgées, on devra aussi convenir, la distribution du présent échantillon en faisant foi, qu'elles ne sont pas toutes aussi fragiles les unes que les autres, toutes aussi vulnérables qu'on le dit souvent.

Il ne s'agit pas de dire ici que, contrairement à ce qu'ont soutenu jusqu'à présent à l'unisson gérontologues, médecins, sociologues et chercheurs de toutes espèces, la situation des aînés ne serait pas critique. L'ensemble des études traitant des conditions de vie des personnes âgées a permis de mettre à jour, plus que suffisamment clairement, les difficultés personnelles et sociétales qui surgissent avec la vieillesse pour qu'il soit permis de conclure sans équivoque à la vulnérabilité toute particulière, tant sur le plan physique, économique que psycho-social, de ce groupe grandissant de citoyens que représentent les aînés.

En reconnaissant que les personnes âgées ne sont pas toutes malades, handicapées ou victimes de dépression, qu'au contraire un certain nombre d'entre elles jouissent d'une bonne santé, d'un bon moral et paraissent, dans l'ensemble, satisfaites de leur existence (ce qui ne les empêche cependant pas d'être conscients de la précarité de cette situation), en un mot, en reconnaissant qu'il existe des personnes âgées moins démunies que d'autres - et en faisant en sorte de pouvoir les distinguer - il s'agissait tout simplement de se doter d'outils qui permettent de sublimer l'image globalisante que nous avons d'une personne handicapée pauvre et seule. Une telle démarche devait permettre ultérieurement de contrôler l'influence de la qualité et du style de vie, d'une part sur les risques réels et perçus de victimisation, d'autre part sur les sentiments de crainte, les perceptions de la justice et du contrôle social et, enfin, sur la vision du monde des citoyens âgés.

B. UNE VISION DU MONDE BASÉE SUR 60 ANS D'EXPÉRIENCE

On ne peut comprendre les réactions envers le crime et vis-à-vis des solutions au problème criminel sans en même temps appréhender les visions du monde et de la société dans lesquelles elles s'enracinent...

(GRAC, 1984, p.266)

Dix ans de recherches sur Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles ont permis aux chercheurs du GRAC de conclure que l'image que chaque individu, chaque groupe se fait du monde dans lequel il vit, des expériences et de la nature humaine, détermine l'importance qu'il accorde au phénomène criminel, la perception que les criminels sont plus ou moins responsables, excusables ou susceptibles de changer ou non, que le système pénal constitue une réponse adéquate pour prévenir et contrôler le crime, pour réprimer ou traiter le criminel...

Ainsi, certaines personnes auraient, plus que d'autres, tendance à considérer le problème criminel comme important et grave et à s'inquiéter devant à l'évolution de la criminalité. Différents auteurs (Biderman et al., 1967; Furstenberg, 1971; Stinchombe et al., 1980) ont, déjà, établi que le sexe, le degré d'exposition au crime, le niveau de bien-être socio-économique ainsi que le degré d'intégration dans le quartier, constituent autant d'éléments déterminants du fait de se sentir plus ou moins concerné par la menace de la criminalité.

Cependant, les travaux d'autres chercheurs ont permis de mettre à jour l'importance transcendante de la vision du monde dans l'interprétation des phénomènes sociaux et, plus particulièrement, de la déviance. Ainsi, Robert et Faugeron (1973), en cherchant à comprendre comment s'élabore L'image de la justice criminelle dans la société, ont, proba-

blement les premiers, supposé que les représentations du crime et de la justice s'inséreraient dans une vision plus globale de la société; un ensemble de représentations sociales qui déterminent le degré de réceptivité des divers milieux sociaux aux solutions proposées.

Il serait donc permis de croire que la vision du monde, largement tributaire, on s'en doute, des variables individuelles, contextuelles et expérientielles inhérentes aux individus concernés, représente un bon prédicteur - sinon le meilleur - des attitudes de chacun à l'égard du crime et de la justice.

La charnière-clé, intermédiaire entre les variables contextuelles et individuelles et les réactions, est constituée par les idées et les images que l'on se fait sur le crime et la justice et, au-delà, la vision du monde et de la société...

(GRAC, 1984, p.265)

citions-nous précédemment (relation illustrée par la Figure 11, p. 86). Reste à savoir ce qu'on entend par *vision du monde*.

De l'avis de Robert et Faugeron, il s'agirait d'une réalité multidimensionnelle dont les principaux indices seraient :

- 1- une propension plus ou moins accentuée au manichéisme;
- 2- l'expression d'une attitude conformiste ou libérale exprimée par rapport aux modèles de comportements sociaux pronés;
- 3- un vision optimiste ou pessimiste de la nature humaine et de son avenir.

Le questionnaire adressé aux personnes âgées de Montréal a été pensé de façon à pouvoir rendre compte de chacune de ces dimensions.

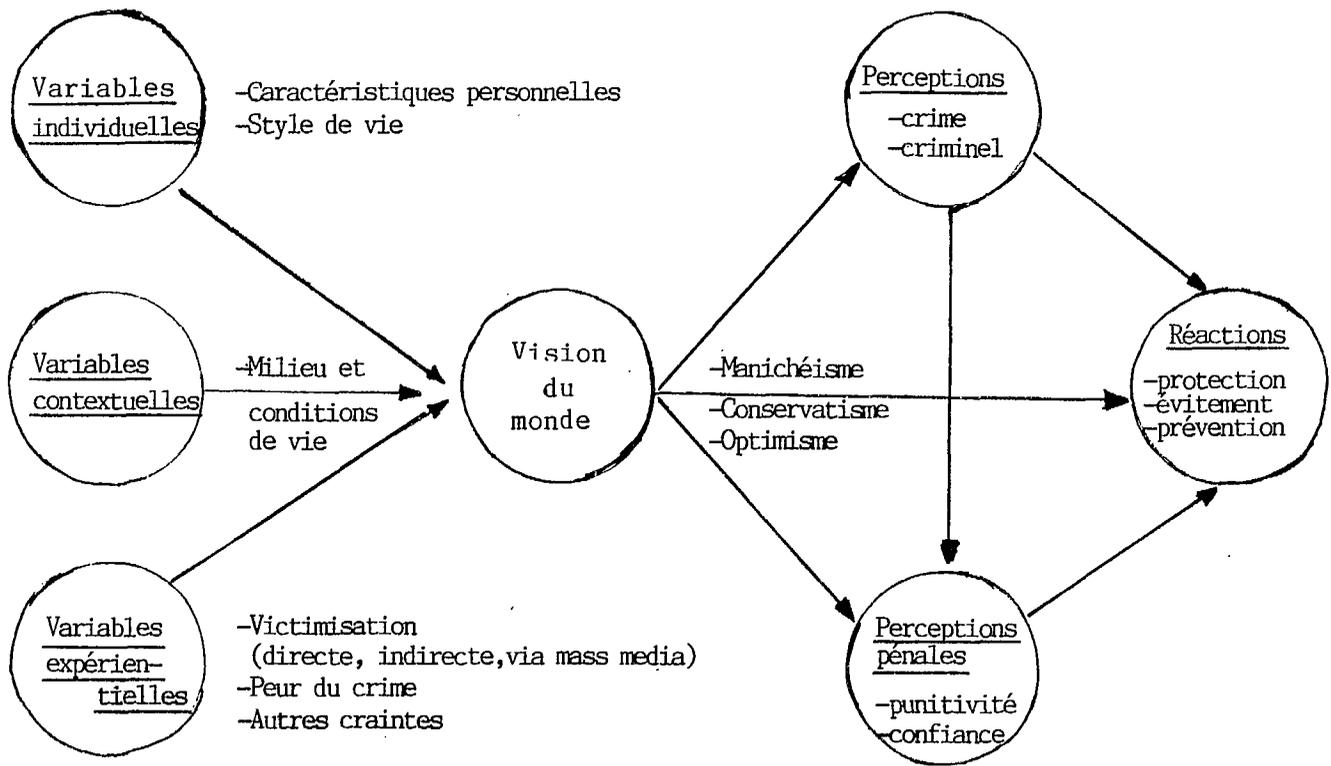


FIGURE 1
Intéactions entre variables individuelles,
contextuelles et expérientielles et les
perceptions à l'égard du crime et de la justice

1. Manichéisme

Le manichéisme consisterait en une tendance à cliver l'univers en deux catégories irréductibles: les bons et les méchants, et serait inversement symétrique à une position dite *non-manichéenne* où la tendance à cataloguer les individus selon une bonté ou une méchanceté ontologique ferait place à une explication psychologisante et/ou sociologisante des comportements (Levy et Zauberman, 1976, p. 40).

De l'avis de Levy et Zauberman (1976), deux catégories d'indices se prêteraient plus particulièrement à l'appréciation des tendances plus ou moins manichéistes: les attitudes religieuses et les attitudes politiques qui, chacune, suppose une prise de position sur ce qui est bon et ce qui doit être défendu et puni. Louis-Guérin (1983) ajoute que le crime et la déviance représentent aussi des objets sociaux privilégiés pour exprimer les modalités des rapports, ceux-ci renseignant tout autant sur la portée sociale du phénomène que sur le degré de tolérance sociale des individus (Criminologie, Vol. XVII, no. 1, p.73).

Pour leur part, Robert et Faugeron (1973-78) ont considéré les dispositions des individus à se dire plus ou moins d'accord avec des propositions du genre: "pour certains enfants, il n'y a rien à faire, ils ont un mauvais fond", "quelqu'un qui a déjà commis un délit, on ne peut pas savoir s'il a le mal dans la peau"... comme l'expression d'une plus ou moins grande propension au manichéisme. Leurs résultats les forcent à conclure qu'il n'existe pas vraiment de non-manichéisme pur:

Le plus souvent, il y a une limite au non-manichéisme; en particulier à partir d'un certain seuil, la délinquance (ou dans une optique plus générale devrait-on dire: la déviance) quoique acquise est trop profondément ancrée dans l'individu pour qu'on puisse essayer de la supprimer...

(in Lévy et Zauberman, 1976, p. 42)

L'analyse des données du présent sondage nous amène, par ailleurs, à prétendre que les "manichéistes purs" ne sont pas non plus légion. Le plus souvent, même ceux qui se disent convaincus "qu'il y a des enfants avec lesquels il n'y a rien à faire parce qu'ils ont un mauvais fond", s'entendent aussi pour dire qu'il y a cependant des circonstances qui favorisent grandement l'éclatement des tendances mauvaises au détriment des meilleures intentions.

C'est ce qui explique notre décision de ne pas discuter directement des tendances plus ou moins prononcées de notre échantillon au manichéisme, mais d'aborder plutôt cette réalité par le biais de son inverse symétrique que nous définirons, pour les fins de la discussion qui va suivre, comme étant une *tendance à la tolérance sociale*; celle-ci se vérifiant par une propension plus ou moins marquée à admettre des motifs qui en atténuent la portée ou en justifient l'expression.

En ce sens, nous dirons qu'il est des gens qui adhèrent plus facilement à des slogans du genre: "l'occasion fait le larron", "il a été victime des circonstances"... alors que d'autres accordent plus de poids au libre-arbitre, considérant qu'on doit toujours payer pour ses fautes parce que "quelqu'un qui veut rester dans le droit chemin peut toujours y arriver", tout comme "on est toujours responsable de ses actes". Ainsi, certains paraîtront plus tolérants à l'égard de la nature humaine alors que d'autres excuseront plus difficilement tout écart de conduite.

Différentes propositions peuvent être évoquées afin d'excuser les manifestations d'une conduite criminelle plus ou moins cristallisée. Certains diront que "les criminels sont des gens qui ont manqué d'affection", d'autres admettront que "le partage inégal des richesses poussent les plus démunis à commettre des crimes", d'autres encore mentionneront l'influence du milieu en considérant que "si on vient d'un milieu où il y a beaucoup de crimes, les chances sont plus grandes qu'on soit aussi contaminé", enfin d'autres encore soupireront en

déclarant que "le crime est à la portée de tous et que bien souvent les tentations sont tout simplement trop fortes".

L'indice de "tolérance sociale" est élaboré à partir de l'ensemble des réactions des personnes âgées aux différentes propositions mentionnées plus haut; le fait qu'elles se disent d'accord ou non avec chacune d'entre elles (tableau 6).

TABLEAU 6 Propension des personnes âgées à se dire plus ou moins d'accord avec les propositions composant l'indice de tolérance sociale

Propositions	D'accord		Ne sait pas		Pas d'accord	
	N	%	N	%	N	%
La plupart des criminels sont des gens qui ont manqué d'affection	163	77,6%	14	6,7%	33	15,7%
Les gens commettent des crimes parce que les tentations sont trop fortes	166	79,0%	6	2,9%	38	18,1%
Le partage inégal des richesses pousse les gens à commettre des crimes	152	72,4%	12	5,7%	46	21,9%
Quand on vient d'un milieu où il y a beaucoup de crimes, on a toutes les chances de devenir criminel	126	60,0%	11	5,2%	73	34,8%
Ce sont les circonstances, plus que la personnalité, qui font que quelqu'un devient criminel	160	76,2%	17	8,1%	33	15,7%
Beaucoup de criminels sont des malades qui ne sont pas responsables	148	70,5%	8	3,8%	54	25,7%

Le fait qu'à partir de cet indice on trouve que seulement 15,3% des répondants au présent sondage paraissent tout-à-fait intolérants vis-à-vis des écarts de conduite des autres membres de la société alors que la plupart admettent qu'il existe des situations plus difficiles à vivre que d'autres - une majorité (55,5%) se disant même d'accord avec

la plupart des "excuses" qui leurs étaient suggérées - vient contredire, dans une large mesure, la rumeur publique qui dresse des "petits-vieux" le portrait de personnes souvent acariâtres, hargneuses, revêches, intolérantes. Néanmoins, nous le verrons, cette tendance passablement généralisée des personnes âgées à la tolérance sociale ne change rien au fait qu'elles demeurent peu optimistes quant aux chances d'évolution positive de la société^{2 2}; ce qui n'est pas sans influencer les tendances dépressives qui perturbent la vie d'un grand nombre d'entre elles (Tau B = .15 p=008), de même que leur tendance à faire preuve d'une plus ou moins grande punitivité (ce qu'il nous sera donné de contrôler plus loin).

Par ailleurs, de toutes les variables reliées de façon plus ou moins déterminante au degré de tolérance sociale manifesté par les personnes âgées interrogées, c'est le revenu qui retient surtout l'attention. Non seulement, parce qu'il s'agit de la relation la plus significative (Tau C = .20 p=000), mais aussi parce qu'une telle relation n'est pas sans rappeler le concept d'identification développé déjà par de nombreux auteurs pour expliquer différentes réactions et attitudes vis-à-vis de la criminalité ou d'autres réalités sociales. On peut sans aucun doute présumer en effet que les personnes âgées les plus démunies, celles-ci vivant dans des quartiers souvent défavorisés, véritable "bouillon de la culture criminelle", selon l'expression de Lacassagne, se montrent plus compréhensives envers les manifestations déviantes, voire délinquantes, parce qu'elles en connaissent mieux les conditions d'émergence et qu'en un sens, elles se sentent plus près des acteurs. A cet effet, mais dans un autre ordre d'idées, Brillon (1986) souligne:

^{2 2} C'est à dire, nous le verrons plus loin, qu'une majorité d'entre elles pensent que: "il y a tellement de façons de vivre aujourd'hui qu'on ne sait plus quoi faire", mais que, par ailleurs "les gens sont ce qu'ils sont, on ne peut espérer les changer", il faudrait donc se résigner, pensent les aînés, on est voué à voir cette société, qu'on ne comprend plus, se détériorer, sans qu'il n'y ait vraiment de façons de l'éviter.

L'association "vrai criminel/riche" s'oppose à l'association "petit délinquant/pauvreté": la richesse et, de surcroît, une fortune malhonnêtement acquise constitue un facteur qui pousse les gens à se dissocier de ce type de criminel...

(Les personnes âgées face au crime, p. 126)

Finalement, notons que la plus ou moins grande tolérance sociale exprimée par les personnes âgées n'est pas non plus sans rapport avec le degré de conservatisme dont ces dernières font preuve (Tau B = .19 p=001).

2. Conservatisme

Le conservatisme se définit comme l'attachement à l'ordre social établi, aux idées et aux institutions du passé. On parle aussi de "traditionnalisme". Plus encore que le conformisme, concept développé par Robert et Faugeron (1973) et présenté comme l'acceptation des valeurs, des normes, des règles et des systèmes institutionnels existants, le conservatisme ferait, lui, invariablement référence au passé.

S'inspirant à la fois de Robert et Faugeron et de Levy et Zauberman qui, les uns pour le SEPC, les autres pour le GRAC, se sont attachés à conceptualiser la complexité des attitudes, on pourrait dire que le conservatisme, tel qu'on le conçoit ici, correspond plus précisément à l'un des trois types de représentations conformistes dégagées tour à tour par ces différents auteurs, à savoir: le conformisme moraliste ou traditionnaliste.

En effet, si, d'un côté, Robert et Faugeron et, de l'autre, Levy et Zauberman distinguent entre les conformistes *moralistes* (pour les premiers) ou *traditionnalistes* (pour les seconds): qui ne se définissent que dans le passé; les conformistes *ritualistes*: qui ne se

définissent que dans le présent; et les conformistes *personnalistes* (ainsi nommés par Robert et Faugeron) ou *évolutionnistes* (selon l'expression utilisée par Levy et Zauberman): pour lesquels la société est en constant progrès; nous trouvons que les personnes âgées se situent surtout, voire presque exclusivement, en rapport avec les valeurs et les systèmes de référence du passé.

L'étude du GRAC (1984) a permis de confirmer qu'il existe une relation étroite entre le conservatisme et l'Age. Brillon (1986) rappelle combien les opinions exprimées en ce qui a trait au respect des valeurs, quant à l'importance de l'institution familiale et quant aux rôles sexuels traditionnellement reconnus, se diversifient en fonction des cadres de référence, lesquels appartiendraient à des époques forts différentes :

Celui des aînés évoque la discipline, l'obéissance, la soumission, le respect des institutions et de l'autorité, le statut bien déterminé de la femme qui se voyait cantonnée dans ses rôles d'épouse et de mère. Celui des jeunes est un cadre qui a vu la famille éclater, les tabous sexuels renversés, l'instauration d'une éducation spockienne fondée sur le laisser-aller...

(Les personnes âgées face au crime, p. 103).

Et, ce serait principalement en regard de cette dualité qui oppose les plus conservateurs aux plus libéraux, dimension qui se mesure par les réactions aux propositions concernant la place de la femme, de la famille, du respect dans la société... (Tableau 7), que s'articulerait la vision du monde et, partant, les attitudes de base qui caractérisent les aînés.

Les personnes âgées elles-mêmes ne sont cependant pas toutes aussi conservatrices les unes que les autres. Certaines ont su, apparemment plus facilement que les autres, s'ajuster aux "nouvelles valeurs", évitant de les juger trop sévèrement. D'autres, au contraire, restent

sur leurs positions, se convainquant avec nostalgie que c'était tellement plus facile, tellement mieux, tellement plus sain (ou "saint") dans leur temps. Ainsi l'indice de conservatisme indique que si une majorité de personnes âgées paraissent effectivement fort conservatrices (64,7%), plus du quart d'entre elles font montre d'un libéralisme modéré alors qu'une minorité (12,9%) paraissent finalement plus libérales que conservatrices.

TABLEAU 7 Propension des personnes âgées à se dire plus ou moins d'accord avec les propositions composant l'indice de conservatisme

Propositions	D'accord		Ne sait pas		Pas d'accord	
	N	%	N	%	N	%
Les femmes qui ont des enfants doivent rester à la maison	162	77,1%	9	4,3%	39	18,6%
Actuellement, les gens ne respectent plus rien	171	81,4%	6	2,9%	33	15,7%
Si ça va mal aujourd'hui, c'est parce que la famille ne joue plus le même rôle	185	88,1%	8	3,8%	17	8,1%

La proximité des gens avec des modèles de comportements différents de ceux traditionnellement prônés constituerait, selon toute apparence, le principal émancipateur de la pensée des aînés.

Ainsi, les personnes âgées qui ont travaillé à l'extérieur de leur foyer, celles qui ont des enfants et des petits-enfants avec lesquels elles restent régulièrement en contact (Tau C = .12 p=04), de même que celles qui consultent quotidiennement les journaux (Tau C = .19 p=000), se montrent plus libérales que les autres.

D'un autre côté, les femmes âgées apparaissent aussi légèrement plus libérales que les hommes de leur génération (Tau C = .12 p.04).

L'utilisation, dans l'élaboration de l'indice de conservatisme, de la proposition concernant les "devoirs des femmes-qui-ont-des-enfants" serait néanmoins, à n'en pas douter, largement responsable de cette relation.

Finalement, rappelons que les conservateurs sont normalement plus intolérants que les libéraux vis-à-vis de la nature humaine; ce qui les rend aussi, d'une façon assez générale, plus pessimistes vis-à-vis des chances d'évolution positive de la société.

3. Optimisme/défaitisme

"Les positions manichéennes sont liées à un manque de confiance en la nature humaine; le sentiment que l'homme livré à lui-même ne saurait faire le bien" (Levy et Zauberman, 1976: p. 37). "Le manichéisme apparaît comme l'expression ultime du pessimisme: comme sa rationalisation" (Robert et Faugeron (1972), no 13, p.34).

L'imbrication étroite de ces deux concepts - manichéisme et optimisme/pessimisme - ont poussé tant Robert et Faugeron que Levy et Zauberman à en traiter en un seul et même mouvement.

Chez les personnes âgées, on constate qu'il existe aussi une relation étroite entre la façon de réagir aux manifestations de "la nature humaine" et l'évaluation des chances d'évolution positive de la société (Tau B = .32 p=000). Toutefois, il appert qu'en ce qui a trait à ces dernières, l'attitude d'optimisme manifestée par un petit nombre d'entre elles ne s'oppose pas vraiment à une attitude pessimiste qui caractériserait les autres, mais beaucoup plus à un certain défaitisme, une attitude de démission, de découragement devant le changement social.

Ainsi, les personnes âgées sont-elles largement majoritaires à dire que "il y a tellement de façons de vivre aujourd'hui qu'on ne sait

plus quoi faire" (71,0%), que de toute façon, "les gens sont ce qu'ils sont, on ne peut espérer les changer" (61,0%), "qu'il vaut donc mieux garder les choses comme elles sont, plutôt que d'essayer des choses dont on est pas sûr" (75,7%), et finalement "qu'il vaut mieux laisser les experts régler les problèmes de la société" (64,8%). Autant de propositions qui devaient témoigner du sentiment d'appartenance à un monde en rapide évolution, de la capacité de s'y adapter, voire d'en contrôler les orientations; autant de propositions qui nous amènent à constater que les personnes âgées sont en fait dépassées par les manifestations de la modernité, qu'elles se sentent mal-à-l'aise vis-à-vis des nouvelles valeurs adoptées par les jeunes et dont elles ne comprennent pas vraiment le sens: dans les jeunes, les vieux ne se reconnaissent plus; face à des comportements qui dépassent leur entendement, ils ont cessé de vouloir comprendre ou prétendent ne plus pouvoir comprendre.

TABLEAU 8 Propension des personnes âgées à se dire plus ou moins d'accord avec les propositions composant l'indice de défaitisme

Propositions	D'accord		Ne sait pas		Pas d'accord	
	N	%	N	%	N	%
Il vaut mieux garder les choses comme elles sont, plutôt que d'essayer des choses dont on est pas sûr	159	75,7%	17	8,1%	34	16,2%
Les citoyens ont avantage à laisser les experts régler les problèmes de la société	136	64,8%	23	11,0%	51	24,3%
Il y a tellement de façons de vivre aujourd'hui, qu'on ne sait plus quoi faire	149	71,0%	10	4,8%	51	24,3%
Les gens sont ce qu'ils sont, on ne peut espérer les changer	128	61,0%	4	1,9%	78	37,1%

Brillon (1986) rappelle que les chercheurs du GRAC (1984) utilisant ces mêmes questions dans l'élaboration d'un indice qu'ils nomment tour à tour "indice d'aliénation" ou "indice d'anomie", ont mis à jour qu'il s'agit là d'une caractéristique propre aux personnes âgées qui se disent, dans des proportions trois fois plus grandes que les jeunes, inquiètent vis-à-vis du changement (75% vs 25%), alors qu'elles sont beaucoup plus nombreuses (75% vs 33%) à s'en remettre aux experts pour régler les problèmes de la société, parce que de toutes façons elles sont plus sceptiques que les jeunes vis-à-vis des possibilités qu'auraient les gens de changer et d'évoluer (52% vs 40%). En un mot, la recherche du GRAC aurait montré que les gens âgés sont pratiquement unanimes à dire qu'il y a tellement de façons de vivre aujourd'hui qu'on ne sait plus quoi penser (91%).

Le défaitisme, qui non seulement caractérise les personnes âgées par rapport aux plus jeunes mais continue de s'accroître continuellement avec l'âge (Tau B = .14 p = .04) est d'abord et avant tout relié aux variables individuelles, touchant de façon plus marquée les plus démunies: les personnes âgées qui ont perdu leur conjoint (Tau C = .12 p = .04), celles qui bénéficient des plus faibles revenus (Tau B = .12 p = .02) de même que les moins scolarisées (tau C = .10 p = .00).

Par ailleurs, on constate que la tendance au défaitisme est aussi fortement reliée au conservatisme (Tau C = .19 p = .00) et n'est pas sans rapport, d'une part, avec le degré de tolérance sociale exprimé par les aînés (Tau C = .32 p = .00), non plus qu'avec la tendance à la dépression manifestée par un grand nombre d'entre elles (Tau B = .20 p = .00).

Bref, majoritairement conservatrices, imminemment défaitistes, les personnes âgées restent toute de même relativement compréhensives vis-à-vis des différentes manifestations déviantes, voire délinquantes, de la nature humaine, acceptant de prendre en considération ce qu'elles jugent être des circonstances parfois atténuantes parfois aggravantes dans l'évaluation de la responsabilité des acteurs et des mesures à prendre à leur encontre.

Ceci ne veut toutefois pas dire que face à de telles manifestations les personnes âgées ne s'inquiètent pas. Au contraire... et c'est ce qu'il nous sera donné de constater dans les chapitres qui suivent, les personnes âgées se sentent très concernées par la menace de la criminalité.

CHAPITRE III

CONNAITRE LE CRIME PAR CE QU'ON EN VOIT

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour présumer de l'importance des perceptions de la criminalité et, contact plus direct avec cette réalité, de l'expérience d'une victimisation sur les sentiments de sécurité et, au-delà, la qualité de vie d'une société et des membres qui la composent.

Plusieurs auteurs (entre autres Stinchcombe et al., 1980) l'ont déjà montré: la criminalité bouleverse la vie des citoyens qui, pour une large part, se disent préoccupés, inquiétés, alarmés, voire même traumatisés par la perception qu'ils ont d'un danger grandissant. Se sentant menacés, certains réagissent en évitant systématiquement d'échanger avec des étrangers, en refusant de sortir, en se barricadant dans leur maison; d'autres optent pour déménager dans des banlieues apparemment plus sécurisées; d'autres enfin choisissent, afin d'assurer leur protection, de se munir de systèmes d'alarme, de chiens de garde ou parfois même d'armes à feu. En définitive, on s'aperçoit bientôt que nul ne reste vraiment indifférent vis-à-vis de ce qu'il perçoit comme étant la réalité criminelle.

A certains, la situation paraît dramatique:

Le crime et la possibilité de victimisation sont partout présents, déifiant le sens de la sécurité individuelle et le sens communautaire du voisinage. Parce qu'il ne semble pas y avoir de moyens pratiques pour résoudre le problème, la peur du crime est en train de faire éclater les collectivités en forçant les individus à se réfugier dans un isolement auto-protecteur...

(Figgie, 1980: p.8. Traduction libre).

De leur côté, les personnes âgées, du moins celles que nous avons interrogées dans le cadre du présent sondage, se disent - pour une majorité effectivement - plus ou moins préoccupées par la menace de la criminalité: 59,6% d'entre elles avouent être assez ou même très

inquiètes, 23,3% se considèrent tout compte fait peu menacées, alors qu'une minorité (16,7%) affirme ne pas se sentir du tout concernée par cette réalité²³.

Sans vouloir nier l'importance des préoccupations générales (general concern)²⁴ exprimées par les personnes âgées vis-à-vis du phénomène criminel, on devra toutefois convenir que ces dernières paraissent proportionnellement moins nombreuses que les plus jeunes à véritablement s'inquiéter des développements de la criminalité. En effet, l'étude du GRAC (1984) a montré que, dans le public en général, 80% des gens se disent assez ou même très préoccupés par la menace criminelle. Toutefois, en tenant compte uniquement des personnes âgées, cette proportion passe à moins de 65%²⁵.

Par contre, différents sondages américains, ceux-ci associant cette fois la peur du crime à la mesure de la crainte de sortir seul le soir, concluent que non seulement ce type de crainte pénalise davantage les personnes âgées, mais que l'écart séparant le niveau d'inquiétude des jeunes et celui des aînés aurait eu tendance à s'accroître de façon marquée avec le temps. Ainsi, souligne entre autres Cook (1980), en 1966 la différence entre le pourcentage des jeunes et celui des vieux qui avouaient craindre de sortir seuls le soir était d'environ 3%. En 1968, cette différence s'établit à 4%, en 1973 à 6%, et en 1975 à 13%.

Au Canada, les données qui nous permettraient de réaliser une analyse semblable, à travers le temps, ne sont pas disponibles. Toutefois, il nous paraît plausible de croire que la situation vécue dans notre pays ne se différencie pas tellement de celle qui existe aux

²³ Un répondant refuse de répondre à cette question.

²⁴ Tel que l'entendait Furstenberg Jr (1971).

²⁵ Données tirées du sondage sur Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles, GRAC (1984).

États-Unis. A tout le moins, peut-on conclure - sur la base des données du GRAC (1984) qui montrent que les Canadiens identifient au moins une fois sur deux la criminalité parmi les trois problèmes les plus graves de leur société (un canadien sur cinq mentionnant la criminalité comme étant le problème le plus important au Canada) - que le phénomène criminel occupe une place de premier plan parmi les préoccupations manifestées par les citoyens canadiens (*idem*, pp. 77-78).

Or, on a longtemps associé les réclamations du public, pour un contrôle accru du crime et des criminels, à l'inquiétude grandissante ressentie vis-à-vis du phénomène criminel, suggérant par le fait même l'existence d'une relation non équivoque, de cause à effet, entre peur du crime et punitivité. Toutefois, les chercheurs du GRAC (1984) ont pu établir, à partir des entrevues qu'ils ont menées auprès de la population canadienne, que les attitudes vis-à-vis du contrôle dépendraient plutôt, d'abord et avant tout, des attitudes plus générales vis-à-vis de la société, qui elles-mêmes influenceraient la saillance sociale du crime et l'image que l'on se fait des causes, de même que de la gravité des manifestations criminelles (Louis-Guérin, 1983: p. 16).

Afin de mieux comprendre la nature de même que les fondements de l'inquiétude grandissante exprimée, plus particulièrement par les personnes âgées, vis-à-vis du crime, nous nous intéressons, dans le présent chapitre, non seulement aux images que ces dernières se font du criminel, de la criminalité de même que de la sécurité du monde dans lequel elles vivent, mais aussi à l'appréciation qu'elles font des agences chargées d'intervenir et, dans la mesure du possible, de les protéger contre ces manifestations de la criminalité qu'elles jugent tellement comminatoires.

A. DIFFÉRENTES NOTIONS, DIFFÉRENTES PERCEPTIONS:
LE CRIME, LE CRIMINEL, LA CRIMINALITÉ

De l'avis de nombreux auteurs (Biderman et al., 1967; Garofalo, 1977; Figgie, 1980; GRAC, 1984) il existerait différents niveaux de perception qui tous, dans une certaine mesure, déterminent l'image que l'on se fait à la fois du crime, du criminel et de la criminalité.

A un premier niveau, relativement abstrait, la criminalité, concluent les auteurs du GRAC (1984), serait perçue comme un problème national grave et préoccupant. Ce sentiment, ajoutent ces derniers, se fonderait moins sur l'expérience directe d'une victimisation que sur l'impression, confirmée par l'image de la violence véhiculée à travers les médias, d'une augmentation rapide de la "criminalité grave", c'est-à-dire de la criminalité de violence.

A un second niveau, plus concret et immédiat, les gens évalueraient plus directement et plus correctement l'évolution de la criminalité dans leur entourage immédiat (par exemple dans leur quartier de résidence). Cette attitude dépendrait, en grande partie, du degré d'intégration dans le quartier: les gens, d'affirmer Brillon (1986), domestiquent et apprivoisent leur espace, s'y habituent, en connaissent les dangers et, ce faisant, finissent par s'y sentir relativement en sécurité.

Ainsi, s'établirait donc, en fonction du degré de proximité du danger perçu, une première distinction conceptuelle dont il nous faut à tout prix tenir compte. En effet, examinant le rapport entre les représentations de la criminalité et les sentiments de peur et de punitivité, le GRAC (1984) conclut que toutes les contradictions actuelles relevées dans les analyses de ces réalités (peur du crime et punitivité) proviennent de la confusion qui existe entre ces différents niveaux de perception.

Une autre distinction importante surgit quand on constate qu'à un premier niveau, dominé par l'émotion que suscitent les images les plus prégnantes de la criminalité, s'impose la représentation du criminel dangereux. On constate, en effet, que moins les gens connaissent le système de justice ou les personnes qui s'y trouvent impliquées (qu'on parle ici des agents pénaux, des criminels ou des victimes), moins ils sont exposés à la menace de la criminalité (que ce soit en regard de la qualité du quartier qu'ils habitent, de leur style de vie ou des expériences de victimisation directement ou indirectement connues), plus l'image qu'ils se font du criminel devient stéréotypée et terrifiante, et plus la compétence des agences de contrôle leur paraît devoir être mise en doute.

Cependant, à un second niveau, plus élaboré et réfléchi, l'individu, appelé à décrire le criminel, ferait montre d'une opinion plus nuancée. A ce deuxième niveau, trois éléments concourraient principalement à pondérer l'image que l'on se fait aussi bien du crime que du criminel: 1) la typologie du délinquant (on distingue le plus souvent les "gros criminels", les "petits délinquants" et les "malades"); 2) l'étiologie du passage à l'acte (pourquoi et comment on devient criminel); et 3) le pronostic quant aux possibilités de réhabilitation des délinquants.

C'est à partir de l'ensemble de ces distinctions que nous nous proposons d'appréhender, dans la première partie de ce chapitre, l'image que ce font les aînés tant du crime et du criminel que de la criminalité et de son évolution.

1. Se faire son idée concernant le crime et le criminel

De l'avis de Robert et Faugeron (1978):

Il serait logique que les recherches concernant la déviance (et, de la même façon, la criminalité) débutent par un effort de conceptualisation de leur objet d'étude...

Cependant constatent les chercheurs:

La plus grande partie d'entre elles (les recherches) ne se sont guère attachées à lever cette difficulté préliminaire, tout au contraire, elles ont postulé - au moins implicitement - une substantialité immédiate de la déviance. Faute de sacrifier à cet indispensable préalable que constituerait la construction de l'objet d'étude, elles ont généralement erré, prisonnières des pseudo-évidences et des reconstructions du "sens commun", dans une quête sans fin des formes et des causes de la déviance...

(La justice et son public, p. 123)

On ne saurait nier la pertinence de telles remarques. Mais notre intérêt, cette fois, n'est pas de définir ce que nous entendons par déviance - ou par délinquance - mais beaucoup plus d'appréhender les représentations populaires, ces "reconstructions de sens commun" qui seraient à la base et motiveraient, dans une large mesure, les réactions et attitudes du citoyen devant le crime et à l'égard de la justice:

L'attention de la population canadienne est presque exclusivement centrée sur une catégorie limitée de conduites criminelles: à savoir, celles qui font l'objet d'une réprobation spatio temporelle assez constante: les délits mala in se...

(Brillon, 1978 in Revue internationale de Criminologie et de police technique, 31:3, p.247)

A l'instar de l'étude de Doob et Roberts (1983) concernant L'opinion de la population canadienne sur la criminalité, le Sondage cana-

dien sur les attitudes envers les politiques criminelles, celui-ci réalisé par le GRAC (1984), confirme que l'image de la criminalité qui prédomine au sein de la société canadienne est celle d'une criminalité de violence.

Nos résultats montrent que les personnes âgées ne font pas exception à la règle. Elles se font la même idée de la criminalité la plus prégnante. Ainsi, lorsqu'on leur demande de décrire l'image qui s'impose spontanément à leur esprit lorsqu'elles pensent à un acte criminel, une majorité d'entre elles fait référence à des actes violents (meurtre, assaut sexuel, violence contre la personne, vol avec violence, incendie criminel: 63,8%), alors que seulement une minorité parle de criminalité contre les biens (vol, vol par effraction, vandalisme, fraude: 23,8%)²⁴.

Toutefois, les personnes âgées se distinguent des autres groupes d'âge dans la mesure où, en ce qui les concerne plus spécifiquement, à l'image d'une criminalité de violence vient, en quelque sorte, se superposer la représentation d'une jeunesse comminatoire. Les aînés se perçoivent souvent comme victimes des jeunes. C'est du moins ce qui ressort de l'étude qualitative menée par Lamarche et Brillon (1983) auprès d'un groupe de citoyens âgés de Montréal. Cet état de fait réel ou subjectif, constatent les auteurs, va de pair avec la crainte que leur inspirent les jeunes agresseurs, et tirerait sa source première dans la séparation des générations qui renforce l'incompréhension mutuelle de ces deux groupes:

La conduite actuelle des jeunes heurte bien des personnes âgées parce qu'elle va à l'encontre de leurs valeurs profondes: le sens du bien et du mal, la notion de l'effort, du travail, les rôles sexuels (...) Il est bien possible que la

²⁴ Le reste des réponses se partage entre les aînés qui évoquent "d'autres types de crime" (2 répondants), ceux qui apportent "d'autres types de réponse" (10 répondants) et ceux qui disent ne pas savoir ou refusent de répondre (14 répondants).

peur, mais aussi l'agressivité que les personnes âgées manifestent envers les jeunes, soient basées sur la peur de ce qu'on ne connaît pas, mais aussi sur le fait que les personnes âgées sont témoins de tous les débordements de la jeunesse et qu'elles les désapprouvent...

(Les personnes âgées, de Montréal, face au phénomène criminel, pp. 57-58)

Les données de la présente étude ne nous permettent pas vraiment de prendre position face à de telles assertions. Tout au plus nous fournissent-elles quelques indices qui, à première vue, pointeraient dans la même direction. Ainsi, bien qu'un nombre important des personnes âgées (42,9%), appelées à décrire l'image qui leur vient à l'esprit lorsqu'elles songent plus précisément à une personne criminelle, fait encore une fois immédiatement référence à une image de violence, de dangerosité, en parlant de meurtriers, de violeurs, de récidivistes, de gangsters,..., on constate qu'un nombre quand même important d'entre elles (17,6%) fait plutôt spontanément référence aux "jeunes délinquants", aux "jeunes drogués" ou aux "jeunes voyous" ou, encore, se prononce en termes d'attributs qu'elles font automatiquement correspondre à l'image des jeunes (cheveux longs, paresseux, vauriens). Cette donnée nous paraît, en soi, révélatrice.

On constate aussi que c'est parmi ces gens qui, pour définir l'image du criminel, font spontanément référence aux jeunes délinquants, qu'on retrouve la plus grande proportion de conservateurs (67,6% comparativement à 63,3% pour ceux qui se réfèrent aux "criminels dangereux", 61,9% de ceux qui indiquent les auteurs de crimes contre les biens et 58,3% de ceux qui identifient d'autres types de délinquants). Cette relation pourrait toutefois être plus significative. Aussi, ne pouvons nous qu'insister, à l'instar de Lamarche et Brillon (1983), sur l'importance de fouiller plus à fond cette question des attitudes des personnes âgées face aux jeunes, de façon à mieux comprendre pourquoi elles en font "de la mauvaise graine de criminel", et pourquoi ceux-ci les inquiètent tellement.

TABLEAU 9 Image du crime et du criminel les plus prégnantes pour les personnes âgées interrogées.

<u>Type de crime</u>	<u>N</u>	<u>%</u>
Meurtre	64	30,5%
Vol à domicile	37	17,6%
Violence contre la personne	35	16,7%
Viol, assault sexuel	20	9,5%
Vol avec violence	13	6,2%
Vol par effraction	10	4,8%
Incendie criminel	2	1,0%
Vandalisme	2	1,0%
Fraude	1	0,5%
Autres types de crimes	2	1,0%
Autres types de réponse ²⁷	10	4,8%
Aucun, ne sais pas, refuse de répondre	14	6,7%
TOTAL	210	100,0%
<u>Type de criminel</u>		
Petit voleur, fraudeur	43	20,5%
Meurtrier	35	16,7%
Jeunes délinquants, drogués, voyous	28	13,3%
Malade, déséquilibré, sadique	15	7,1%
Voleur à main armée	13	6,2%
Violent	10	4,8%
Voleur	9	4,3%
Cheveux longs, paresseux, vauriens	9	4,3%
Bandit, gangster	3	1,4%
Pyromanes	3	1,4%
Récidiviste	2	1,0%
Autres crimes	12	5,7%
Aucun, ne sais pas, refuse de répondre	28	13,3%
TOTAL	210	100,0%

²⁷ Un certain nombre de personnes âgées (10) ont répondu à cette question de manière détournée, en utilisant des expressions du genre: "les causes sont sociales", "c'est les gouvernements qui sont responsables" ou encore en faisant davantage référence à la personne: "jeunes délinquants", "vendeurs de drogue". C'est ce que nous regroupons sous le vocable "autres types de réponses".

Quant à savoir quels sont les facteurs qui déterminent avec le plus d'acuité l'image que se font les citoyens âgés du crime ou du criminel, notons d'abord qu'il existe une relation significative entre l'âge et le fait d'imaginer d'autres types de crimes que ceux traditionnellement considérés. Ce résultat nous semble intéressant dans la mesure où il est possible qu'il indique que les personnes les plus âgées (parmi les gens du troisième âge) sont peut-être effectivement victimes d'autres types de situations que celles traditionnellement envisagées comme étant de nature criminelle. On pense ici, par exemple, aux mauvais traitements infligés au parent vieillissant, à certaines formes d'exploitation financière, de discrimination, de rejet ...; autant de situations que les aînés pourraient choisir de dénoncer en les associant, instinctivement ou intentionnellement, à l'image plus conventionnelle de la réalité criminelle.

Par ailleurs, les femmes âgées (71,6%) accrocheraient légèrement plus facilement que les hommes de leur génération (66,3%) à l'idée d'une criminalité de violence. De la même façon les personnes âgées les moins instruites (ayant une formation primaire ou moins; 75,0% contre 59,3% des plus scolarisées) se réfèrent aussi plus facilement à l'image de la violence lorsqu'elles pensent à un acte délictueux ou à une personne criminelle.

Ce sont là, semble-t-il, les seuls rapports vraiment significatifs qu'il soit possible d'établir entre les variables individuelles et expérientielles caractérisant les personnes interrogées dans le cadre du présent sondage et leur perception plus ou moins terrifiée du crime et du criminel. Selon toute apparence, l'expérience directe ou même indirecte d'une victimisation ne viendrait pas modifier les représentations préconçues par les aînés vis-à-vis de la réalité criminelle.

D'un autre côté, il existe un rapport entre la santé mentale de même que la vision du monde des répondants et les images qu'ils se font du crime et du criminel. On constate, en effet, que la prégnance, dans

l'esprit des gens âgés, de l'image d'une criminalité de violence est significativement reliée tant à la dépression qu'au défaitisme manifestés certains d'entre eux. Ainsi, parmi les aînés qui se représentent le crime en termes d'actes de violence et le criminel comme un personnage effrayant (récidiviste endurci, gangster, sadique), on trouve une proportion élevée d'individus faisant état de tendance dépressive (68,5% contre 60,1% parmi ceux qui identifient une criminalité contre les biens), et un nombre encore plus important d'entre eux considérant que, de toute façon, il n'y a rien à faire, que les gens sont ce qu'ils sont, que la société est ce qu'elle est, on ne peut espérer les changer (69,9% vs 56,0%).

Enfin, on trouve une relation significative entre l'exposition aux média, on parle ici plus particulièrement de la presse écrite, et l'image que l'on se fait de la réalité criminelle. En effet, il appert que ceux qui consultent régulièrement les journaux ont, plus que les autres, tendance à dramatiser l'idée qu'ils se font de la délinquance (Tau B = .14 p=01). D'un autre côté, les émissions d'affaires publiques contribueraient, pour leur part, à relativiser cette image, probablement en fournissant une information moins sensationnaliste et, donc, moins alarmante de l'état réel de la situation. Aussi, au moment de conclure à l'importance et au sens de l'influence des média sur les perceptions de la criminalité, faudrait-il encore nuancer, cette fois en regard de la qualité des sources d'information considérées.

Bref, si dans l'esprit des gens âgés, à l'exemple du reste de la population, jaillit spontanément et s'impose, d'abord et avant tout, l'image d'une criminalité de violence quand ils pensent à l'acte ou à l'acteur délinquant, cette image se double pour les premiers de la représentation d'une jeunesse qu'ils jugent menaçante; probablement parce qu'ils la connaissent mal, mais aussi, et peut-être même surtout, parce qu'ils ont le sentiment de ne pas pouvoir la contrôler à loisir.

2. Se faire son idée concernant l'évolution de la criminalité

Les sondages des dernières décennies concernant la perception de la criminalité ont surtout servi à démontrer que l'inquiétude des citoyens devant le crime augmentait en même temps que la criminalité elle-même (Biderman et al., 1967; Stinchcombe et al., 1980), suggérant par le fait même qu'il existerait un parallélisme particulièrement significatif entre la densité du phénomène criminel et la peur du crime (Skogan, 1982). De telles constatations laissaient aussi à penser que les perceptions de la criminalité ne seraient, en quelque sorte, que le reflet de la situation réelle, et qu'il y aurait une relation directe entre l'évaluation des risques de victimisation et les risques objectifs. Toutefois, ces données semblent de plus en plus devoir, à la lumière de différents considérants, être remises en question.

D'abord, certains auteurs (notamment Ennis, 1967; Conklin, 1975; Figgie, 1980) soutiennent que les citoyens seraient davantage sensibles à une augmentation soudaine des taux de criminalité, qu'aux taux eux-mêmes. Toutefois, et nous ne voulons ici qu'annoncer cet argument sur lequel il nous sera donné d'élaborer un peu plus loin, l'idée même d'une augmentation constante de la criminalité, au fil des temps, ne fait plus vraiment l'objet d'une reconnaissance consensuelle inébranlable. Certains vont même jusqu'à prétendre que:

Le sentiment que la violence et son corrolaire la criminalité augmentent. qu'elles sont aujourd'hui plus grandes que jamais, apparaît comme une constante dans l'opinion publique /.../ Le discours sur la progression de la violence et du crime n'est en réalité que la marque d'une nostalgie d'une autre époque ou d'une croyance au mythe de l'âge d'or...

(GRAC, 1984, p. 268)

Ensuite, un certain nombre d'autres auteurs (parmi lesquels le GRAC, 1984) constatent, nous le soulignons précédemment, qu'il existe une différence très nette entre les perceptions qu'auraient les

résidents de l'évolution de la criminalité dans leur propre localité, et ce qui se passe ailleurs, par exemple, au plan national.

Outre la familiarité ou l'intégration des citoyens dans le milieu, le GRAC (1984) constate que, en ce qui concerne la population en général, les caractéristiques de l'environnement, le style de vie et, encore plus largement, la vision du monde joueraient à ce titre un rôle de premier plan. En fait, on conçoit surtout que le danger serait d'abord et avant tout associé à l'inconnu. Compte tenu que le quartier de résidence représente, la plupart du temps, pour la plupart des gens - et encore plus particulièrement pour les personnes âgées qui y habitent depuis souvent plus de 20 ans - un environnement familial, appriivoisé, ce qui s'y passe paraîtrait au pire des cas moins menaçant, au mieux tout à fait rassurant.

Dans un même ordre d'idée, il faudrait peut-être aussi prendre en considération l'explication qui voudrait qu'un réflexe de l'être humain le pousse à nier l'existence de situations négatives propres à l'insécuriser ou à le rendre malheureux (Lawton et al, 1976; GRAC, 1984). Si un tel réflexe existe bel et bien, il serait permis de croire qu'il explique, du moins en partie, cette tendance, qu'ont entre autres les aînés, à nier l'existence même ou, du moins, une augmentation sensible de la fréquence des manifestations de la criminalité dans leur entourage immédiat.

Le tableau 10, qui permet de comparer les perceptions qu'ont les personnes âgées de l'évolution de la criminalité dans leur quartier et, d'une manière plus générale, en ce qui a trait au Grand-Montréal, confirme que les citoyens du troisième âge se montrent beaucoup moins pessimistes quand vient le temps d'évaluer ce qui se passe dans leur environnement immédiat, qu'en regard de ce qui arrive ailleurs, au niveau de la "grande ville" par exemple. Il existe néanmoins une corrélation importante entre ces deux dimensions: les aînés qui perçoivent que la criminalité a plus ou moins augmenté dans l'ensemble du Grand-

Montréal s'accordent généralement pour dire que l'incidence de la délinquance s'est aussi accrue, bien que de façon moins marquée, dans leur propre patelin (Tau B = .32 p=000).

TABLEAU 10 Perception de l'évolution de la criminalité depuis les 5 dernières années 1) au plan national et 2) au niveau plus immédiat du quartier de résidence

	a diminué	est restée stable	a légèrement augmenté	a moyennement augmenté	a largement augmenté
Criminalité à Montréal	8 (3,8%)	13 (6,2%)	29 (13,8%)	105 (50,0%)	51 * (24,3%)
Criminalité dans le quartier	29 (13,8%)	45 (21,4%)	61 (29,0%)	44 (21,0%)	24 ** (11,4%)

* Ne sait pas ou refuse de répondre: 4 (1,9%)

** Ne sait pas ou refuse de répondre: 7 (3,3%)

Il appert d'ailleurs, dans le cadre du présent sondage, que ce sont les mêmes répondants qui se disent fortement préoccupés par la criminalité qui ont aussi tendance à penser que les manifestations délinquantes pullulent dans leur quartier et à considérer comme importante l'évolution de la criminalité depuis les cinq dernières années, ceci tant au niveau local que régional. On trouve, en effet, une relation directement proportionnelle entre, d'une part, le degré de préoccupation exprimé par les personnes âgées en regard de la criminalité et l'évaluation qu'elles font de son évolution tant locale que régionale (Tau C = .19 p=000); tout comme il existe aussi une relation directement proportionnelle entre l'importance accordée aux manifestations criminelles dans le quartier et, encore une fois, l'évaluation de l'évolution de la criminalité depuis les cinq dernières années^{2°}.

^{2°} Cette relation serait toutefois plus significative en ce qui a trait à l'évaluation de l'évolution de la délinquance plus spécifiquement dans son quartier (Tau C = .14 p=005) qu'au niveau régional (Tau C = .11 p=01).

D'un autre côté, il apparaît qu'en ce qui concerne plus spécifiquement les personnes âgées, cette tendance à vouloir, en un sens, dramatiser la gravité des développements de la situation criminelle, tant locale que régionale, serait indépendante des variables individuelles inhérentes à celles-ci. En effet, des proportions semblables d'hommes et de femmes âgées, plus ou moins scolarisés, profitant de revenus plus ou moins importants, vivant seuls ou avec un conjoint, ayant ou non quitté le marché du travail, faisant état d'une plus ou moins grande intégration sociale et ayant ou non subi l'expérience d'une victimisation directe ou indirecte, dénoncent une croissance plus ou moins rapide du phénomène criminel depuis les cinq dernières années, ou se disent plus ou moins préoccupées par les manifestations de la criminalité.

Par ailleurs, on constate qu'à divers niveaux de perception de l'évolution du phénomène criminel correspondent différents types de craintes exprimées vis-à-vis de la criminalité. Ainsi, seule la perception d'une augmentation rapide de la fréquence des manifestations criminelles au niveau local influencera le degré de la peur concrète (peur de victimisation) exprimée par les aînés (Tau C = .11 p=03)-entraînant par le fait même des réactions de protection plus ou moins élaborées (protection défensive: Tau C=.15 p=005; protection préventive: Tau C=.12 p=02; évitement: Tau C = .23 p=000) de la part des citoyens qui se disent les plus inquiétés - alors qu'à l'inverse, la perception de l'évolution de la criminalité au niveau régional se traduira, quant à elle, par la manifestation d'une crainte plus abstraite (Tau C =.19 p=000).

L'influence des média d'information qu'on a tendance à rendre responsables d'une conscientisation accrue et, par voie de conséquence, de la peur grandissante exprimée par les citoyens âgés vis-à-vis des développements de la criminalité se fait aussi sentir de manière

différenciée selon les niveaux de perception. Ainsi, on constate que la consultation, par les aînés, des faits divers relatés souvent avec sensationnalisme dans les quotidiens montréalais, influence l'évaluation de l'évolution de la criminalité au niveau régional (Tau C = .15 p=04), mais qu'elle ne change rien à l'idée que ce font les représentants du troisième âge de l'évolution du phénomène criminel dans leur quartier de résidence. Celle-ci prendrait appui sur des indices plus concrets issus en grande partie de l'environnement lui-même: le taux de criminalité du quartier (Tau C= .14 p=04) et la perception de la fréquence de diverses manifestations délinquantes dans la localité (Tau C= .23 p=000), par exemple.

On constate, finalement, que l'expérience directe ou indirecte de la criminalité n'influence pas plus les représentations locales que régionales de l'évolution de la criminalité.

Bref, il semble que les citoyens âgés, à l'exemple des représentants des autres groupes d'âge, se montrent moins sévères par rapport à l'évaluation qu'ils font de l'évolution de la criminalité dans leur quartier de résidence qu'en regard de ce qui se passe en dehors de leur patelin. Par contre, la perception d'une augmentation, même insignifiante, de la fréquence des manifestations criminelles dans leur localité, les forcent à envisager différentes formes de protection, parmi lesquelles l'évitement qui vient limiter leur participation à des activités extérieures et ainsi restreindre leurs possibilités d'échanger dans le cadre de rapports sociaux propres à les sortir de l'isolement qui, nous l'avons constaté, serait en grande partie responsable de la détérioration de la qualité de leur vie.

3. Se faire une idée du crime dans son propre patelin

Les personnes âgées que nous avons rencontrées, dans le cadre de la présente étude, ont très majoritairement prétendu se sentir en sécurité dans leur localité de résidence. En fait, seulement 16,7% d'entre elles avouent ne pas se sentir vraiment à l'abri du danger dans leur environnement immédiat.

Pourtant, lorsqu'on leur demande si certains crimes en particulier leur semblent fréquents dans leur quartier - et bien que ces dernières identifient d'abord différentes formes de criminalité contre les biens (vol à domicile, vandalisme) comme leur paraissant les plus répandues dans leur localité de résidence - bon nombre d'entre elles avouent être conscientes que les gestes de violence contre la personne (51,9%), les vols à main armée (38,1%) et l'incendie criminel (31,9%) sont des manifestations de la criminalité relativement courantes dans leur patelin. En outre, elles sont encore plus de 20% à penser que des vols de voiture, des coups et blessures et même des tentatives de meurtre s'y produisent régulièrement. Par ailleurs, seule une minorité des aînés pense qu'il est risqué d'être l'objet de grossière indécence, de viol ou de prise d'otage, si on reste dans les limites du territoire qui nous est familier.

Cette situation, pour le moins paradoxale, s'explique probablement, en grande partie du moins, par le fait que les personnes âgées s'exemptent plus souvent qu'autrement de s'exposer à la menace criminelle, évitant pour ce faire, par exemple, de s'aventurer seules hors de leur domicile une fois la noirceur tombée. Faisant en sorte de minimiser les risques qu'elles prennent, ces dernières, malgré le fait qu'elles disent avoir conscience que les manifestations de la criminalité dans leur environnement immédiat sont, comme partout ailleurs, plutôt fréquentes, se considéreraient, tout compte fait, relativement à l'abri des possibilités personnelles de victimisation.

Par ailleurs, il est intéressant de constater à quel point, malgré une tendance assez généralisée à surestimer l'occurrence de la plupart des délits, les contours du portrait que dressent les personnes âgées de la criminalité dans leur quartier s'apparentent à la réalité. En effet, si dans le présent sondage les aînés ont identifié dans l'ordre les crimes suivants comme étant les plus fréquents dans leur localité: le vol à domicile (64,3%), les vols contre la personne (51,9%), le vandalisme (52,4%) et le vol à main armée (38,1%) (Tableau 11), la recension des plaintes enregistrées à la police de la Communauté Urbaine de Montréal, entre le 1er juin 1981 et le 31 mai 1982²², a montré que les crimes effectivement les plus dénoncés par les personnes âgées sont, dans l'ordre: le cambriolage (42,6%), le vol simple (27,0%), le vandalisme (16,0%) et le vol à main armée (catégorie qui regroupe ici le vol avec violence, le vol à main armée et le vol sur la personne: 7%) (Tableau 14).

TABLEAU 11 Perception de la fréquence de certains délits en particulier, dans le quartier, selon le type de délit

Type de délit

Vol à domicile	64,3%
Vandalisme	52,4%
Vol contre la personne (sur la rue)	51,9%
Vol à main armée	38,1%
Incendie criminel	35,7%
Vol avec violence	31,9%
Vol de voiture	27,6%
Coups et blessures	21,4%
Tentatives de meurtre	21,4%
Fraude	19,5%
Grossières indécences	12,4%
Viol	11,4%
Enlèvements, prises d'otage	2,4%

²² Travail réalisé par Mme Thérèse Limoges pour le compte du Centre International de Criminologie Comparée de l'Université de Montréal.

Il existerait donc une correspondance particulièrement significative entre les crimes que les résidents âgés perçoivent comme étant les plus fréquents dans leur quartier et ceux qui sont effectivement les plus nombreux à y être commis et, conséquemment, dont ils ont le plus de probabilités d'être l'objet. Un tel parallélisme semblerait vouloir confirmer l'hypothèse soulevée précédemment à l'effet que les représentations que les aînés se font de la criminalité dans leur quartier s'élaborent à partir de faits plus concrètement observables, s'appuient sur une expérience quotidienne et rendent compte d'une appréciation réaliste du milieu environnant.

Cette hypothèse trouve encore appui quand on constate que l'image que l'on se fait de la criminalité dans son quartier est aussi significativement liée à la qualité de celui-ci. Ainsi, les personnes âgées qui habitent des quartiers considérés comme hautement criminalisés, sont-elles proportionnellement plus nombreuses à avouer qu'il leur semble, en effet, que les différents crimes mentionnés plus haut s'y produisent occasionnellement ou même couramment, alors que les citoyens âgés des quartiers réputés plus faiblement criminalisés se montrent moins sévères dans l'évaluation qu'ils font de la fréquence des manifestations criminelles dans leur localité de résidence (Tau C=.23 p=000).

C'est à partir de l'utilisation d'un indice que nous avons élaboré de manière à rendre plus aisément et plus nettement compte de la situation - et parce qu'aux fins d'analyses plus poussées il apparaissait inévitable de réduire de façon importante la nomenclature présentée plus haut - que nous avons pu mettre en évidence cette relation. Nous avons choisi, en effet, de regrouper l'ensemble des différents délits précités sous les deux grandes rubriques habituellement utilisées en matière de criminalité, à savoir: les crimes contre les biens (vol à domicile, vol de voiture, vandalisme, fraude) et les crimes contre les personnes (vol contre la personne, vol à main armée, vol

avec violence, coups et blessures, tentative de meurtre, grossière indécence, viol, enlèvement et prise d'otage).

Ainsi résumée, l'information recueillie dans le cadre du présent sondage confirme la prédisposition d'un bon nombre de personnes âgées à nier catégoriquement l'existence d'une criminalité, que ce soit contre les biens (22,9%) ou contre la personne (32,4%), dans leur environnement immédiat. Par contre, un bon nombre d'autres croient, au contraire, que sous différentes formes la criminalité représenterait un problème relativement important dans leur localité (tableau 12).

TABLEAU 12 Perception des personnes âgées de la fréquence de la criminalité dans leur quartier, selon le type de crimes

	<u>crimes contre les biens</u>		<u>crimes contre la personne</u>	
	<u>N</u>	<u>%</u>	<u>N</u>	<u>%</u>
Inexistants	48	22,9%	68	32,4%
Assez fréquents	106	50,5%	78	37,1%
Très fréquents	56	26,6%	64	30,5%
Total	210	100,0%	210	100,0%

Le pessimisme que manifestent certaines personnes âgées quant à la l'évaluation de la fréquence des manifestations criminelles dans leur quartier et, par conséquent, de la relative sécurité de celui-ci, n'est probablement pas sans rapport avec la perception qu'ont ces dernières de leur vulnérabilité. On trouve en effet, que ce sont les plus vieilles personnes (parmi les aînés ici interrogés; Tau B = .12 p=02), celles qui vivent seules (Tau C = .13 p=03) et celles qui font état de certaines déficiences au niveau de leur santé (Tau C = .11 p=02) qui accordent le plus d'importance aux manifestations criminelles dans leur propre patelin.

Il ressort aussi, du présent sondage, que ce sont davantage les gens âgés qui estiment que la criminalité, quelle qu'en soit la forme, est fréquente dans leur quartier, qui auraient tendance à penser qu'un montant supplémentaire leur serait nécessaire pour vivre convenablement (Tau C = .12 p=02). Il nous semble permis de faire ici l'hypothèse qu'un certain nombre des gens âgés pensent que s'ils disposaient de plus d'argent pour vivre, ils seraient plus à même de se défendre contre "le crime" (qu'ils considèrent être un problème plutôt important dans leur quartier), ou encore de déménager dans des banlieues apparemment plus sécurisées mais où, souvent, se loger se révèle passablement plus dispendieux.

D'ailleurs, les personnes âgées qui pensent que la délinquance représente un problème de taille dans leur localité sont d'ailleurs, d'ores et déjà, plus que les autres portées à adopter différents moyens de protection préventive (Tau B = .13 p=003) ou même défensive (Tau C = .14 p=002) afin de réduire les risques d'y être victimisées.

Enfin, on constate qu'il existe une corrélation positive entre le type de criminalité auquel songent spontanément les aînés, lorsqu'ils pensent à un acte délictueux ou à une personne criminelle, et leur perception de la fréquence d'un type particulier de délinquance dans leur localité: les citoyens âgés qui associent l'image de la criminalité à l'image d'une criminalité de violence sont aussi ceux qui pensent que les crimes contre la personne sont fréquents dans leur quartier alors que, de la même façon, ceux qui font davantage référence à une criminalité contre les biens, lorsqu'ils pensent à l'acte ou à l'acteur délinquant, s'entendent pour dire qu'il s'agit là de la forme de criminalité la plus fréquente dans leur quartier (Tau C = .12 p=01).

Bref, bien qu'elles soient généralement d'accord pour dire que les manifestations de la criminalité sont relativement fréquentes dans leur quartier, les personnes âgées continuent de s'y sentir en sécurité. Ce paradoxe s'explique probablement par le fait que ces dernières ont le sentiment de pondérer les risques qu'elles encourent d'y être elles-mêmes victimisées, ceci principalement en évitant de sortir seules le soir, que ce soit même pour prendre une "marche autour du bloc". On peut toutefois penser que l'adoption d'un comportement d'évitement les empêcherait d'avoir une vie sociale active et pleinement satisfaisante.

4. Devant ce qu'on connaît peu ou mal, l'inquiétude grandit.

Les données de la présente étude le confirment: il existe effectivement un décalage relativement important entre la réalité criminelle et la perception qu'en ont les citoyens. Ce décalage, le GRAC (1984) le remarquait avant nous (pp.36-37), semble découler du fait que la population se forme une opinion de la criminalité et du système de justice pénale à partir de renseignements qui eux-mêmes ne traduisent qu'une réalité tronquée.

Ainsi, on constate, dans un premier temps, qu'à l'exemple des autres groupes d'âge, lorsqu'elles pensent à "crime" ou à "criminel", les personnes âgées pensent d'abord et avant tout, à "crime violent" et à "criminel dangereux". Or les données du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain (Solliciteur général, 1982) ont confirmé les tendances générales relevées dans les statistiques de la police, à savoir que la plupart des crimes sont commis contre les biens plutôt que contre la personne, et que les crimes graves, les crimes de violence, demeurent, tout compte fait, plutôt rares, représentant moins de 9% de l'ensemble de la criminalité au Canada (Bulletin no. 1 p. 9).

Par ailleurs, les données recensées par Doob et Roberts (1982) ont montré que, de façon générale, les citoyens canadiens pensent que la

criminalité a augmenté de manière beaucoup plus importante que cela n'est le cas en réalité:

"la majorité de la population canadienne a de la criminalité une opinion radicalement différente de la plupart des évaluations faites à partir des données systématiques/.../ la grande majorité des Canadiens surestiment la porportion des crimes avec violence..."

(Étude de l'opinion publique de la population canadienne sur la criminalité, p. 2)

Il semblerait plausible d'attribuer, à l'instar du GRAC (1984), une bonne part de responsabilité aux mass média quant à la propagation d'une image aussi alarmante, aussi peu encourageante de la criminalité et de son évolution:

Le discours sur la progession de la violence /.../ résulte du caractère à la fois marquant et effrayant des crimes crapuleux ou spectaculaires auxquels les média d'information donnent une résonance particulière /.../ On peut penser que si les média d'information ne transmettent que des données se rapportant à des crimes de violence, ils saturent la mémoire des individus de ce type d'infraction; ce qui a pour résultat de causer des distorsions dans les représentations sociales que les gens ont des délinquants et du phénomène criminel /.../ et peut contribuer à entraîner un accroissement de la peur au sein de la population et principalement de la population âgée, dans la mesure où elle est plus tributaire des mass média ...

(Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles, p. 38)

Deux remarques s'imposent toutefois ici. D'abord, il s'agirait de nuancer cette assertion en regard de la qualité de l'information dispensée par les média. Il est clair qu'il existe une certaine "presse à sensation" qui se spécialise dans la dramatisation de la nouvelle criminelle relatant les événements d'une manière souvent déformée, amplifiée, qui permet d'en faire ressortir toute "l'horreur". Cette information fait certainement plus de tort que de bien, ainsi que le soulignent Lamarche et Brillon (1983) qui remarquent: "les personnes

âgées n'ayant aucun moyen de vérifier la véracité de la nouvelle y croient avec toutes les perturbations émotives que cela entraîne" (p.74). Par ailleurs, nos résultats semblent vouloir indiquer que les émissions d'informations générales et d'affaires publiques, qui donnent une image souvent plus pondérée de la réalité, contribueraient au contraire à démystifier et à relativiser cette image et, dans une certaine mesure, à rassurer la population âgée.

Ensuite, il faut se rappeler qu'il existe aussi un décalage important, cette fois, entre les perceptions locales et régionales de la réalité criminelle, puisque d'une part l'idée que l'on se fait de la distribution et de l'évolution de la criminalité, dans son propre patelin, paraît beaucoup moins effrayante qu'en regard de ce qui se passe ailleurs "dans le monde" et que, d'autre part, les personnes âgées, nous l'avons constaté, se disent très majoritairement en sécurité dans le cadre de leur environnement immédiat.

Cette nouvelle distorsion, que l'on constate entre les perceptions locale et régionale du phénomène criminel et de son évolution, dépendrait en grande partie des sources d'information qui les fondent (information journalistique abstraite ou expérience quotidienne plus concrète) et aussi, d'autre part, du sentiment de contrôle que l'on croit pouvoir avoir sur son environnement.

Toutefois, si le sentiment de sécurité doit passer par l'élimination d'un certain nombre d'activités ou encore par l'adoption d'un comportement d'évitement, il nous semble que le prix à payer soit, tout compte fait, déraisonnable. Le défi consisterait à inciter les citoyens, quel que soit leur âge, à prendre des mesures adéquates de sécurité, sans tomber dans le piège de l'alarmisme ou du sensationnalisme. Le dosage parfait n'est toutefois pas facile à trouver, comme en témoigne ce policier de la Communauté Urbaine de Montréal:

Les policiers se doivent d'inciter les personnes à prendre des mesures adéquates de sécurité. La couverture des crimes par les médias, les contacts avec les citoyens sont des moyens de sensibilisation. /.../ (Toutefois) la publicité, qui vise les gens trop sûrs d'eux, atteint des personnes qui vivent déjà dans la peur d'être un jour victimes d'un crime/.../ Il s'agit d'un couteau à deux tranchants car /.../ individuelle, la peur peut devenir cause de détresse, de blocage, de repli sur soi. Collective, elle peut encore conduire à des comportements aberrants de défense, à l'intolérance ou à l'hostilité.

(Lieutenant Lionel Prévost in Sûreté, 15:4, avril 1985).

Par ailleurs, l'étude du GRAC (1984) a permis d'établir qu'aussi bien les sentiments de peur que la punitivité se déterminent par rapport à deux grands pôles: non seulement les représentations de la criminalité comme menace réelle ou potentielle, mais aussi les représentations du système pénal comme une réponse plus ou moins adéquate, d'une part, face à la poursuite des objectifs qui lui sont assignés et, d'autre part, face à ses modes de fonctionnement.

B. SE FAIRE UNE IDÉE DE LA JUSTICE ET DU CONTRÔLE SOCIAL

Il est permis de croire que l'idée que se font les citoyens, et en particulier les citoyens âgés, de la gravité de la menace criminelle n'est pas sans rapport avec la perception qu'ils ont des habilités du judiciaire à en circonscrire les développements: si les autorités chargées du contrôle de la délinquance se montrent compétentes, il reste finalement peu de raisons de s'inquiéter; on se sent protégé.

Or, constatent Baril, De Troy et Estevao (1976): "Le système de justice ne semble jouir auprès de la population que d'une confiance mitigée" (p. 249); ce que les résultats de la présente étude paraissent vouloir confirmer en ce qui concerne plus particulièrement les citoyens du troisième âge. En effet, l'élaboration d'un indice (à partir d'une série de questions ayant trait de manière générale aux idées que l'on se fait des modes d'opérer, de l'adéquacité et de l'équité du système de justice³⁰), nous force à constater qu'il y a beaucoup plus de personnes âgées qui se disent méfiantes (74,4%) vis-à-vis des instances chargées du contrôle social qu'il y en a qui paraissent enclines à leur accorder leur confiance (25,6%).

Certaines agences ou certains agents, poursuivent toutefois Baril, de Troy et Estevao (1976), peuvent être mieux ou plus exactement perçus par le public en raison de leur plus grande visibilité, de leur portée symbolique plus forte ou encore de leur importance en politique géné-

³⁰ Le fait de se dire ou non d'accord avec les propositions suivantes (que l'on retrouve intégralement en annexe): 1) quand on a affaire à la cour on a l'impression que tout est jugé d'avance; 2) un coupable peut toujours s'en sortir s'il a un bon avocat 3) la cour traite mieux les accusés que les victimes; 4) la justice actuelle favorise plus les riches que les pauvres; 5) les lois sont en retard par rapport à la vie moderne; et, finalement, 6) la justice est tellement compliquée qu'on n'y comprend rien (alpha = .66).

rale (p.232). Dès lors, remarquent les auteurs, il devient intéressant de chercher à préciser quels sont les lieux (les agences) et les acteurs (les agents) du système qui seraient visés par cette méfiance de la façon la plus aiguë. C'est ce que nous tenterons de faire dans les quelques pages qui suivent en nous intéressant plus particulièrement aux idées que se font les citoyens âgés des agences et agents chargés du contrôle social; ces agences et agents qu'ils connaissent plus ou moins bien, plus ou moins directement, mais à qui ils confient la responsabilité d'assurer leur protection personnelle, celle de leur famille et, éventuellement, de leurs biens: en un mot ces représentants de l'ordre qu'ils chargent explicitement d'assurer la tranquillité de leurs vieux jours (on parle ici plus spécialement de la police, des tribunaux et des services correctionnels - entendus au sens de prison).

1. Une police dont on dit qu'elle remplirait bien les fonctions qui lui sont assignées

Doob et Roberts (1982) l'ont montré; les chercheurs du GRAC (1984) ont renchéri; en fait, la totalité des études qui se sont penchées sur les opinions de la population à l'égard de l'institution policière concluent dans le même sens: malgré toutes les critiques, parfois même virulentes, que les corps policiers ne manquent pas de soulever constamment (sujet pour le moins brûlant d'actualité), la population continue de s'en dire, à toute fins utiles, presque unanimement satisfaite.

Les personnes âgées du présent échantillon n'échappent pas à cette tendance: 92,9% d'entre elles estiment que la police a prouvé qu'elle était à même de maintenir l'ordre et la sécurité dans leur quartier; 79,5% pensent que la présence de policiers dans les environs contribue à la protection de leurs biens; 68,1% évaluent que la police s'acquitte convenablement de la tâche qui lui incombe de retracer les criminels; 81,0% considèrent que les policiers savent répondre rapidement et efficacement aux appels d'urgence qui leurs sont lancés; et, finale-

ment, 81,0% leur attribuent le mérite de savoir diriger adéquatement la circulation³¹.

Fortement corréliées, les réactions à ces différentes propositions peuvent être regroupées sous la forme d'un indice ($\alpha = .73$) qui rend compte encore plus clairement de la prédisposition d'une forte majorité des personnes âgées (87,1%) à se dire, tout compte fait, généralement satisfaites de la manière dont cette institution des "forces de l'ordre" s'acquitterait des différentes tâches qui lui sont dévolues.

De l'avis des chercheurs du GRAC (1984), l'idéalisation de l'institution policière se fonderait sur des représentations archétypiques à travers lesquelles la "Police" serait vue comme principal garant des valeurs fondamentales de la société:

La présence de la police est vue comme nécessaire, vitale, indispensable à la vie sociale. Elle incarne, en tant que bras séculier de la justice, l'ordre, le droit, l'autorité, le pouvoir et la sécurité...

(Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles, p. 185)

Le fait qu'on constate que ce sont d'abord et avant tout les gens âgés qui pensent qu'en général on ne peut pas faire confiance à la plupart des gens ($\text{Tau } C = .19 \text{ } p=006$) et, donc, qu'il serait nécessaire de se doter d'un gouvernement plus autoritaire afin de mieux assurer

³¹ Une proportion tout de même importante des répondants (3,8% pour ce qui est de la question ayant trait au maintien de la sécurité dans le quartier, mais entre 12 et 19% pour ce qui est des autres dimensions du travail policier appréhendées par le biais du présent sondage) s'exempte de fournir une quelconque appréciation en refusant tout simplement de répondre. Ce qui nous porte à croire qu'il peut se révéler parfois difficile aux personnes âgées de prendre position quand, dans les faits, les occasions propres à les mettre en contact avec - et, du coup les renseigner sur - le travail policier sont finalement relativement rares.

l'ordre public (Tau C = .12 p=03), qui ont aussi tendance à se montrer les plus intransigeants vis-à-vis du travail policier, semble vouloir confirmer cette première impression.

Notons qu'il existe aussi une relation significative entre la crainte diffuse dénoncée par les personnes âgées vis-à-vis des manifestations de la délinquance et l'idée qu'elles se font des habilités des forces policières à enrayer la menace de la criminalité: les gens les plus sceptiques à cet égard se disent plus inquiétés par les développements de la criminalité que les autres qui ont le sentiment de pouvoir se fier à l'efficacité des policiers (Tau C = .14 p=006).

On constate aussi que c'est parmi les gens qui disent avoir peu confiance dans l'efficacité de la police, que l'on retrouve la plus grande proportion de ceux qui sentent le besoin de faire appel à différentes formes de protection défensive (systèmes d'alarme, chiens de garde, armes à feu) afin d'assurer leur sécurité (43,1% contre 14,5% de ceux qui pensent que la présence des policiers sert à assurer leur sécurité).

On aurait pu faire l'hypothèse qu'une plus grande vulnérabilité réelle ou perçue (celle-ci déterminée en grande partie en fonction de l'âge, du sexe, du fait de vivre ou non avec un conjoint, des revenus dont jouissent les aînés, de même que de leur santé et de la stabilité de leurs conditions de vie) détermine le besoin de croire dans l'efficacité des forces de l'ordre, à tout le moins, en ce qui a trait à l'assurance de sa sécurité. Toutefois, cette hypothèse ne paraît pas devoir se vérifier, du moins en ce qui concerne les personnes âgées interrogées dans le cadre du présent sondage. En effet, on ne trouve aucune relation, même un tant soit peu significative, entre chacune de ces variables et la satisfaction qu'expriment majoritairement les répondants vis-à-vis du travail des policiers.

On aurait pu, aussi, faire l'hypothèse qu'un contact direct avec les policiers, suite par exemple à l'expérience d'une victimisation, influence les vues que l'on entretient au sujet de l'efficacité de la police. Encore une fois, cependant, nos résultats n'appuient nullement cette hypothèse qui, de la même façon que la première, se révèle finalement non-fondée. En effet, les aînés ayant subi, depuis l'âge de 60 ans, l'expérience d'une victimisation se disent dans les mêmes proportions que les autres (à plus de 80%) convaincus que les policiers se montrent compétents dans l'accomplissement de leurs tâches³².

Il appert donc, finalement, que c'est tout simplement de manière assez générale que la population âgée, pratiquement à l'unanimité, se dit satisfaite du travail de la police. Ses reproches à l'égard du système de justice s'adressent en réalité beaucoup plus aux tribunaux et, ultimement, au système pénitentiaire, qu'aux services policiers.

2. Des tribunaux trop durs avec les "petits délinquants", mais trop mous pour les "gros criminels"

A une question simple et sans nuance: "En général, diriez-vous que les sentences prononcées par la cour sont trop, suffisamment ou pas assez sévères?", les citoyens répondront simplement et sans nuancer, de telle sorte qu'on pourra facilement conclure, sans se formaliser, que la population canadienne considère très majoritairement (à plus de 70% selon les estimations du GRAC, 1984) qu'en général les sentences prononcées par la Cour ne sont pas suffisamment sévères. Les personnes âgées interrogées dans le cadre de la présente étude paraîtront se

³² Notons que, parmi les personnes âgées interrogées dans le cadre du présent sondage qui déclarent avoir été victimisées depuis l'âge de 60 ans, 62,7% affirment avoir fait appel aux policiers suite à l'incident, et que, parmi elles, 88,9% se disent satisfaits de la façon dont ces derniers ont traité "leur affaire".

rallier, dans des proportions très semblables (69,5%), à cette opinion si l'on considère tout aussi simplement leur réponse à cette même question toute simple.

De la même façon, si on ne cherche pas davantage à nuancer, on conclura aussi que la population âgée est largement en faveur de la peine de mort, compte tenu que 41,9% des aînés se disent tout à fait pour l'instauration d'une telle sentence; que 29,0% se disent plutôt pour; que 12,4% affirment être plutôt, mais pas toujours, contre; alors que seulement 14,3% d'entre eux se prononcent tout à fait contre.

De l'avis de Brillon (1986) une telle analyse des résultats de sondages se révèle non seulement superficielle mais excessive, voire même fallacieuse, dans la mesure où "elle laisse croire que la majorité des citoyens pensent que la majorité des peines accordées à la majorité des criminels ne sont pas assez sévères" (Les personnes âgées face au crime, p. 34).

Or, les résultats de l'étude menée par Doob et Roberts (1982) montrent que la population canadienne peut et serait prête à adopter une approche analytique relativement plus complexe face au problème de l'évaluation des peines, si on lui en fournissait l'occasion. Celle-ci pourrait et serait prête à tenir compte de plusieurs facteurs simultanément (gravité du délit, circonstances atténuantes ou aggravantes, antécédents judiciaires, ...) pour décider de l'adéquacité d'une sentence en particulier:

Tout comme les juges, les citoyens de ce pays (les citoyens canadiens) comprennent la complexité des problèmes qui se posent, mais contrairement aux juges, ils ne possèdent que peu de renseignements sur la nature du processus de détermination de la peine /.../ Dans l'ensemble, nous avons pu constater que les opinions du public canadien sur la criminalité et sur le fonctionnement des tribunaux étaient peu fondées sur des renseignements factuels /.../ La plupart des citoyens ont rarement, sinon jamais, l'occasion d'observer le

fonctionnement d'un tribunal pénal. Ils n'obtiennent donc généralement pas d'information sur les peines imposées par les tribunaux de source directe, mais plutôt par l'intermédiaire des média /.../qui ne choisissent pas les cas (ni les renseignements qu'ils décident de divulguer) au hasard...

(La détermination de la peine, pp. 1-2,9-10)

Dans le cadre de la présente étude, les personnes âgées appelées à se prononcer concernant leurs perceptions de la justice ont d'ailleurs indiqué, plus de 8 fois sur dix, que "la justice est tellement compliquée, qu'on n'y comprend rien" (82,4%). Par ailleurs, les gens âgés qui lisent régulièrement les journaux d'informations générales (et non pas seulement les faits divers relatés dans les journaux "à potins") et donc accumulent potentiellement plus de renseignements sur les différentes causes portées devant les tribunaux ont, plus que les autres, tendance à considérer que les sentences décernées par la Cour sont généralement justes ou même, parfois, trop sévères (Tau C = .14 p=02).

Déjà, si on demandait aux citoyens de préciser à quel type de criminel ils pensent lorsqu'ils se prononcent concernant la sévérité des sentences, on aurait un premier aperçu des nuances à apporter dans l'interprétation des résultats bruts obtenus à la "question simple" traitée au départ. On se rendrait compte, le GRAC (1984) l'a montré, que pour les personnes âgées, tout comme pour le reste de la population, c'est, encore une fois, le criminel perçu comme dangereux, récidiviste, irrécupérable qui sert d'étalon pour juger de la sévérité des tribunaux et des juges (p. 34). Dans le cadre du présent sondage par exemple, les aînés, ayant d'abord été interrogés concernant leur perception de la sévérité des sentences, se sont ensuite vu demander à quel type de criminel ils pensaient en répondant que les tribunaux leur semblaient trop, assez ou pas suffisamment sévères. Une majorité (57,1%) ont avoué avoir pensé au criminel dangereux (auteurs de crimes prémédités, meurtriers, violeurs, récidivistes, prisonniers, sadiques,

malades, adultes qui martyrisent ou abusent des enfants), seulement 26,7% ont dit avoir fait référence aux auteurs de crimes contre les biens, alors que 16,2% ont refusé de répondre ou ont dit ne pas vraiment savoir.

La possibilité de s'identifier au délinquant, le fait de concevoir que, suivant certaines conditions, placé dans certaines circonstances, il n'eût pas été absolument impossible que notre réaction eut été la même que celle de celui dont on est appelé à juger la conduite, constituerait une plaque tournante dans la détermination de la sanction la plus appropriée à imposer au contrevenant. Il s'agit, toutefois, d'une dimension difficile à contrôler dans le cadre d'un sondage strictement quantitatif.

Finalement, on s'aperçoit que les attitudes envers la sévérité des sentences sont liées de manière privilégiée à l'idée que chacun se fait de la prison (prison/hôtel - prison/cauchemar) de même qu'aux vertus ou, tout simplement, aux possibilités de réhabilitation attribuées à cette institution. En effet, le GRAC (1984) a mis en évidence que, pour le public en général, l'éventail des peines apparaît relativement restreint, se limitant le plus souvent à l'idée du recours à la prison et/ou à la peine de mort. Les autres types de sanction possibles sont ou mal connus, ou confondus (ce qui est le cas, par exemple, de la libération conditionnelle et de la probation). Il n'est donc pas surprenant de constater que les opinions exprimées quant à la sévérité des sentences dépendent, dans une large mesure, des attentes que l'on nourrit à l'égard de la prison.

3. La prison afin de punir les "gros criminels" et réhabiliter les "petits délinquants"

Si, comme le prétend le GRAC (1984), pour le public en général c'est à travers le prisme de l'emprisonnement que s'élaborent les opinions concernant l'adéquacité des modes de contrôle social actuellement priorisés pour assurer l'ordre et la sécurité publique, il appert que l'évaluation de la prison dépend pour sa part, en grande partie du moins, de l'idée que l'on se fait des fonctions qui lui sont assignées et, surtout, de la capacité de celle-ci à les remplir.

Brodeur et Landreville (1979), s'intéressant aux finalités qu'on attribue au système pénal³³, soulignent que celles-ci se partagent suivant trois principaux axes: 1) la rétribution (liée de manière indissoluble aux notions d'expiation et de rachat); 2) la réduction des comportements prohibés par le droit pénal (position utilitariste qui elle-même se subdivise en plusieurs sous-objectifs ayant trait à la prévention générale, c'est à dire à la dissuasion et à l'influence morale ou socio-pédagogique que l'on prête à la sanction, et à la prévention spéciale, soit l'intimidation, la neutralisation et la réhabilitation des délinquants); et, finalement, 3) la solution des conflits (p.105).

Ward et Strafford (1984), qui se penchent eux aussi sur cette question des buts de la peine, ont pu établir, quant à eux, qu'il existerait une forte corrélation entre l'âge et la "rétribution". Brillon (1986) suggère que cette relation serait en grande partie fonction du système de valeurs, de la vision du monde ou, en d'autres

³³ Rappelons que pour le public en général, et de manière encore plus marquée pour les personnes âgées, parler des finalités des sanctions pénales revient à parler des objectifs de la détention, compte tenu qu'il s'agit là, avec la peine de mort, des seules peines véritablement connues et reconnues par elles.

termes, serait liée de manière privilégiée à l'idéologie des répondants des différents groupes d'âge.

Les données de la présente étude ne permettent pas d'aller aussi loin dans l'interprétation des perceptions qu'auraient les personnes âgées des finalités des sanctions pénales. Tout au plus peut-on constater que, pour bon nombre d'entre elles (44,8%), il ne fait pas vraiment de doute que la prison représente la meilleure solution pour diminuer le crime, et ceci bien qu'une majorité de ces dernières (54,8%) avoue être consciente qu'un séjour en prison n'aide en rien les criminels à retrouver une "vie normale". En fait, plus des deux tiers des aînés (67,1%) pensent que la prison ne devrait finalement servir que pour les criminels violents parce que, plus souvent qu'autrement, les longues sentences d'emprisonnement font plus de tort que de bien (proposition avec laquelle 56,7% des personnes âgées se disent d'accord) et qu'il arrive qu'en mettant les délinquants en prison, plutôt que de les "corriger", on en fasse de véritables criminels (ce que croient 53,8% des aînés interrogés dans le cadre du présent sondage).

Il ne paraît pas exister de relation, même un tant soit peu significative, entre, d'une part, les variables socio-démographiques usuelles (l'âge, le sexe, le fait de vivre ou non avec un conjoint, la scolarité et le revenu), ou les variables expérientielles (victimisation directe ou indirecte) et, d'autre part, cette tendance manifestée par une majorité des représentants du troisième âge à considérer la prison un peu comme "un mal nécessaire", c'est à dire de la voir comme indispensable malgré ses limites et même ses déficiences; déficiences qui se manifestent surtout au moment d'évaluer ses capacités en termes de "resocialisation".

Par ailleurs, l'idée que l'on se fait des capacités de réhabilitation des institutions carcérales et même, transcendante, la pensée qu'au moins certains criminels seraient "récupérables", "réhabilitables", influencent grandement les opinions émises au sujet de la

prison. Il semble, en effet, qu'avant d'accorder un certain crédit aux fonctions curatives de l'incarcération, il faille que les aînés soient convaincus qu'au moins un certain nombre de condamnés sont effectivement susceptibles d'être "traités" avec succès.

Les données de la présente étude montrent que plus de 40% des personnes âgées (44,3%) pensent qu'un criminel, même endurci, est toujours récupérable. Les aînés qui font preuve d'une plus grande tolérance sociale (Tau B = .19 p=001) de même que ceux qui se montrent les plus optimistes vis-à-vis des possibilités d'évolution positive de la société (Tau B = .18 p=00) sont aussi, plus que les autres, portés à penser qu'il est toujours possible qu'un contrevenant, adéquatement "dirigé", puisse éventuellement "retrouver le droit chemin".

Par ailleurs, le fait de percevoir que, d'une façon générale, au niveau régional, la criminalité aurait eu tendance à augmenter relativement rapidement depuis les cinq dernières années (Tau C = .12 p=03), de même que l'intérêt porté aux faits divers concernant le crime (Tau C = .16 p=01) et, par conséquent, la possibilité d'être confronté à une image plus menaçante du crime et du criminel, influenceraient aussi grandement l'idée que l'on se fait des possibilités de réhabilitation des délinquants et des "chances" à leur accorder.

Bref, convaincues qu'il existe un nombre relativement important de criminels dangereux contre lesquels il est impératif de pouvoir se protéger, les personnes âgées conçoivent l'existence de la prison comme une présence rassurante. Non pas tellement qu'elles aient une confiance aveugle dans ses compétences, mais beaucoup plus parce qu'il s'agit, pour elles, de la seule solution envisageable afin de réduire la criminalité. Il est toutefois permis de croire qu'informées de la possibilité d'user d'autres types de sanctions afin de "réhabiliter" les délinquants ou, du moins, les moins criminalisés d'entre eux, celles-ci seraient très certainement prêtes à accorder de l'intérêt à l'idée d'une alternative à l'emprisonnement, compte tenu qu'un bon nombre

d'entre elles affirment que la prison devrait être réservée uniquement pour les criminels violents.

4. Conclusion: deux poids, deux mesures ou "la punitivité pondérée"

Différentes études ont déjà conclu que la "philosophie pénale" des citoyens, bien que profane, tiendrait compte d'un ensemble d'éléments parmi lesquels: 1) la conception de la responsabilité des délinquants; 2) l'acceptation ou le refus des buts possibles de la peine (réhabilitation, dissuasion, neutralisation, rétribution, ...); 3) des notions sur l'efficacité de diverses mesures pénales et, plus spécialement, sur celle de la prison; et 4) des principes relatifs à l'application des peines (individualisation, égalité, proportionnalité, ...). Le GRAC (1984) argumente cependant que, règle générale, la structuration des attitudes de punitivité procéderait d'un modèle beaucoup moins complexe. Différents travaux réalisés par les membres de cette équipe tendent en effet à montrer, nous le mentionnions, que c'est d'abord et avant tout à travers le prisme de l'efficacité de l'emprisonnement que serait évalué le système pénal:

Le public, en général, paraît réduire à la fois la finalité des sentences et le type de peine à ce qui est le plus apte à assurer sa propre sécurité. Et cela semble correspondre, en grande partie tout au moins, à l'emprisonnement dans la mesure où celui-ci est assez long, et assez dur, pour faire peur, et assez largement utilisé pour mettre à l'écart, pour neutraliser, le plus grand nombre de criminels. C'est à travers ce prisme de l'efficacité de l'emprisonnement qu'est évalué le système de justice...

(Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles, p. 204)

En fait, de prétendre les chercheurs du GRAC, la "philosophie pénale populaire", en apparence du moins, s'articulerait autour des deux énoncés de base suivants: 1) il y a des délinquants qui représen-

tent un danger pour la vie en société, d'autres pas; et 2) il y a des délinquants qui doivent être retirés du milieu social et ceux qui peuvent y être tolérés. En un mot, le public distinguerait entre "les gros criminels" et les "petits délinquants" - distinction qu'il établirait principalement en regard de l'intention criminelle (la mens rea) et de la gravité des conséquences de l'acte posé (Lévy et Zauberman, 1977, p. 87) - et privilégierait, pour chacun des deux groupes ainsi identifiés, des interventions différenciées.

La question qui se posait, ici, consistait à se demander 1) comment - à partir de quelles données - se développe la punitivité des personnes âgées, et 2) si, comme on le croit, ces dernières sont effectivement, contrairement aux représentants des autres groupes d'âge, fondamentalement et indistinctement punitives.

L'étude du GRAC (1984) a montré que dans le public en général, ce sont les personnes âgées qui se montrent les plus punitives. Pour parvenir à cette conclusion, les chercheurs du GRAC ont utilisé un indice ($\alpha = .66$) élaboré à partir des questions portant sur 1) la sévérité des sentences (il y a 80% des aînés qui pensent qu'actuellement les peines ne sont pas assez sévères contre 59% des 30 ans et moins); 2) l'adéquacité des peines de 25 ans (63% des citoyens âgés considèrent qu'il n'est pas inhumain de garder les gens en prison 25 ans contre 56% des plus jeunes); 3) les conditions de vie en prison (82% des répondants âgés de plus de 60 ans, contre 67% des moins de 30 ans, ne pensent pas que les conditions de détention devraient être améliorées et; 4) l'utilité de la peine de mort (89% des aînés se prononcent en faveur de la peine de mort contre 74% des plus jeunes). Les résultats obtenus par le GRAC montrent qu'il existe, en effet, une relation significative entre l'âge et la punitivité (tableau 13).

TABLEAU 13 Impact de l'âge sur les sentiments de punitivité

	60 ans et moins		Plus de 60 ans	
	N	%	N	%
Punitivité élevée	287	45,2%*	98	53,8%
Punitivité modérée ou faible	348	54,8%	84	46,2%
Total	635	100,0%	182	100,0%

* Notons que la proportion des gens faisant état d'un degré élevé de punitivité passe finalement à 35 % chez les moins de 30 ans.

Dans le cadre du présent sondage, les mêmes questions ne paraissent pas entretenir entre elles de relations suffisamment étroites pour permettre l'élaboration d'un indice de punitivité (analyse de reliability non concluante). Seules les questions relatives à la sévérité des sentences et à la peine de mort paraissent véritablement liées (Tau B = .21 p=000).

En fait, tout se passe comme si, pour les personnes âgées, la punitivité s'exprimait spécialement en rapport avec la sévérité des sentences, dimension qui deviendrait une espèce de réalité charnière modulée à la fois par les images qu'elles se font du crime et du criminel et à la fois par les représentations des habilités du judiciaire à enrayer la criminalité. Cette dernière impression releverait, quant à elle, presque exclusivement de l'évaluation des compétences de la prison à réhabiliter les criminels.

Image du délinquant ----> perception de la sévérité des sentences et de la peine de mort <---- image de la prison.

(punitivité)

En d'autres termes, les gens âgés exprimeraient leur punitivité en prenant position sur la nécessité de recourir à des sentences sévères ou même à la peine de mort afin de contrôler la criminalité; cette position étant largement tributaire, d'une part, de l'image qu'ils se font du criminel, et qui n'est pas unilatérale³⁴ et dépendant, d'autre part, de la vision qu'ils ont de la prison.

De plus, il nous paraît plausible de croire que tant l'image de l'acte ou de l'acteur délinquant que l'appréciation que font les aînés des compétences des agents et agences chargés du contrôle social risquent d'être influencés par un contact direct ou même indirect avec l'une ou l'autre de ces réalités. C'est ce que nous tenterons d'établir au prochain chapitre, en abordant la question de la victimisation et des conséquences d'une telle expérience sur la vie des personnes âgées.

³⁴ Il appert, en effet, que les personnes âgées établissent elles aussi, comme les plus jeunes, une distinction entre "petit délinquant" et "criminel dangereux".

CHAPITRE IV

CONNAITRE LE CRIME: PAR CE QU'ON EN VIT

Après s'être intéressée aux perceptions qu'ont les aînés de la criminalité, avoir constaté que ceux-ci se disent majoritairement assez - voire même très - préoccupés par la menace criminelle, qu'ils font surtout référence à une criminalité de violence lorsqu'ils pensent à "crime" ou à "criminel", et qu'ils imaginent facilement que la criminalité a passablement augmenté, ceci surtout ailleurs que dans leur propre patelin, reste à savoir ce qui, plus spécifiquement, motive la peur du crime dont témoigne une majorité d'entre eux.

"On apprend par l'expérience", entend-on souvent répéter. Qu'en est-il des personnes qui, directement ou indirectement, ont été la cible d'actes criminels; ces victimes à qui on attribue le sens du dramatique; que l'on conçoit paralysées par la peur; barricadées dans leur maison; sécurisées par l'utilisation de toute la panoplie des moyens de protection imaginables; prêtes à signer toutes les pétitions en faveur de sentences plus sévères ou même de la peine de mort.

Baril (1984) prétend qu'au contraire "*la lunette victimologique contribue à démystifier le crime et, dans une certaine mesure, à le banaliser*" (p.40). Ceci semble aussi être l'avis de Conzlin et Van Dijk qui, parce que leurs résultats indiquent que des individus récemment victimisés sont moins enclins à souscrire à certains clichés négatifs sur les délinquants que d'autres n'ayant pas soufferts la même expérience, concluent que la victimisation peut parfois se traduire par une idée plus réaliste du crime et des criminels³⁵.

³⁵ Conclusions de l'allocution présentée par J.J.M. Van Dijk à l'occasion de la 13ième Conférence sur la recherche criminologique, tenue à Strasbourg, en 1978.

En fait, on peut penser que l'appréciation qualitative de l'expérience d'une victimisation dépend directement des conséquences qui en découlent, et supposer, en toute logique, qu'une personne gravement blessée lors d'une agression ne fera probablement pas la même lecture de son aventure que celle qui est cambriolée par un adolescent qui ne sait finalement pas trop ce qu'il est venu chercher... l'attention ou les objets qu'il aura finalement réussi à dérober.

Qu'en est-il des personnes âgées, pour qui les conditions de vie apparaissent déjà, en général, plus précaires que pour les plus jeunes? Est-il sensé de postuler que l'irruption d'un crime dans leur vie puisse se traduire par des conséquences plus pénalisantes, par une plus grande peur du crime... C'est à ces questions que nous cherchons à répondre dans le présent chapitre, tout en se demandant, en relation avec les données du chapitre précédent, dans quelle mesure l'expérience d'une victimisation ne risque pas aussi d'influencer l'idée que l'on se fait du crime, de la justice et du contrôle social.

A. PERSONNES AGÉES ET VICTIMISATION DIRECTE ET INDIRECTE

Par la publication de The Impact of Crime, Conklin (1985) a montré comment l'expérience d'une victimisation, d'une part, aurait des répercussions directes sur le bien-être de la victime mais que, d'autre part, elle affecterait aussi, indirectement, l'ensemble de la collectivité. Ce faisant, ce dernier consacrait l'idée que le crime n'affecte pas seulement celui qui est spécifiquement visé par l'agression, mais qu'il bouleverse en même temps l'univers des gens qui l'entourent.

La possibilité d'être soi-même victime d'un acte criminel apparaît à la plupart relativement lointaine et abstraite: "Ça n'arrive qu'aux autres" et, "curieusement, toujours aux mêmes", argumente-t-on souvent. L'expérience d'une victimisation par un parent, un ami, un voisin, viendrait concrétiser l'idée qu'en fait personne n'est vraiment à l'abri de la criminalité. Cette prise de conscience de la vulnérabilité de chacun devant le crime pourrait amener les parents, les amis, les voisins d'une victime, à souffrir aussi, par ricochet, des conséquences de la victimisation.

Dans un même ordre d'idée, on peut supposer que les mass média contribuent aussi à alerter la population en créant, encore une fois, une espèce de psychose de la criminalité de violence.

Parmi les 210 répondants du présent échantillon, certains ont été directement victimes de crimes contre la personne ou contre les biens, d'autres apparaissent comme étant des victimes indirectes de la criminalité, la plupart s'intéressent aux fait divers concernant "le crime". Dans les quelques pages qui suivent, nous cherchons à établir quelle en est véritablement la distribution et, surtout, quelles sont les conséquences encourues par ces citoyens du troisième âge considérés d'ores et déjà plus vulnérables, plus fragiles.

1. Concernant l'expérience directe d'une victimisation

Thérèse Limoges, chercheure associée au Centre International de Criminologie Comparée de l'Université de Montréal, procédant à la recension, parmi les plaintes enregistrées à la police de la Communauté urbaine de Montréal, entre le 1er juin 1981 et le 31 mai 1982, des dossiers d'événements impliquant plus spécifiquement des personnes âgées, montre que la criminalité dénoncée par ces dernières est presque exclusivement, à plus de 90% en fait, composée de crimes contre les biens (cambriolages, vols simples, vandalisme, méfaits contre la propriété, vols de voiture, et fraudes) (Sûreté, octobre 1984, p.15).

TABLEAU 14 Répartition, selon le sexe, des plaintes déposées à la police de Montréal par les citoyens âgés de 60 ans et plus (juin 1981-juin 1982) telles que compilées par Mme Thérèse Limoge du C.I.C.C. de l'Université de Montréal.

Type de délit dénoncé	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Homicides	5	36%	9	64%	14	0,2%
Tentatives de meurtre	2	50%	2	50%	4	0,1%
Viols	6	100%	0	0%	6	0,1%
Attentats à la pudeur	5	63%	3	37%	8	0,1%
Voies de fait	52	33%	105	67%	157	1,8%
Vols qualifiés	395	62%	241	38%	636	7,1%
Cambriolages	1500	40%	2297	60%	3797	42,6%
Vols de voiture	60	15%	345	85%	405	4,6%
Vols simples	917	38%	1485	62%	2402	27,0%
Fraudes	35	38%	58	62%	93	1,0%
Vandalisme	390	28%	995	72%	1395	15,5%
Total	3367	38%	5540	62%	8907	100,0%

Tous les délits perpétrés à l'encontre des personnes âgées ne sont cependant pas invariablement signalés à la police³⁶. Ainsi, lors du présent du sondage, 69 répondants différents (35 hommes et 34 femmes) ont indiqué avoir été victimes, une ou plusieurs fois depuis l'âge de 60 ans, de crimes contre les biens et/ou contre la personne, pour un total de 134 actes criminels dénoncés. Toutefois, seulement les deux tiers d'entre eux déclarent par la même occasion avoir porté plainte à la police concernant les événements dont ils auraient été victimes.

Le fait que les hommes apparaissent beaucoup plus enclins à porter plainte que les femmes (Tau B = .20 p=000) explique certainement, pour une bonne part du moins, la distorsion qui paraît exister entre les résultats que nous obtenons à partir d'un sondage de victimisation, qui semblent vouloir indiquer que les femmes âgées seraient, à toutes fins pratiques, aussi souvent victimisées que les hommes de leur génération, et ceux obtenus par Limoges (1982) à partir de l'étude des dossiers de police. Par ailleurs, le fait que les femmes soient plus souvent victimes de crimes contre la personne et les hommes plus souvent victimes de crimes contre les biens - pour lesquels les compagnies d'assurances exigent le plus souvent qu'un rapport de police leur soit fourni avant de procéder à un quelconque règlement de réclamation - explique proba-

³⁶ Tout comme c'est d'ailleurs généralement le cas. Différentes recherches ont permis de mettre à jour les principaux motifs qui incitent les citoyens à taire une victimisation: le fait de ne pas trouver l'incident suffisamment important, la présomption de l'inutilité de la démarche, la peur des représailles, le type de relation existant entre la victime et l'agresseur, préalablement à l'incident (Skogan, 1976).

Dans le cadre du présent sondage, le motif le plus fréquemment évoqué pour expliquer l'absence de recours à la police consistait à dire qu'on avait jugé que l'incident n'en valait pas la peine (10 répondants sur les 22 qui déclarent ne pas avoir appelé la police suite à une victimisation), suivi de ceux qui affirmaient s'être débrouillés autrement (recours à la justice civile, ou à d'autres agences telles la protection de la jeunesse, les assurances...: 4/22) et de ceux qui se disaient convaincus que cela n'aurait de toute façon servi à rien (2/22). Les autres auront omis de répondre à la question.

blement la plus grande propension de ceux-ci à signaler l'incident à la police.

On remarque, par ailleurs, que la majorité des délits dénoncés par les répondants au sondage correspondent, dans l'ensemble, assez bien à ceux recensés par Limoges (1982) à partir des dossiers de police, soit, le plus souvent, des cambriolages (20,9%), du vandalisme (12,7%), des vols de bijoux (11,2%) et des vols de sacs et de portefeuilles (10,4%).

Dans des proportions moindres, certains déclarent avoir été victimes de dommages à la propriété (6,7%), de dommages à la voiture (6,7%), de vols sur la personne (5,2%) et de vols d'objet par la force (4,5%), alors qu'une minorité dénonce des cas de fraudes (3,0%), de vols de chèque de pension (3,0%), d'incendies criminels (3,0%), de vols de voiture (2,2%), vols à main armée (1,5%), grossières indécentes (1,5%) coups et blessures (0,75%) et de tentatives de meurtre (0,75%).

TABLEAU 15 Genre des infractions dénoncées par les personnes âgées interrogées dans le cadre du présent sondage.

<u>Acte dénoncé</u>	<u>Fréquences</u>	<u>%</u>
Cambrilage	28	20,9%
Vandalisme	17	12,7%
Vol de bijoux	15	11,2%
Vol de sac/portefeuille	14	10,4%
Dommmages à la propriété	9	6,7%
Dommmages à la voiture	9	6,7%
Vol sur la personne	7	5,2%
Vol d'objet par force	6	4,5%
Fraude	4	3,0%
Vol de chèque de pension	4	3,0%
Incendies criminels	4	3,0%
Vol de voiture	3	2,2%
Vol à main armée	2	1,5%
Grossière indécence	2	1,5%
Coups et blessures	1	0,8%
Tentative de meurtre	1	0,8%
Autres	8	6,0%
	134 actes	100,0%

Ces résultats étaient en quelque sorte prévisibles, dans la mesure où ils correspondent à ce que trouvent d'autres chercheurs qui, détachés de l'idée qu'il faut à tout prix démontrer que les personnes âgées sont davantage victimisées pour qu'on consente à s'occuper d'elles, se sont "plus objectivement" penchés sur la question de l'ampleur de la victimisation subie par "les vieux".

Ainsi convergent les résultats de Conklin, Cunningham, Feyerherm, Hindelang, Pope, 1976; de Antunes et al., 1977; de Cook et al., 1978; Smith, 1979; Horchestedler, 1981; ceux du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain réalisé en 1981; ceux de Limoges 1982; ceux du GRAC, 1984; de même que les nôtres montrant, entre autres, que les gens âgés sont finalement peu victimisés (certains sont même en mesure de dire que cette éventualité serait beaucoup moins probante pour les personnes âgées que pour les autres groupes d'âge) et que, lorsque les plus de 60 ans subissent une victimisation, ils sont, le plus souvent, victimes de petits délits de prédation (cambriolage, vol de bijoux, vol de sac ou de portefeuille...)

Certains rendent les personnes âgées responsables, du moins en partie, de leur propension à être victimes de crimes contre les biens. Logan (1979) explique, par exemple, qu'en se méfiant des avantages des systèmes bancaires et en refusant de s'en prévaloir, les gens âgés alimentent le mythe du "vieux riche" qui thésaurise sa fortune sous son matelas ou la transporte sur lui.

Il est par ailleurs surprenant de constater que seulement 3,0% des répondants déclarent avoir été victimes de fraudes. Plusieurs prétendent que le problème serait beaucoup plus répandu qu'il n'apparaît en réalité (Loether, 1975; Hanh, Geis, 1976; Smith, 1979), ce qui est aussi généralement l'avis des policiers qui estiment que la majorité des crimes dont sont victimes les personnes âgées sont les fraudes de toutes sortes (Age d'or/vie nouvelle, décembre 1983, p.23). Lamarche et

Brillon (1983) confirment que les intervenants auprès du troisième âge déplorent aussi l'ampleur de cette situation:

Il y a d'autres attaques qui sont beaucoup plus sérieuses: les vols chez les personnes âgées en employant des moyens malhonnêtes. Par exemple, leur faire sortir leur argent de la banque ou leur faire acheter des choses dont ils n'ont pas besoin...

(Les personnes, âgées de Montréal, face au phénomène criminel, p.21)

On pense ici, par exemple, à la vente de terrains-fantômes, de médicaments-miracles, d'objets pseudo-religieux ou, forme plus subtile d'abus de confiance, au malfaiteur qui s'introduit chez la victime sous un faux-prétexte et profite d'un moment d'inattention pour lui subtiliser de l'argent... Les personnes âgées sont d'autant plus vulnérables à ces fraudes, disent Lamarche et Brillon (1983), qu'elles sont souvent "naïves" et "ignorantes" en matière de protection du consommateur ou parce que, se sentant seules et isolées, elles recherchent, parfois inconditionnellement, de la compagnie.

Outre la "honte" d'avoir été le "dindon de la farce", de faire figure de "bonne poire" qui s'est fait avoir, on peut penser qu'une certaine forme de "naïveté" ou "ignorance" serait aussi à l'origine du si petit nombre de dénonciations concernant les cas de fraudes. Les personnes âgées, tout comme d'ailleurs le public en général, n'auraient tout simplement pas conscience d'avoir été "jouées". La visibilité d'un crime constitue, est-il besoin de le rappeler, une condition essentielle à sa dénonciation:

Les infractions qui échappent à l'attention du public sont celles qui sont plus sophistiquées, camouflées, moins visibles, comme, par exemple, la fraude fiscale, la grande délinquance économique, l'abus de confiance, le crime organisé...

(Brillon, 1978, in Revue internationale de criminologie et de police technique, juillet/septembre, p. 247).

Ce premier examen des données, obtenues dans le cadre du présent sondage adressé à un groupe de citoyens âgés de Montréal, permet de se faire une idée passablement précise des actes criminels dont ceux-ci seraient le plus fréquemment victimes. Il est cependant difficile de réaliser des analyses de corrélation à partir d'une description aussi détaillée. L'interprétation des relations qui se nouent entre, d'une part, un type de victimisation en particulier et, d'autre part, les variables individuelles, contextuelles, perceptuelles et comportementales, se trouve grandement facilitée lorsqu'on regroupe sous les trois grandes rubriques, les plus couramment utilisées en matière de criminalité, l'ensemble des délits précédemment mentionnés qui deviennent ainsi, soit:

- Des crimes contre les biens: Vandalisme, cambriolage, vol et dommages à la voiture ou à la propriété, vol de bijoux, fraude, vol de chèques de pension;
- Des crimes contre la personne: Tentative de meurtre, coups et blessures, vol à main-armée, vol d'objet par la force, vol sur la personne, vol de sac ou de portefeuille;
- Ou sont classés "autres crimes": Incendie criminel et catégorie "autres".

Il arrive que la classification de certains délits pose des problèmes de définition conceptuelle. Il est, par exemple, malaisé de statuer sur la nature du vol de sac ou du vol à main armée. A priori, ces délits pourraient être classés comme étant des crimes contre les biens. Mais étant donné qu'ils suggèrent, plus souvent qu'autrement, un contact entre la victime et l'agresseur, il paraît plus indiqué de les considérer davantage comme des crimes, sinon dirigés, du moins vécus en tant que crimes contre la personne, alors que les incendies criminels viennent joindre les rangs des "autres crimes", étant donné la diffi-

culté de savoir si l'action était dirigée contre une personne (qui se serait par exemple trouvée à l'intérieur d'un immeuble incendié) ou contre un bien (l'immeuble lui-même, par exemple).

Ce nouvel arrangement fait ressortir encore plus clairement la prédisposition des personnes âgées à être, lorsqu'elles sont victimisées, davantage victimes de crimes contre les biens (66,4%) que de crimes contre la personne (24,6%) ou d'autres types de crimes (9,0%).

En croisant le type de victimisation subie avec les variables socio-démographiques usuelles, on trouve:

1) En ce qui a trait à la criminalité contre les biens:

Que ce sont davantage les personnes qui habitent un quartier réputé pour son faible taux de criminalité, davantage les hommes, plus souvent les personnes qui vivent avec un conjoint et, finalement, surtout ceux qui bénéficient des meilleurs revenus (plus de 10 000\$) qui y sont vulnérables...

2) En ce qui a trait à la criminalité contre la personne:

Qu'elle frappe plutôt les gens habitant des quartiers fortement criminalisés, les femmes, les personnes seules et les personnes faisant état des plus faibles revenus³⁷.

3) Quant aux autres types de crimes:

Leur petit nombre et la diversité des catégories qu'ils regroupent rend hasardeux de se prononcer sur quelque relation qui les lierait à d'autres variables.

³⁷ Les personnes seules, de même que celles jouissant des plus faibles revenus, étant le plus souvent des femmes, il est cependant difficile de dire quelle variable joue le rôle déterminant dans cette relation.

Il faut toutefois être doublement prudent dans l'interprétation de ces résultats. D'abord, parce qu'en ce qui concerne les crimes contre les biens, les différences entre les pourcentages, pour chacune des variables étudiées, ne paraissent pas particulièrement significatives; ensuite, parce que même si les différences de pourcentages concernant les crimes contre la personne semblent discriminer de façon nettement plus déterminante, elles ne s'appliquent finalement qu'à un très petit nombre de répondants.

La sous-représentation, au sein de l'échantillon, des personnes ayant subi une victimisation contre la personne n'est, par ailleurs, pas exceptionnelle. Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain^{3°}, réalisé en 1981, montre que seulement 14% de la population urbaine âgée d'au moins 16 ans a été, cette année-là, victime d'incidents à caractère personnel, dont seulement 7% pouvaient être qualifiés d'incidents avec violence.

Baril (1984) souligne, pour sa part, qu'une des principales difficultés que rencontre le chercheur en victimologie est d'identifier sa population et de bâtir un échantillon qui corresponde à ses préoccupations. Le fait qu'Ennis (1967), un des pionniers des sondages d'opinion, ait dû interroger près de 33 000 personnes afin d'identifier 120 victimes de crimes sérieux, illustre bien cette situation (in Baril, 1984, p. 25).

En fait, "plus l'incident est grave, moins il est probable qu'il ne se produise, alors que /.../ les hommes et les jeunes gens risquent de fait beaucoup plus d'être victimes de crimes violents que les femmes et les personnes âgées" remarquent finalement les auteurs du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain. En effet, l'étude

^{3°} Le sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain; bulletin no.3 : La prévention du crime; prise de conscience et pratiques; une étude réalisée par le Groupe de la recherche et de la statistique du Ministère du solliciteur général.

réalisée par ces derniers révèle "une brusque diminution, en fonction de l'âge de la victime, dans le taux des incidents à caractère personnel et violent". Ainsi, les personnes âgées auraient été victimes de moins de 2% de toutes les victimisations personnelles mises à jour par leur sondage, alors que les représentants du plus jeune groupe d'âge (celui des 16 à 25 ans) auraient, pour leur part, été victimes de près de la moitié des incidents de cette nature.

TABLEAU 16 Taux pour 1,000 habitants des incidents révélés lors du Sondage canadien en milieu urbain, selon le groupe d'âge des répondants

Type d'incident	Taux par 1,000 habitants				
	16-24 ans	25-39 ans	40-64 ans	65 ans et plus	Tous les groupes d'âge
Agression sexuelle	9	3	1*	---**	3,5
Vol qualifié	21	9	5	4	10,0
Voies de fait	123	62	20	8	57,0
Total incidents violents	153	74	26	12	70,5
Total incidents à caractère personnels***	288	147	63	25	141,0

* Comme les nombres réels étaient peu élevés (11 à 20), l'interprétation de ce taux doit être faite avec prudence.

** Les nombres réels étaient trop peu élevés pour permettre d'établir, pour l'ensemble de la population, des estimations statistiquement fiables.

*** Y compris les vols de biens personnels.

**** Ce tableau est tiré intégralement du Bulletin no 6 : La victimisation des personnes âgées au Canada publié, en 1985, par les auteurs du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain.

Il n'est donc pas surprenant, puisque l'échantillon n'a pas été choisi explicitement de façon à discriminer les personnes âgées ayant

déjà été victimes de crimes contre les biens ou de crimes contre la personne de celles qui n'ont jamais été victimisées, de n'y trouver que 17 personnes (8,1% des répondants) qui déclarent effectivement avoir été victimes une ou plusieurs fois de crimes contre la personne, pour un total de seulement 33 actes de cette nature dénoncés.

Il n'est pas non plus surprenant de trouver une relation positive entre la participation des personnes âgées à des activités de type social et l'expérience d'une victimisation, que ce soit contre les biens (Tau B= .12 p=05) ou contre la personne (Tau B= .17 p=008), entre la fréquence des contacts avec amis et voisins et une certaine propension à être victime de crimes contre la personne (14,3% des gens âgés qui fréquentent régulièrement leurs voisins et/ou leurs amis ont été victimes de crime contre la personne contre 3,6% des gens âgés qui ne les voient jamais) et, finalement, entre la santé et, encore une fois, les risques de victimisation (Tau C = .13 p=03).

En fait, tous ces indices tendent à confirmer l'hypothèse selon laquelle le faible taux d'exposition jouerait de façon préventive en fournissant l'une des meilleures protection contre le crime. Cette hypothèse, qui est généralement invoquée pour expliquer pourquoi les personnes âgées sont moins victimisées que les autres groupes d'âge, particulièrement les 16-25 ans, servirait donc aussi à expliquer pourquoi certaines personnes âgées sont, plus que d'autres, susceptibles d'être victimes d'actes de délinquance:

Le vieillissement (qui correspond souvent à une diminution des capacités physiques) entraîne chez beaucoup de personnes une diminution des déplacements et une présence à domicile plus grande et plus constante. Le fait de sortir et de se déplacer moins souvent diminue, ipso facto, le degré d'exposition au crime, donc le taux de victimisation /.../ les risques d'être victimes et, par le fait même, la crainte de l'être...

(Les personnes âgées, de Montréal, face au crime, pp. 82-83).

Il n'est, cependant, pas du tout certain que l'adoption d'un comportement d'évitement soit invariablement liée à la perception de la menace criminelle. D'autres facteurs (diminution de l'endurance physique, maladie, perte des amis...) peuvent aussi présider à la décision de restreindre ses activités. Ainsi, on constate que parmi les répondants qui avouent éviter de sortir seuls le soir, que ce soit, selon leurs dires, par peur de crime ou pour d'autres motifs, se trouve une proportion plus grande de gens dont la santé serait déficiente et dont les revenus seraient particulièrement faibles que parmi ceux qui affirment ne pas se priver de sortir seuls même le soir.

Tous ne pensent d'ailleurs pas que l'évitement constitue un moyen infaillible de diminuer les risques de victimisation. Ainsi en est-il par exemple des auteurs du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain, qui argumentent, au contraire, que:

Le retrait de la vie publique normale diminue graduellement d'importants systèmes d'appui social qui en eux-mêmes pourraient réduire à la fois la crainte du crime et le risque de victimisation...

(Bulletin no. 3, La prévention du crime: prise de conscience et pratique, 1984, p. 1).

De la même façon, Lamarche et Brillon (1983) constatent que l'habitude d'une activité procure une certaine "sécurité psychologique" qui joue sur la perception des risques de victimisation: "apprivoiser son environnement est un bon antidote (au moins) contre la peur" (p.63). Un des intervenants interviewés dans le cadre de leur étude prétendait d'ailleurs:

Il y a une question d'habitude dans ça. Si vous sortez tous les jours, que vous prenez l'autobus et le métro, vous allez moins craindre de tomber sur la rue s'il y a de la glace ou de vous faire attaquer. Vous êtes habitué à circuler dans votre quartier. Pour vous c'est une seconde nature. Mais si vous sortez seulement une fois par semaine vous allez être peut-être plus inquiet... (idem, p.63).

Les résultats obtenus dans le cadre de la présente étude, nous obligent cependant à accorder un certain crédit à l'hypothèse voulant qu'en restant chez elles, les personnes âgées réduisent ainsi leurs risques d'être victimisées, compte tenu justement de la relation positive que nous trouvons entre la participation à des activités sociales, de même que la fréquence des contacts des personnes âgées avec leurs voisins et amis, et l'expérience d'une victimisation.

Mais le jeu n'en vaut peut-être pas la chandelle ! Telle est du moins la conclusion que nous inspirent nos données, desquelles il ressort qu'il n'existerait pas de relation vraiment significative entre d'une part l'expérience d'une victimisation directe et, d'autre part, les indices de satisfaction face à la vie, de dépression ou même, nous le verrons, la peur du crime - du moins la peur abstraite - alors que, d'un autre côté, les personnes âgées qui déclarent adopter un comportement d'évitement seraient, elles, passablement plus nombreuses à paraître déprimées et insatisfaites de leur existence estimant, de façon plus marquée que les autres, que leurs conditions de vie se seraient détériorées depuis les cinq dernières années.

On constate, en effet, que parmi les gens âgés qui évitent de sortir seuls le soir, 58,1% se disent déprimés et 62,5% évaluent que leurs conditions de vie auraient eu tendance à se détériorer depuis au moins les cinq dernières années, alors que ces proportions passent respectivement à 41,8% et 37,5% pour ce qui est de ceux qui prennent quand même la décision de se risquer dehors une fois la noirceur tombée ceci afin, le plus souvent, soit de participer à des activités communautaires, soit, tout simplement, de rencontrer des amis. La participation à des activités sociales influencerait tout aussi positivement l'évaluation que font les personnes âgées de leur existence et le bien-être qu'elles disent en retirer (Tau C = .16 p=00).

Par ailleurs, on peut déjà comprendre que l'expérience directe de la criminalité ne pourra, à elle seule, être rendue responsable de l'anxiété exprimée par la majorité des personnes âgées à l'égard de la criminalité, puisque seule une minorité d'entre elles ont effectivement été victimisées. Il faudra donc chercher ailleurs l'explication de l'ampleur de la peur du crime, principalement de la peur diffuse qui, de l'avis de nombreux auteurs, caractériserait les citoyens âgés.

A cet effet, une première idée consiste à dire que si elles n'ont pas toutes été personnellement victimes d'un crime, les personnes âgées ont néanmoins pu prendre indirectement connaissance de la réalité criminelle en apprenant, par exemple, qu'un ami ou un membre de sa famille a, de son côté, subi dernièrement l'expérience d'une victimisation.

2. Victimisation indirecte

On a déjà suggéré l'exemple de la personne qui s'empêche de sortir de chez elle parce qu'elle a appris qu'un cambriolage a eu lieu dans l'appartement voisin, expliquant qu'elle devient ainsi la victime indirecte de ce crime. L'événement vu ou entendu a un effet de grossissement et devient le tenseur dont la peur a besoin pour s'installer, se cristalliser, de dire Louis-Guérin (1983: p.79) qui poursuit en spécifiant: "l'événement singulier devient toute la réalité criminelle et la seule, alors qu'il suffit d'une minute de réflexion pour s'apercevoir que la réalité criminelle ne peut se réduire à cette seule réalité" (idem, p. 80).

L'étude qualitative de Lamarche et Brillon (1983) a permis aux chercheurs de constater à quel point cette notion de victimisation indirecte, de même que sa relation avec la peur du crime, sont présentes, tant dans le discours des gens âgés eux-mêmes que dans celui des intervenants qu'ils ont rencontrés en entrevue. L'un d'eux, par exemple, mentionnait:

Pourtant il ne sont pas toujours victimes, mais ils sont victimes d'une façon indirecte, comme ça, à cause de la crainte, une espèce d'hystérie collective qui s'empare du quartier. Les gens qui ont de la misère à se débarasser de ce syndrome ce sont les gens du troisième âge...

(Les personnes âgées de Montréal, face au crime, p.41).

Le caporal Yvan Tardif du Service de prévention de la Sûreté du Québec souscrit à cette idée, tout en ajoutant que:

Cette crainte est contagieuse et s'aggrave chaque fois qu'un crime est perpétré dans leur entourage...

(Age d'or/Vie nouvelle, décembre 1983, p.22).

La peur du crime s'inscrirait donc souvent dans cette perspective d'une victimisation indirecte. C'est, par exemple, ce qu'exprime une citoyenne âgée de Montréal lorsqu'elle confie:

J'ai 82 ans et j'habite seule dans le centre sud de Montréal alors la peur, de sortir seule le soir, je la connais. C'est trop dangereux. J'ai des amies qui ont été volées ce qui fait qu'au bout du compte, on se barricade chez soi...

(in Justice, avril 1984, p. 26).

Parmi les 210 répondants de l'échantillon, 21 personnes (10%) ont déclaré avoir eu connaissance qu'un membre de leur famille avait dernièrement été la cible d'un acte criminel, 17 (8,1%) ont dit être au courant d'une récente victimisation subie par un voisin, 16 autres (7,6%) ont affirmé la même chose concernant une "connaissance" alors que trois dernières personnes signalaient pour leur part, avoir été témoin d'un crime qui n'était pas directement dirigé contre elles, sans toutefois donner plus de précision à ce sujet.

En regroupant ces réponses sous la forme d'un indice dichotomisé de façon à distinguer les personnes de l'échantillon ayant indirectement pris connaissance d'un incident criminel - les victimes indirectes - de celles qui auraient apparemment été complètement épargnées, on trouve qu'en fait 44 répondants (21%) ont entendu parler d'une victimisation récemment subie par un proche, certains d'entre eux ayant été mis au courant de différents incidents impliquant à la fois des parents, des amis et/ou des voisins.

Se remémorant bon nombre de réunions familiales ou sociales où, du moment que la discussion est engagée concernant l'état de la criminalité, chacun n'a de cesse de raconter les expériences des uns ou des autres, qu'ils connaissent de près ou de loin et à qui il est arrivé telle ou telle mésaventure, il était difficile de croire qu'un si petit nombre de personnes âgées (moins du quart de celles qui ont été interrogées) aient finalement été exposées à cette forme d'information.

Ce résultat paraît d'autant plus surprenant que l'enquête qualitative de Lamarche et Brillon (1983), auprès d'un échantillon de citoyens âgés de Montréal, indique que les conversations des gens du troisième âge reflètent une préoccupation telle pour la criminalité qu'elles en font un sujet de discussion tout à fait prioritaire. Plus, de l'avis des auteurs, la personne âgée porterait un intérêt tel à la nouvelle criminelle, qu'elle deviendrait elle-même un agent actif de l'effet potentiel de sa connaissance; c'est-à-dire qu'elle n'attendrait pas seulement passivement d'en être informée, elle irait elle-même chercher ce contenu qui la concerne particulièrement.

L'isolement progressif des personnes âgées, qui tend à s'accroître avec l'âge, permet peut-être de mieux comprendre cet état de fait. En effet, il semble exister une relation positive entre la fréquence des contacts qu'ont les personnes âgées avec leur entourage, tant leur famille immédiate que leurs voisins et amis, et l'expérience indirecte de la criminalité. Ainsi, en ce qui concerne celles dont il est ici

plus particulièrement question, on constate que 17,1% des personnes âgées qui disent avoir peu de contact avec leurs amis et 18% de celles qui avouent rencontrer plutôt rarement leurs voisins auraient pris indirectement connaissance de l'avènement d'une victimisation, alors que ces proportions passent respectivement à 26% pour les personnes qui ont des contacts fréquents avec leurs amis, et à 26,3% pour celles qui fréquentent régulièrement leurs voisins.

De la même façon, les personnes âgées qui participent à des activités communautaires, qui font partie de groupes sociaux ou culturels, s'exposent, plus que les autres, à être indirectement mises au courant des actes criminels perpétrés autour d'elles (Tau C = .11 p=05).

Finalement, la qualité du quartier où habite la personne âgée et où, par conséquent, elle recrute aussi le plus souvent ses amis, n'est pas non plus sans influencer ses probabilités d'avoir à subir les contrecoups d'une victimisation indirecte. Vivre dans un quartier fortement criminalisé augmente évidemment, de facto, les chances d'y voir un voisin, une connaissance, peut-être même un ami, être l'objet d'une victimisation.

Donc, sachant que les personnes âgées ont, à mesure qu'elles vieillissent, de plus en plus tendance à s'isoler (espaçant pour ce faire - ou ce faisant - les occasions d'échanger avec leur entourage), on comprend qu'elles diminuent parallèlement leurs probabilités d'être confrontées, même indirectement, à la réalité criminelle. Cette situation tend d'ailleurs à être confirmée par la relation effectivement significative que l'on trouve entre l'âge et le degré d'exposition à une victimisation indirecte (Tau C = .12 p=02).

Ainsi, tout comme le faible taux d'exposition semblait fournir une des meilleures protection contre une victimisation indirecte, l'isolement représenterait aussi, semble-t-il, un des meilleurs moyens d'évi-

ter d'être l'objet d'une victimisation indirecte. Encore une fois cependant, la question ressurgit: à quel prix ?

Par ailleurs, de la même façon que nous avons constaté qu'à elle seule l'expérience directe de la criminalité ne suffisait pas à expliquer l'amplitude des préoccupations exprimées par les personnes âgées à l'égard la criminalité, nous devons aussi convenir que même en prenant en considération les possibilités de victimisation indirecte, auxquelles selon toutes apparences les personnes âgées ne semblent de toute façon pas tellement plus exposées, on reste loin d'égaliser et même d'approcher le compte des citoyens âgés qui se disent véritablement concernés par la menace de la criminalité. D'où leur vient donc alors cette inquiétude ?

3. Victimisation par le biais des mass media

Les personnes âgées sont fortement exposées à appréhender le phénomène criminel de façon indirecte, à travers les média. La nouvelle transmise par la radio ou les journaux est, dans bien des cas, le seul étalon dont disposent les gens âgés pour évaluer la situation /.../ La dépendance des personnes âgées face aux média est d'autant plus grande qu'elles y passent un grand nombre d'heures et que cette activité constitue la majeure partie de leurs loisirs...

(Lamarche et Brillon, 1983, pp. 73-74).

"La responsabilité des fabricants d'image, du journalisme électronique et écrit, est écrasante dans une société aussi imprégnée de communication et d'information que la nôtre", de dire les éditorialistes de la revue *Criminologie* en présentant le numéro du premier trimestre de 1983, celui-ci portant spécialement sur la peur du crime. "L'art du fait divers, de constater de leur côté Robert et Faugeron (1978), reprécise sans cesse les stéréotypes et contribue à orienter les réactions sociales".

Plusieurs auteurs se sont attardés à comprendre le rôle des mass média, plus précisément dans le développement de la peur du crime. Le sujet était d'ailleurs au centre des discussions de la 13ième Conférence sur la recherche criminologique consacrée à l'étude et à la discussion de L'opinion publique relative à la criminalité et à la justice. A cette occasion, J.J.M. Van Dijk faisait remarquer quelle large place occupe, particulièrement dans les journaux quotidiens, la relation des faits divers, expliquant que ceci n'est en fait que la conséquence de la situation de l'offre et de la demande sur le marché des mass média. Une enquête qu'il a menée avec Coenen (1978) révèle, en effet, que les compte-rendus des délits et des accidents de la route sont souvent les articles les plus lus des quotidiens.

L'auteur poursuit en disant que si les femmes, les personnes peu instruites et les gens âgés lisent la rubrique criminelle au même titre que le reste de la population, elles s'intéressent, par ailleurs, beaucoup plus rarement aux articles consacrés aux questions financières, politiques, économiques ou scientifiques. Ceci ne voudrait pas dire qu'elles manifestent un appétit excessif pour ce genre d'informations, mais plutôt qu'elles témoignent d'une relative incapacité à assimiler les autres catégories de nouvelles et à en discuter. Finalement, Van Dijk conclut que les femmes et les personnes âgées :

ont souvent tendance à réagir par des sentiments de frayeur aux images de violence /.../ en raison de leur relative incapacité à se défendre. En outre, l'isolement social où se trouvent une grande partie des personnes âgées suscite également une attitude défensive face à la violence. C'est ainsi que les "articles à sensation" sur les meurtres contribueront à augmenter la peur du crime chez les femmes et les vieillards qui n'ont pourtant jamais été personnellement victimes d'actes de violence et dont les risques de victimisation sont extrêmement faibles...

(in L'opinion publique relative à la criminalité et à la justice pénale, 1976, p.41).

La détermination du degré d'exposition à la nouvelle criminelle, par le seul biais d'un questionnaire, ne va cependant pas nécessairement de soi. Par exemple, afin d'appréhender les sources de la connaissance "du crime" pour les personnes âgées, on a pensé leur demander si elles s'intéressaient aux émissions d'information (principal diffuseur des faits divers concernant le crime, tant à la radio qu'à la télévision): 91,4% des gens âgés interrogés répondent par l'affirmative. Cette variable discrimine donc bien mal les aînés les plus exposés à une victimisation via les mass media de ceux qui ne subiraient pas leur influence. Dans un premier temps, on pourrait donc conclure que les personnes âgées sont toutes, d'une façon ou d'une autre, exposées à subir une victimisation indirecte via les mass media.

Par ailleurs, une étude de McIntyre (1967) fait ressortir que la principale source d'information retenue par les Américains, au sujet des taux de criminalité, serait les journaux. Au moins, la question: "est-ce que vous lisez les faits divers concernant le crime?" divise-t-elle de manière plus significative les répondants, puisque 58,1% d'entre eux avouent effectivement s'intéresser aux faits divers publiés dans les journaux concernant le crime, alors que les autres affirment s'exempter d'en lire les compte-rendus.

Mais encore là, on peut présumer qu'il existe différentes façons plus ou moins alarmistes de présenter la nouvelle criminelle, et que la source d'information consultée n'est sans doute pas sans influencer l'amplitude de ses effets.

Ainsi, parmi les personnes âgées de l'échantillon, il y a donc celles qui lisent les faits divers concernant le crime (58,1%) et celles qui affirment ne pas s'y intéresser (41,9%). Et parmi celles qui s'y intéressent, il y a celles qui en lisent le compte-rendu probablement dans la Presse, puisqu'elles affirment ne consulter que la Presse,

celles qui en prennent connaissance par le Journal de Montréal, puisqu'elles ne lisent que le Journal de Montréal, et celles qui peuvent s'en informer soit via la Presse, soit via le Journal de Montréal, puisqu'elles confient consulter à la fois les deux journaux.

Partant de ces informations, on peut postuler que toutes ces personnes ne sont pas identiquement exposées à la nouvelle criminelle. On sait par exemple, et il s'agit là très certainement, pensons-nous, d'un lieu commun, que le Journal de Montréal accorde plus d'importance à la relation des faits divers concernant le crime, que la Presse, le Devoir ou la Gazette³ qui se veulent davantage des journaux d'information générale pour qui la nouvelle criminelle ne constitue, somme toute, qu'une rubrique parmi tant d'autres.

Attribuant une valeur différentielle d'exposition à chacun des journaux pré-cités, on peut donc élaborer un indice qui permette d'estimer avec plus de justesse l'impact probable de la nouvelle criminelle sur la vie des citoyens âgés (tableau 17).

Il appert que le degré d'exposition à la nouvelle criminelle serait presque exclusivement fonction de certaines variables individuelles: le degré de scolarité (Tau C = .14 p=02); le sexe (Tau C = .12 p=05); le fait de vivre seul ou avec un conjoint (Tau C = .10 p=04); et, dans une certaine mesure, le revenu (Tau C = .10 p 04).

La plupart de ces relations indiquent cependant, surtout, que certaines catégories de personnes: les moins scolarisées, les femmes, les personnes seules et celles faisant état des plus faibles revenus sont, plus que les autres, à l'abri d'une victimisation via les mass

³ Pour les fins des analyses, la Presse, le Devoir et la Gazette ont tous été regroupés sous une même appellation - la Presse - étant donné qu'ils nous semblaient tous dispenser, de manières semblables, une information d'intérêt général sans donner plus d'emphase qu'il ne faut à la nouvelle criminelle.

media, ceci parce qu'elles ne consultent tout simplement pas les journaux, quels qu'ils soient.

Par ailleurs, lorsqu'il arrive qu'elles prennent connaissance des informations criminelles relatées à travers la presse écrite, il appert que ces mêmes catégories de personnes s'exposent, plus que les autres, à être mises au courant, en masse et sans grand discernement, de la "criminalité à sensation", puisque les journaux qui leur paraissent accessibles sont justement, le plus souvent, ceux qui accordent tellement d'importance à ce genre d'information et qui la présentent dans un format plus pratique, plus accessible et plus attrayant.

TABLEAU 17 Distribution des répondants selon leur degré d'exposition à la nouvelle criminelle

Source d'information	Degré estimé d'exposition	N	%
Ne lit jamais les faits divers	Très faible exposition	88	41,9%
Lit les faits divers dans la Presse	Faible exposition	22	10,5%
Lit les faits divers dans le Journal de Montréal ainsi que dans la Presse	Exposition "compensée"	23	11,0%
Lit les fait divers dans le Journal de Montréal	Forte exposition	60	28,6%
Total		193*	92,0%

* Il existe un certain nombre de personnes âgées (17) qui même si elles ne lisent par les journaux mentionnés dans le questionnaire affirment quand même se tenir au courant des faits divers concernant le crime. Nous les assimilons aux gens recevant une information dite "compensée".

En résumé

L'analyse qui précède a permis de donner un aperçu des caractéristiques des personnes âgées les plus susceptibles d'être directement (par une expérience personnelle) ou indirectement (par le biais de l'expérience d'un ami, d'un voisin, ou encore via les mass média) victimes de la criminalité.

On sait, pour l'avoir mentionné plus tôt, que les gens âgés sont davantage exposés à une petite criminalité de prédation, bien que certaines catégories: les femmes, les personnes seules, celles ayant les plus faibles revenus et celles qui ont des contacts plus fréquents avec leur entourage, risquent plus que les autres d'être victimes de crimes contre la personne.

On constate, par ailleurs, que l'importance des contacts indirects avec la réalité criminelle est surtout tributaire de la nature et de la fréquence des contacts entretenus par la personne âgée avec son entourage.

On conclut finalement que la qualité de l'information recherchée par les personnes âgées, plus spécialement à travers la presse écrite, est principalement fonction de variables individuelles: la scolarité, le sexe, et, dans une certaine mesure, le revenu.

En fait, ces constatations deviennent importantes dans la mesure où l'expérience d'une victimisation, même indirecte, risque d'influencer la vie des citoyens âgés.

On a déjà établi qu'il n'existe pas de relation, du moins directe, entre la satisfaction qu'expriment majoritairement les personnes âgées face à la vie et une confrontation directe ou indirecte avec la criminalité.

Plusieurs études montrent, par ailleurs, qu'il existe une relation positive entre l'expérience d'une victimisation et la peur du crime. Figgie (1980), parlant de la peur du crime, affirme, par exemple:

This fear spring from a life time of hearing about, reading about, and seeing report of crime and, perhaps, the experience of being a victim oneself...

(Fear of crime in America, p. 22).

En distinguant peur concrète et peur diffuse de la criminalité, Figgie précise que l'expérience plus personnelle de la criminalité (incluant le fait de connaître personnellement une victime) joue à la fois sur la peur concrète et sur la peur abstraite, alors que la publicité que reçoit le crime à travers les média (radio, télévision, journaux) influence plus spécifiquement la peur concrète.

Le GRAC (1984) identifie plutôt une relation positive entre les perceptions de la criminalité au niveau national, l'importance accordée à la criminalité et l'exposition aux média, alors qu'il associe les risques personnels perçus (perception du danger et perception des taux locaux de criminalité) aux conditions de vie et aux caractéristiques du milieu.

A la lumière de toutes ces discussions, on comprend surtout que ce sont davantage les conséquences d'une victimisation, que l'expérience elle-même, qui vont déterminer ce que représente l'irruption d'un crime dans la vie de la personne âgée.

B. LES CONSÉQUENCES DE LA VICTIMISATION

Ainsi, la fréquence et la gravité de la victimisation ne caractérisent pas spécialement les personnes âgées qui, malgré leur apparente fragilité et l'attrait qu'elles pourraient représenter pour les criminels à la recherche de cibles faciles, ne sont, tout compte fait, pas plus victimisées que les autres groupes d'âge.

On conçoit cependant, de nombreux auteurs en parlent, qu'étant donné les capacités de récupération qui diminuent avec l'âge, ces dernières sont susceptibles de souffrir davantage des conséquences d'une victimisation. On parle alors, surtout, des conséquences physiques (Conklin, 1975; Goldsmith & Goldsmith, 1976; Logan, 1979; Horchedtler, 1981), économiques (Hanh, 1976; Cook et al., 1978; Lamarche et Brillon, 1983) et sur le style de vie (Hanh, 1976; Lamarche et Brillon, 1983).

Et s'il n'existe pas vraiment de consensus concernant la spécificité et la gravité des conséquences d'une victimisation subie par les citoyens âgés, ceci étant donné l'appréciation tantôt quantitative tantôt qualitative qu'en font les chercheurs, on s'entend cependant, généralement, pour dire qu'elles risquent de se révéler plus pénalisantes pour ces derniers que pour les plus jeunes.

Par ailleurs, on parle de plus en plus de la peur du crime. On en parle même comme de l'ultime conséquence d'une victimisation. Aussi, voulant discuter des conséquences d'une victimisation pour le troisième âge, doit-on non seulement s'intéresser aux conséquences traditionnellement examinées par les chercheurs, et auxquelles on pourrait presque se référer maintenant en parlant "des autres conséquences de la victimisation": conséquences physiques, économiques, psychologiques et sur le style de vie, mais on doit aussi, et même surtout, s'attarder à la compréhension de cette "ultime conséquence": la peur du crime.

1. Les "autres conséquences" d'une victimisation

A partir des entrevues qu'ils ont réalisées auprès d'une quarantaine de personnes âgées de Montréal, Lamarche et Brillon (1983) ont constaté que la conséquence d'une victimisation la plus redoutée par ces dernières concerne la possibilité d'être blessé ou même tué suite à un assault. Ce qui fait dire aux chercheurs qu'il ne faut pas nier l'importance de la fragilité des personnes âgées et, surtout, de la perception qu'elles en ont, dans l'appréciation des conséquences de la victimisation.

Les résultats obtenus dans le cadre du présent sondage confirment que les gens du troisième âge craignent particulièrement les conséquences physiques susceptibles de résulter d'une agression. Ainsi, directement interpellés à ce sujet par le biais de la question: "Si vous étiez victime d'un crime, quelles sont les conséquences qui vous feraient le plus peur?", 64,3% des répondants évoquent la crainte des conséquences physiques (infirmité, blessures, mort), alors que la deuxième réponse en importance, qui concerne la possibilité de souffrir de perturbation d'ordre psychologique, n'est formulée, pour sa part, que par 14,3% des répondants. Le reste des réponses se partage entre ceux qui disent avoir peur de la publicité faite à leur histoire, avoir peur des représailles ou encore craindre d'être traduits devant la justice (2,9%). Ceux qui évoquent les conséquences matérielles d'un crime sont finalement très peu nombreux (0,5%)⁴⁰.

Or, les probabilités qu'une personne âgée ait à souffrir des conséquences physiques d'une victimisation sont passablement réduites du fait que ces dernières sont, nous l'avons constaté, rarement victimes de crimes contre la personne. On se rappellera, en effet, que seulement

⁴⁰ 18 % des répondants ont affirmé soit ne jamais s'être posés la question, soit ne craindre en aucune façon les effets d'une victimisation, ou encore ont tout simplement refusé de répondre.

12 répondants de l'échantillon ont vécu une agression physique, parmi lesquelles seulement 7 déclarent avoir subi blessures ou fractures (ce qui ne représente finalement que 3,3% de l'ensemble des répondants ou, encore, 11,9% de ceux qui ont effectivement été victimisés).

Si les personnes âgées craignent tellement les conséquences physiques d'une victimisation, c'est probablement, comme le souligne Logan (1979), qu'elles sont parfaitement conscientes que, pour elles, le résultat de blessures, même mineures, peut devenir désastreux: les os des aînés, plus fragiles c'est bien connu, se brisent facilement et se réparent lentement, quand ils se réparent. Mais nos résultats montrent que c'est, en fait, surtout en termes de conséquences économiques et de qualité de vie, que se traduit la victimisation des personnes âgées. Ainsi, parmi les 59 répondants du présent échantillon qui déclarent avoir été victimes d'actes de délinquance une ou plusieurs fois, plus de la moitié assure avoir subi des pertes de biens (57,6%) ou des pertes d'argent (50,8%), alors que 52,5% affirment que cette expérience a eu pour conséquence de développer chez eux des sentiments de peur et de nervosité.

TABLEAU 18 Type de conséquences de la victimisation directe pour les personnes âgées

<u>Type de conséquences</u>	N	%
Perte de biens	34	57,6%
Sentiment de peur, nervosité	31	52,5%
Pertes d'argent	30	50,8%
Domages à la propriété	17	28,8%
Fractures	5	8,5%
Déménagements	3	5,1%
Blessures	2	3,4%
Autres	3	5,1%

59 répondants

Constater que l'expérience d'une victimisation risque le plus souvent d'entraîner des conséquences, surtout économiques, plus ou moins fâcheuses, ne suffit cependant pas. Il faut pouvoir comprendre ce que représente l'irruption d'un crime dans la vie de la personne âgée, et nuancer ses conclusions lorsque cela s'impose.

Au chapitre des conséquences purement économiques, les données du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain ont permis d'établir que la perte moyenne nette en dollars, bien qu'à première vue égale pour tous les groupes d'âge, se révèle deux fois plus élevée pour les aînés que pour les plus jeunes, quand on l'envisage en termes de "pourcentage du revenu" (Bulletin no 6, p. 3). On comprendra d'ailleurs, sans peine, que les pertes matérielles, même de valeurs égales en chiffre absolu, se révèlent plus pénalisantes pour la personne âgée qui a besoin de l'entièreté des maigres subsides qu'elle reçoit pour vivre que, par exemple, pour le jeune qui travaille et pourra plus rapidement éponger les pertes encourues ou, encore, que pour une autre personne âgée, celle-là mieux nantie.

Déjà, Logan (1979) a souligné dans quelle mesure les conséquences matérielles et financières d'un crime viennent compliquer la vie des gens du troisième âge. Par-dessus tout, argumente-t-elle, il faut bien se rendre compte que la perte des papiers d'identité, de la carte médicale ou d'autres papiers importants, suite par exemple à un vol de sac apparemment anodin, représente pour la personne âgée beaucoup de problèmes qu'elle n'est pas toujours en mesure de régler. La plupart des items gardés, par exemple, dans les grandes bourses des femmes âgées consistent en des objets personnels (photos de famille, lunettes, médicaments...) qui ne sont d'aucune utilité pour le voleur, qui les jette le plus souvent dans une poubelle ou un terrain vague, mais représentent des valeurs inestimables et irremplaçables pour les victimes.

Logan ajoute que la disparition des clés, souvent gardées aussi dans le sac-à-main, augmente la détresse et l'anxiété vécues par la

personne victimisée qui entrevoit, et l'expérience a montré que c'est parfois avec raison, la possibilité d'être à nouveau agressée, cette fois à domicile. Cette réflexion n'est d'ailleurs pas exclusive aux personnes âgées. Le conditionnel, de dire Baril (1983), est à l'origine de bien des angoisses: "et si... il décidait de revenir - et si... je me retrouvais nez-à-nez avec lui - et si... il choisissait de se venger - et si... (!?) On craint par-dessus tout une escalade de la violence, on imagine les pires conséquences: "La prochaine fois, il me tuera", va-t-on parfois jusqu'à penser" (Baril, 1983, p. 35).

Aussi, sans vouloir minimiser l'impact des conséquences financières et matérielles d'une victimisation sur la vie des personnes d'un certain âge, on peut toujours penser qu'il sera, d'une façon ou d'une autre, à plus ou moins long terme, éventuellement épongé. Par contre, le développement de la peur et de la nervosité, dénoncé par plus de la moitié des victimes du présent échantillon, risque d'être relativement plus difficile à contrôler, même à beaucoup plus long terme. Dimension avant tout psychologique et émotive, ce type de conséquence apparaît, malheureusement, difficile à mesurer (du moins dans une optique strictement quantitative). Peu de chercheurs s'y sont donc attardés. L'étude qualitative, menée auprès des personnes âgées de Montréal par Lamarche et Brillon (1983), a pourtant permis de constater qu'il s'agit là d'une dimension non négligeable de la dynamique de la victimisation:

L'irruption d'un crime dans la vie tranquille de quelqu'un provoque une rupture d'avec les éléments de l'entourage qui, jusque-là, étaient considérés comme familiers et sécurisants et qui maintenant sont perçus comme menaçants. C'est l'amorce de l'isolement et de l'appauvrissement du milieu de vie qui constituait encore un support nécessaire au maintien même de la vie /.../ Méfiance, retrait, peur, généralisation de l'expérience à d'autres situations, même la mort, ne résultant pas de blessures physiques mais d'un choc émotif sont des répercussions psychologiques plausibles dans le cas des personnes âgées victimes...

(Les personnes âgées, de Montréal, face au phénomène criminel, 1983, p.25)

Hahn (1976) affirme, pour sa part, que les personnes âgées qui ont une connaissance directe de la criminalité réagissent souvent en refusant de sortir, en se terrant chez elles, ce qui a pour effet d'annihiler leur autonomie, leur capacité de pourvoir à leurs besoins, à tel point qu'en bout de ligne elles deviennent absolument incapables de se prendre en charge.

Il peut cependant arriver, et il arrive - bien que plus rarement, nous le verrons - qu'au lieu de démissionner devant la menace criminelle, certains mobilisent plutôt leurs énergies pour lutter plus activement contre celle-ci, soit, par exemple, en favorisant des mesures de prévention qui visent à contrer plus spécifiquement les risques de victimisation, soit encore, en participant de façon concertée à des programmes organisés de lutte contre le crime. Il se pourrait d'ailleurs que l'évitement, à première vue réaction démissionnaire, soit favorisée par une majorité de personnes âgées, comme réponse à la criminalité, uniquement parce qu'il s'agit de la seule possibilité d'action envisagée par ces dernières pour se protéger des risques d'une victimisation. En ce sens, l'évitement pourrait, à sa façon, être conçu comme une réaction bien plus qu'une démission devant la menace de la criminalité.

Parmi les 210 personnes âgées du présent échantillon, 126 (60,0%) témoignent d'un comportement d'évitement, affirmant se priver plus ou moins souvent de sortir seules le soir. De ce nombre, 103 personnes (81,7%) précisent que c'est par peur du crime qu'elles évitent de se retrouver seules sur la rue, une fois la noirceur tombée.

Mais, contre toute attente, on s'aperçoit que les personnes âgées qui ont eu un contact direct avec la criminalité, du moins les victimes de crimes contre les biens, s'empêchent moins que les autres de sortir seules le soir (40% contre 51%). Peut-être cette relation devrait-elle se lire en sens inverse; peut-être que les personnes âgées qui prennent le risque de s'absenter de leur domicile le soir sont davantage suscep-

tibles d'être cambriolées durant leur absence. Reste que les résultats du présent sondage nous apprennent que, malgré l'expérience d'une victimisation contre les biens, les victimes restent proportionnellement plus nombreuses à prendre le risque de s'absenter de leur domicile que les autres qui n'ont jamais eu à subir les conséquences d'une victimisation contre les biens.

D'un autre côté, les citoyens âgés qui déclarent avoir subi une agression les visant personnellement sont, pour leur part, davantage portés à freiner leur participation à des activités extérieures, évitant de sortir seuls le soir (64,8% contre 48,2%).

Il s'agit donc de faire attention, avant de conclure au traumatisme causé par une victimisation, de distinguer entre les victimes de crimes contre les biens, qui ne limiteraient par leurs activités du fait de leur expérience, et les victimes de crimes contre la personne qui, elles, seraient effectivement plus enclines à réagir par un comportement d'évitement.

Il ne faut pas, non plus, négliger de tenir compte du fait que l'adoption d'un comportement d'évitement est surtout fortement reliée à certaines variables individuelles inhérentes aux personnes interrogées. Ainsi, ce sont dans des proportions vraiment supérieures, les femmes (Tau C = .29 p=000), les personnes seules (Tau C = .24 p=000), celles faisant état des plus faibles revenus (Tau C = .10 p=05), les gens âgés qui ont déjà pris leur retraite (Tau C = .11 p=05) de même que ceux qui paraissent en moins bonne santé (Tau B = .12 p=03) qui, du présent échantillon, avouent les premiers éviter de sortir seuls le soir. Le sentiment d'une plus grande vulnérabilité semblerait ici devoir être considéré comme l'un des principaux déterminants de la décision de s'abstenir de sortir seul le soir.

Enfin, soulignons que si les victimes de crimes contre les biens paraissent rester assez confiantes pour continuer à prendre le risque

de s'absenter de leur domicile le soir, elles réagissent cependant en utilisant, plus que les autres, différents moyens de protection défensive (Tau C = .10 p=05) et, surtout, préventive (Tau C = .15 p=01), afin de limiter les probabilités d'être à nouveau victimisé durant leur absence:

- Par moyens de protection défensive, on entend des moyens de protection relativement importants (arme, système d'alarme, chien de garde, serrures de sécurité...) utilisés essentiellement dans le but d'assurer sa protection personnelle, en un sens, pour "voir venir" et pouvoir "prévenir les coups (ou les coûts)". L'utilisation de ce type de protection suppose une perception aiguë du danger; la prise de conscience de sa propre vulnérabilité devant le crime.

- Quant aux moyens de protection préventive, il s'agit des mesures envisagées pour se prémunir contre les risques d'une victimisation lorsqu'on doit s'absenter de chez soi pour plus d'un jour ou deux. On parle ici, par exemple, de laisser la radio ou les lumières allumées, de faire enlever ou arrêter le courrier et les journaux, de faire surveiller son domicile ou de mettre les objets précieux en lieu sûr.

Nos résultats indiquent clairement que, pour se protéger contre la menace de la criminalité, outre l'évitement, les personnes âgées favorisent très majoritairement l'utilisation de moyens de protection préventive. A cet effet, les moyens qu'elles préconisent correspondent parfaitement aux moyens les plus couramment utilisés dans le public en général, c'est-à-dire, le plus souvent, des solutions ponctuelles, facilement, automatiquement et économiquement applicables (laisser la radio ou les lumières allumées, mettre les objets précieux en lieu sûr...)⁴¹. Ce type de réaction relèverait, en quelque sorte, d'automatismes que développerait l'individu, qui d'une façon quasi instinctive et aussi encouragé par une publicité de plus en plus pressante faite en

⁴¹ On trouvera en annexe la description détaillée des moyens de protection, tant préventive que défensive, dont font usage les personnes âgées.

ce sens⁴², chercherait, au moins dans une certaine mesure, qu'il juge généralement suffisante, à protéger ses avoirs.

TABLEAU 19 Importance accordée par les personnes âgées quant à la protection défensive et à la protection préventive qu'elles recherchent

Type de protection recherchée	Protection défensive		Protection préventive	
	N	%		
En aucune façon	140	66,7%	4	2,0%
Par quelque(s) moyen(s)	46	21,9%	129	64,8%
Par tous les moyens proposés	24	11,4%	66	33,2%
Total	199*	100%	200*	100%

* L'indice de protection défensive n'ayant pu être calculé pour 11 répondants et celui de protection défensive pour 9 répondants, ces résultats sont considérés comme des valeurs manquantes.

Quant aux moyens de protection défensive, seulement le tiers des répondants (33,3%) ont avoué y avoir recours, la plupart se limitant à l'utilisation de certains des moyens qui leur étaient proposés par le questionnaire, les plus populaires étant, dans l'ordre, l'installation de serrures de sécurité (68,6%), le renforcement des fenêtres et des portes (36,6%) et l'installation d'un système d'alarme (12,9%). Seulement 5,7% des personnes âgées interrogées dans le cadre du présent sondage ont indiqué s'être procurées un chien de garde afin d'assurer leur protection, alors qu'une proportion encore plus faible, 2,9% d'entre elles, aurait, à cette fin, choisi de se munir d'une arme.

⁴² La relation significative que nous trouvons entre, d'une part, le degré de protection préventive recherchée par les aînés et, d'autre part, l'intérêt qu'ils portent à l'information dispensée quotidiennement tant par les journaux que par les émissions d'information générale et les émissions d'intérêt public (Tau C = .16 p=00), nous porte à croire, en effet, que les nombreuses campagnes de sensibilisation, qui visent à inciter les gens à adopter différents moyens de se protéger contre les possibilités de victimisation, ne sont pas sans effet.

Il n'est par ailleurs pas exclu - et il arrive même fréquemment - que les personnes âgées qui favorisent un modèle de protection défensive utilisent aussi certains moyens de prévention afin de décourager les délinquants qui pourraient éventuellement s'attaquer à leurs biens lors d'une absence prolongée. En fait, on peut même dire que les aînés qui recherchent une protection défensive contre le crime sont aussi, plus que les autres, tentés de faire appel à tous les moyens possibles afin de protéger leurs biens si d'aventure il leur arrive de devoir s'absenter de leur domicile pour plus d'un jour ou deux (Tau C = .20 p=000).

On constate d'ailleurs, dans un premier temps, qu'il n'existe pas vraiment de variables, outre la scolarité et la santé⁴³, qui distinguent les personnes âgées qui recherchent une protection défensive, de celles qui se contentent de moyens de protection préventive pour se prémunir contre l'éventualité d'une victimisation. Cette constatation nous porte à croire que ce qui différencie principalement ces deux indices - protection défensive et protection préventive - qui représentent tous les deux des moyens de se protéger contre le crime, consiste surtout en une question de degré. Un peu comme on s'est longtemps servi des termes "hard" et "soft" en parlant de drogue, ou même de contraception, on pourrait parler en quelque sorte de "hard" et de "soft" protection recherchée par les aînés vis-à-vis de la criminalité.

Les aînés faisant appel à de la "hard protection" se démarqueraient donc, avant tout, par ce besoin qu'ils ont d'une protection défensive et les moyens plus drastiques qu'ils prennent pour y parvenir; ce qui laisse présager qu'ils auraient une conscience plus aiguë de leur vulnérabilité devant le crime et/ou qu'ils ressentent avec plus d'acuité que les autres l'importance de la menace criminelle.

⁴³ Santé (Tau C = .16 p=00) et scolarité (Tau C = .15 p=01) paraissent, en effet, significativement reliés à l'indice de protection défensive, mais non à l'indice de protection préventive.

Dans un deuxième temps, il appert que, indépendamment du niveau de protection recherché par les répondants de notre échantillon, les résultats que nous trouvons en ce qui a trait plus particulièrement aux citoyens âgés correspondent parfaitement à ceux qu'obtenait le GRAC (1984) qui concluait que, dans la population en général:

Ce sont les gens les plus à l'aise économiquement, vivant en famille, relativement familiers avec leur quartier, d'un niveau d'éducation élevé et, en même temps, les moins anormaux socialement et ayant un certain contrôle sur la situation criminelle, qui ont tendance à prendre plus de précautions que les autres...

(Les attitudes du public canadiens envers les politiques criminelles, p. 130)

Dans le cadre du présent sondage on trouve, en effet, une relation significative entre, d'un côté le revenu (Tau B = .15 p=00), la fréquence des contacts avec l'entourage (Tau B = .17 p=00), la propriété (Tau C = .24 p=00) de même que les conditions de logement (Tau C = .21 p=00), l'optimisme exprimé par les personnes âgées en regard des possibilités de réalisation positive de la société (Tau B = .20 p.00) et, d'un autre côté la propension plus ou moins marquée de ces dernières à vouloir se protéger devant la menace criminelle.

Il ne faudrait toutefois pas oublier de tenir compte de l'influence des perceptions de la criminalité, de même que de la perception que les répondants ont de leur propre capacité - ou encore des habilités des agences chargées du contrôle social - à faire quelque chose pour freiner le problème de la criminalité, sur les comportements de protection adoptés par les répondants. En effet, constatent les auteurs du GRAC (1984): "nos résultats indiquent, en plus du rôle important des caractéristiques socio-démographiques et de l'intégration sociale, l'influence déterminante de la perception du danger mais accompagnée du sentiment qu'il est possible de lutter efficacement contre la criminalité et de se protéger contre une victimisation". Il nous sera donné

plus loin d'approfondir cette dimension, mais nous nous contenterons, pour l'instant, d'en souligner l'incidence.

Quant à participer de façon concertée à des programmes organisés de lutte contre le crime, signalons d'abord que tant Le sondage sur la victimisation en milieu urbain (Solliciteur général, 1982), que l'étude portant sur Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles (GRAC, 1984) ont permis de constater que les citoyens âgés non seulement y sont peu enclins mais, bien souvent, ne connaissent même pas l'existence de tels programmes. Il n'est donc pas surprenant qu'à la question: "Pensez-vous que vous pourriez, seul(e) ou avec d'autres gens, faire quelque chose pour réduire la criminalité dans votre quartier ou votre voisinage ?", seulement 20,5% des personnes interrogées dans le cadre du présent sondage répondent par l'affirmative.

Les hommes (28,9% contre 13,3% des femmes), les personnes vivant avec un conjoint (28,9% contre 13,3% des personnes vivant seules), de même que les personnes jouissant des meilleurs revenus (32,5% des gens ayant des revenus supérieurs à 15 000\$ contre 16% des gens se débrouillant avec moins de 7 000\$ pour vivre) entrevoient plus facilement la possibilité de s'organiser pour lutter contre le crime. Mais il semble que ce soit surtout le degré d'intégration sociale qui joue ici le rôle de premier plan. On constate, en effet, que plus les gens âgés ont de contacts avec des amis (Tau B = .12 p=02), plus ils participent à des activités sociales (Tau C = .15 p=02), plus ils se disent conscients qu'il existerait sûrement des façons de s'organiser pour lutter efficacement contre la prolifération de la criminalité.

Bref, somme toute peu victimisées mais par ailleurs très conscientes de leur vulnérabilité, les personnes âgées adoptent toutes une certaine forme de protection en réponse à la menace criminelle, protection adaptée, certes, à leurs besoins, mais surtout conditionnée par la perception qu'elles ont du danger et des moyens à leur disposition pour y faire face.

Ainsi, un nombre important des aînés, n'entrevoiant aucune autre solution, préféreront se priver de faire certaines choses, principalement de sortir seuls le soir, plutôt que de s'exposer aux risques de subir une victimisation. D'autres, moins nombreux mais plus heureux, choisiront de se doter de moyens techniques d'assurer leur protection (prévention primaire: laisser la radio ou les lumières allumées, mettre les objets en lieux sûrs...; ou plus organisée: faire renforcer portes et fenêtres, se doter d'un système d'alarme ou, plus rarement, se munir d'une arme ou d'un chien de garde). Finalement, seule une minorité envisagera la possibilité de s'organiser de façon concertée pour lutter de manière efficace contre la criminalité.

Ce qui nous amène finalement à mettre l'accent sur cette proposition formulée par les auteurs du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain qui, de leur côté, insistent pour distinguer - distinction qui nous semble ici particulièrement appropriée - entre *la prévention de la victimisation*, qu'ils définissent comme étant: "la façon dont une personne modifie ses activités pour réduire la mesure dans laquelle elle pourrait être considérée comme une "cible" favorable ou encore pour éviter de se placer dans des situations présentant des risques", et *la prévention du crime*, qui aurait davantage pour but de réduire la criminalité et, par conséquent, les risques de victimisation pour les membres de la collectivité (La victimisation des personnes âgées au Canada, Bulletin no 6, p. 7).

Suivant cette logique, on pourrait conclure que les personnes âgées se sentent davantage concernées par la nécessité de contrôler les risques de victimisation que par la prévention du crime.

2. L'ultime conséquence : la peur du crime.

La peur du crime, ce n'est pas seulement la peur d'être attaqué, c'est aussi une méfiance générale, le sentiment de ne pas être en sécurité, que tout peut arriver. On essaie de se protéger, on se méfie, on change ses habitudes de vie, tout en sachant très bien qu'on n'est jamais à l'abri des événements /.../ Pour moi, c'est ça la peur du crime; c'est ne plus posséder ma vie, mon temps, mon espace /.../ À ce moment, la peur devient un sentiment négatif, destructeur. D'abord, c'est un handicap qui nous prive de faire des activités, qui nous enlève une certaine jouissance de la vie, qui nous oblige à toujours prendre des précautions. En second lieu, la peur nuit à la vie sociale parce qu'on n'ose plus parler à des inconnus, faire de nouvelles connaissances. Même les relations qu'on avait avec des amis et les membres de la famille sont diminuées, plus tendues, parce que les gens ne comprennent pas le comportement et la peur d'une personne qui a été agressée...

(Josée Lecor in Criminologie, vol.XVI, no.1, p. 101)

Personne mieux qu'une victime ne saurait expliquer ce que représente la peur du crime pour une victime. Josée Lecor (pseudonyme utilisé par l'auteur) dresse ainsi le portrait de sa vie depuis qu'elle a été agressée: une existence fondée sur la peur. La peur concrète d'être à nouveau agressée, certes, mais aussi, et même surtout, une peur abstraite du crime. Ce faisant, simple profane, cette dernière établit une distinction que les "chercheurs-experts" ont mis, pour leur part, infiniment plus de temps à comprendre.

Le problème est toutefois plus vaste et la situation plus complexe. Les victimes ne sont pas seules en proie à la peur du crime. Différents travaux ont déjà permis de mettre à jour que les femmes et les personnes âgées font état d'un niveau de crainte sans commune mesure avec les risques réels qu'elles ont d'être l'objet d'un crime (Hindelang, Gottfredson & Garofalo, 1978; Skogan et Maxfield, 1981; Rigier, 1982 in Baril, 1983, p. 31). A tel point que certains auteurs

en viennent même à prétendre qu'on pourrait presque dire, à la limite, que la peur "s'est mutée, transfigurée au point de devenir un objet en soi qui n'a pratiquement plus besoin du crime comme substrat" (Brillon, 1983, p.95).

Dans le même esprit, Clemente et Kleiman (1976) insinuent: "it is reasonable to argue that for the older people fear of crime is even more a problem than crime itself" (p.20). Telles sont du moins les premières conclusions auxquelles nous serions tentée de prétendre en considérant les données recueillies dans le cadre du présent sondage qui montrent, entre autres, que malgré le fait que moins du tiers des personnes âgées (32,9%) ait subi l'expérience d'une victimisation passé l'âge de 60 ans (la criminalité dirigée à leur encontre consistant dans une large mesure (66,4%) en des crimes contre les biens):

- une majorité se dit un peu (23,4%), assez (31,1%) ou même très (28,7%) préoccupée par la criminalité;
- une majorité (60,0%) déclare éviter de sortir seule le soir par peur du crime;
- un nombre important d'entre elles prétend avoir peur d'être ou volé (57,9%) ou attaqué (59,3%) sur la rue, ou même chez elles (45,7%).

Pour Brillon (1983; 1986) cependant, il ne fait aucun doute que le postulat avancé en 1976 par Clemente et Kleiman reste encore à être vérifié et à être nuancé, notamment, dit-il, en précisant de quoi auraient peur les personnes âgées.

C'est ce que nous nous proposons de faire dans les pages qui suivent, d'une part, bien sûr, en distinguant entre peur concrète et peur abstraite du crime - car il ne fait désormais plus de doute que "ces deux types de peur se démarquent non seulement par les informations et les expériences qui les fondent mais, également, par le fait qu'elles n'ont pas la même qualité d'imminence et qu'elles entraînent

des réactions différentes" (Louis-Guérin, 1983, p. 73) - mais en distinguant aussi, d'autre part, entre le contenu de la peur et les formes de celles-ci.

Cette deuxième distinction nous est suggérée par Louis-Guérin (1983) qui précise que le contenu de la peur "porte sur l'objet; ce qui fait peur et ce qui incite à avoir peur", alors que les formes de la peur "représentent les modalités d'expression de la peur comme réaction plus ou moins élaborée et réfléchie devant le danger, indépendamment de la représentation de ce danger" (La peur du crime: mythes et réalités, p.69). Ayant précédemment abordé le sujet des réactions au crime (ce qui, dans une large mesure, correspondrait aux "formes de la peur"), nous voudrions, ici, mettre l'accent plus spécifiquement sur le contenu des craintes dénoncées par les aînés.

Mais, avant même d'aborder cet épineux sujet de la peur, que certains qualifient de "peur panique" du crime, nous croyons important de faire un certain nombre de mises en garde. Ces mises en garde, nous ne sommes pas la première à les faire; d'autres avant nous ont souligné l'importance d'en tenir compte. Celles-ci concernent tout aussi bien les possibilités d'utilisation idéologique et stratégique d'un concept aussi émotivement chargé, que les problèmes de sa mesure.

- Question politique et, partant, stratégique

En 1983, l'éditorial d'un numéro de la revue Criminologie ayant spécialement pour thème La peur du crime soulignait:

La peur du crime constitue un élément déterminant dans le sentiment de bien-être d'une population, au même titre que l'emploi (ou le chômage), la santé (ou la maladie), l'éducation (ou l'ignorance) /.../. Menacée dans son sens intime de sécurité, la population se met à la recherche de boucs émissaires, réclame la répression, exige l'exercice de ce droit de punir qui est l'attribut de l'État et des pouvoirs publics... (16:1, pp. 2-4).

Depuis que les philosophes du droit se sont penchés sur les fondements justificateurs de l'État, et dans tous les pays, indépendamment de l'orientation des gouvernements et des partis politiques, assurer la sécurité des citoyens est devenu une exigence reconnue, dramatisée, sanctionnée en quelque sorte par l'intervention législative ou administrative des pouvoirs en place. Ceci, constate Conklin (1975), parce que les promesses de rétablir l'ordre et la loi et de rendre les rues plus sûres paraissent des moyens rentables de s'assurer d'un soutien populaire.

Or, remarque Mackay (1983), la manipulation à des fins partisans des sentiments populaires, réels ou imaginaires, peut engendrer une dynamique politique éminemment dangereuse pour les libertés publiques. Sous le couvert de ramener l'ordre et la sécurité, de renchérir Brillon (1983) citant Kegels (1982), les pouvoirs publics peuvent en profiter pour se permettre des initiatives (ouverture du courrier, écoute électronique) qui constituent autant de "prétextes" légitimant une limitation grandissante des droits et libertés, un élargissement abusif des champs de contrôle individuel et social, voire même l'abolition de certains droits constitutionnellement garantis.

Louis-Guérin (1983) remarque, finalement, que le lien direct que l'on a voulu établir entre l'augmentation apparente de la peur du crime et les demandes pour un plus grand contrôle et des mesures punitives plus sévères envers les criminels est loin d'être évident et, en outre, semble davantage s'expliquer par les attitudes plus générales envers la société; lesquelles déterminent les représentations que l'on se fait de la criminalité et les attitudes face aux solutions pour réduire la criminalité (p. 2).

Par ailleurs, afin d'expliquer l'envahissement grandissant de la peur du crime au sein de la société, on a tôt fait de recourir à un autre concept tout aussi fortement teinté d'émotivité: celui de l'appa-

rente montée en flèche de la criminalité de violence. Or, l'utilisation de ce dernier concept sert bien souvent, elle aussi, des fins idéologiques et partisans qui ne sauraient désormais plus être niées:

Il n'est pas rare /.../ dans les sociétés industrialisées, que les autorités au pouvoir prennent prétexte d'une recrudescence de la violence pour exiger un plus grand nombre de policiers, d'armes à feu et de gadgets technologiques ainsi que des mesures punitives plus sévères envers les criminels violents...

(Christie, 1974)

Chesnais (1981), s'intéressant à L'histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours et, s'appuyant tant sur les statistiques qu'il a pu identifier que sur un examen approfondi des us et coutumes des peuples occidentaux, conclut que, dans les fait, la violence serait en constante régression.

Brillon (1986), faisant pour sa part un rapide bilan des statistiques criminelles des dernières décennies, estime qu'on peut dire, à tout le moins, qu'en toile de fond se profile "une augmentation de la violence... qui diminue". De la brève analyse réalisée par ce dernier, retenons *grosso modo* que: "l'accroissement annuel moyen des crimes violents a été, au Canada, de 11% entre 1962 et 1970, de 9% entre 1971 et 1975 et de seulement 2% par année entre 1976 et 1980" (p.65); sans oublier de prendre en considération que, de toute manière, la criminalité de violence ne représente qu'une infime partie de la criminalité totale, soit entre 3 et 9 à 10% de la totalité des actes criminels, selon les pays et selon les années.

Nous sommes d'avis que tant l'analyse que le compte-rendu et la lecture des résultats du présent sondage ne sauraient être entrepris sans tenir compte de la portée de ces mises en garde de même que des considérations méthodologiques énoncées dans les quelques paragraphes qui suivent.

- Question de mesure

Vouloir "mesurer" la peur du crime soulève un certain nombre de problèmes, de différents ordres. Une première difficulté concerne la définition même du concept. Longtemps on a associé la peur du crime à la seule perception des probabilités de victimisation. Ainsi, Sundeen et Mathieu (1976) ont défini la peur du crime comme le niveau d'anxiété et de préoccupation manifesté par chacun en rapport avec la probabilité d'être victime d'un délit. Traditionnellement, cette définition a été opérationnalisée par la question: "Existe-t-il un endroit, à l'intérieur d'un mille, où vous auriez peur de marcher seul(e) le soir?". Outre le fait que cette formulation ne permet pas d'appréhender avec certitude les raisons motivant la peur, elle ne permet pas non plus d'identifier précisément les sources de l'inquiétude témoignée par les répondants, motivant la question: "de quoi a-t-on peur, au juste?".

En 1980, Stinchcombe jugeant cette définition par trop limitative, suggérait de la pondérer en considération de deux facteurs: 1) la perception de la perte anticipée, qu'il associe à la vulnérabilité perçue selon l'âge et le sexe, et 2) la capacité de réduction du risque, qu'il dit cette fois correspondre aux mesures de protection adoptés par les répondants.

De son côté, Yin (1980) préfère aborder le sujet par le biais de ce qu'il appelle les "déterminants de la peur", déterminants qu'il classe selon trois grandes catégories: 1) les déterminants individuels (incluant les variables socio-démographiques usuelles de même qu'un certain nombre de considérants de nature plus contextuelle; qualité et homogénéité du quartier de résidence, taux de criminalité de celui-ci, type de logement habité, \..), 2) les déterminants sociaux (participation sociale, intégration dans le quartier, expérience directe ou indirecte de la criminalité, ...) et finalement 3) les déterminants psychologiques (perception des probabilités de victimisation et des capacités de récupération).

Ces approches, bien qu'intéressantes, ne s'attachent toutefois pas à la conceptualisation même de la notion de "peur du crime". Aussi, peut-on, sans aucun doute, considérer que c'est finalement Figgie (1980) qui, inspiré des tentatives précédentes de Furstenberg Jr (1971) de distinguer entre une préoccupation générale (général concern) exprimée vis-à-vis des manifestations de la criminalité et la peur d'une victimisation, procède le premier à un véritable exercice de conceptualisation permettant une opérationnalisation plus raffinée de la mesure de la peur du crime. Ainsi, ce dernier suggère de distinguer entre la peur concrète (la perception qu'a une personne de ses probabilités d'être l'objet d'un crime ou d'un délit) et la peur abstraite du crime (le baromètre de l'insécurité que ressent l'individu face à des menaces indéterminées que soulève, chez lui, son milieu de vie).

Le GRAC (1984) parle plutôt, quant à lui, de la saillance personnelle de la criminalité, qu'il associe à l'importance accordée au phénomène de la criminalité dans la hiérarchie des problèmes personnels identifiés en rapport avec le quotidien (santé, revenus, travail...), à l'évaluation d'un changement dans le taux de criminalité au niveau local, à l'évaluation des risques de vol et d'attaque personnelle, de même qu'au danger perçu de la zone d'habitation et au désir de déménager par insécurité; et de la saillance sociale de la criminalité, qui se réfère davantage à l'évaluation de l'importance de la criminalité parmi les principaux problèmes affectant la société canadienne, au niveau de préoccupations exprimées en regard de la criminalité en général et à l'évaluation d'un changement dans le taux de criminalité au Canada depuis les cinq dernières années.

Pour notre part, nous avons choisi d'aborder le phénomène de la peur du crime en considérant l'ensemble de ces nuances qui, dans un cas comme dans l'autre, font référence au caractère d'imminence de la peur du crime. Restait le problème de l'opérationnalisation des concepts mis en cause. Compte tenu de la structure du questionnaire utilisé pour la

réalisation de la présente étude, nous avons résolu d'élaborer deux indices: un premier qui correspondrait largement à ce que Figgie définit comme étant la peur concrète du crime; et un deuxième qui rendrait compte de la peur abstraite dont témoignent les personnes âgées^{**}. C'est le détail des relations de ces différents indices avec les variables individuelles, contextuelles et expérientielles inhérentes aux répondants du présent sondage, que nous nous proposons de présenter dans les quelques pages qui suivent.

Notons déjà, qu'un certain nombre de chercheurs (Figgie, 1980; Lamarche et Brillon 1983; GRAC, 1984), en tenant compte de l'existence de cette distinction conceptuelle entre peur concrète et peur diffuse du crime, ont pu mettre en évidence que la peur concrète diminue avec l'âge, de telle sorte que ce serait la peur diffuse qui, elle, augmente à mesure que l'on vieillit, qui caractériserait les personnes âgées par rapport aux plus jeunes. Ce résultat serait attribuable aux différents styles de vie de chacun de ces groupes sociaux: le degré d'exposition au crime, l'intégration et la participation sociale et, d'autre part, un sentiment de contrôle sur la situation criminelle qui serait, lui, particulièrement lié à la peur du crime constituant, nous le suggérons précédemment, les principaux déterminants des formes que prend la peur chez les jeunes et chez les vieux.

Par ailleurs, bien que la plupart des auteurs, qui se sont penchés sur la question, s'entendent pour dire que la peur du crime, qu'elle soit concrète ou abstraite, se traduit inéluctablement par une détérioration de la qualité de vie des citoyens âgés, Lamarche et Brillon (1983) remarquent qu'ils ne sont pas tous affectés également. Des conditions sociales défavorables, instables, et un sentiment plus aigu

^{**} Les indices ainsi construits sont tous additifs et ont fait l'objet d'analyses de consistance (reliability test) qui se sont toutes révélées significatives, les coefficients alpha obtenus étant respectivement de .61 pour ce qui est de l'indice de crainte diffuse et de .72 en ce qui a trait à l'indice de peur concrète.

de vulnérabilité contribueraient principalement à distinguer les aînés les plus perméables à la peur du crime des autres plus résistants. Ainsi, les femmes, les personnes seules et isolées, les gens moins instruits de même que ceux jouissant des plus faibles revenus exprimeraient davantage de crainte vis-à-vis de la criminalité.

Finalement on aura aussi constaté (Lamarche et Brillon 1983), qu'être l'objet de l'un ou l'autre de ces différents types de craintes, aurait un impact différentiel sur les moyens de protection privilégiés par les aînés qui en sont victimes. Ainsi, devant une menace plus circonscrite, qui initie une peur concrète du crime, les citoyens adopteraient un comportement de "mobilisation" contre le crime, comportement qui se traduirait par l'utilisation de moyens de protection préventive et défensive, alors que les victimes de la peur diffuse réagiraient par une attitude plus "démissionnaire" résultant, le plus souvent, dans l'adoption pure et simple d'un comportement d'évitement.

Il s'agit là d'autant d'indices qui nous suggéraient qu'il serait mal venu de s'intéresser à la peur du crime sans chercher à étayer cette distinction entre peur concrète et peur diffuse du crime, ce que nous avons finalement choisi de faire.

2.1 La peur concrète ou quand on se sent personnellement visé

Traditionnellement, la peur concrète du crime - ou crainte de victimisation - a été mesurée à partir d'un indice, témoin de l'intensité de l'inquiétude exprimée vis-à-vis de certains crimes en particulier, ceux-ci étant suggérés au répondant. Dans le cadre du présent sondage, nous avons, dans un premier temps, choisi de laisser toute liberté aux personnes âgées afin qu'elles puissent indiquer, sans contrainte, le type de crime qui les effrayait le plus, ceci en leur demandant tout simplement de répondre à la question: "De quel crime avez-vous le plus peur d'être victime ?"

Les réponses fournies *ad lib* par les citoyens âgés (hommes ou femmes) révèlent que ceux-ci seraient particulièrement concernés par la possibilité d'être l'objet d'incidents à caractère violent; qu'on parle ici de subir une agression, d'être l'objet d'un vol entraînant l'utilisation de violence, ou plus drastiquement d'être tué. Seule la peur d'être l'objet d'agression à caractère sexuel paraît, comme on pouvait s'y attendre, différencier les réactions des hommes et des femmes, les femmes étant les seules à fournir ce type de réponse (tableau 20).

Ces résultats peuvent sembler surprenants à première vue, compte tenu, d'une part, que les personnes âgées sont, nous l'avons montré, beaucoup plus susceptibles d'être l'objet de petits délits de prédation que de crimes de violence et que, d'autre part, nous avons aussi pu constater que leur perception de la criminalité dans leur quartier tenait compte de cette réalité. Il existerait donc une distinction importante entre le risque de victimisation - et même la perception de ce risque - et le crime le plus craint.

TABLEAU 20 Crimes les plus craints par les personnes âgées

<u>Type de crime</u>	<u>N</u>	<u>%</u>
Agression, attaque, assaut	70	33,3%
Vol simple	52	24,8%
vol avec violence	26	12,4%
Meurtre	17	12,4%
Vol par effraction	15	7,1%
Viol, assault sexuel	6	2,8%
Incendies criminels	2	1,0%
Vandalisme	2	1,0%
Exploitation par autrui	1	0,5%
Etre témoin d'un acte criminel	1	0,5%
Ne sait pas	19	9,0%
Total	210	100,0%

Il nous semble plausible de postuler qu'en fait la crainte majeure qu'expriment les personnes âgées d'être l'objet de crimes de violence reflète bien davantage la crainte des conséquences qu'entraînerait une victimisation que la perception qu'elles ont des probabilités d'en être victime. Cette façon de réagir ne serait d'ailleurs pas exclusive aux personnes âgées. Différents auteurs (entre autres Conklin, 1975; Pogrebin et Pijioan, 1978; Figgie, 1980) ont montré que, dans le public en général, ce sont aussi les crimes de violence qui sont les plus craints, la peur des répercussions physiques déterminant largement cette réaction. On peut toutefois supposer que cette peur généralisée d'avoir à souffrir des conséquences physiques d'une victimisation prend encore plus d'importance pour les personnes âgées, compte tenu des capacités de récupération qui diminuent avec l'âge.

Par ailleurs, on constate que l'expérience d'une victimisation directe ou indirecte, que ce soit contre les biens ou contre la personne, ne vient pas, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, consolider les perceptions des aînés quant à leur probabilité d'être à nouveau victime d'un type de crime en particulier, pas plus d'ailleurs que le fait de lire les faits divers concernant le crime. Ces résultats défient le sens commun qui voudrait qu'après avoir été victime d'un crime on en ait "deux fois plus peur" et, contredisent aussi certains auteurs qui parlent de la contagion de la peur du crime via les mass média (Conzlin et Van Dijk, 1978; Shotland et al., 1979). Peut-être finalement Baril (1984) avait-elle raison de prétendre qu'il arrive que l'expérience d'une victimisation, plutôt que de cristalliser la peur du crime, contribue, au contraire, dans certains cas, à démystifier l'image, largement véhiculée à travers les média, du crime grave et du criminel dangereux. Il s'agit là, à tout le moins, d'une avenue à première vue fort intéressante et qui mériterait très certainement d'être approfondie; ce que les données de la présente étude ne permettent pas.

Dans un deuxième temps, rejoignant la tradition, nous avons soumis aux personnes âgées différentes situations en leur demandant de se prononcer à savoir si, oui ou non, il s'agissait là de réalités qui les préoccupaient (tableau 21).

TABLEAU 21 Préoccupation exprimée par les personnes âgées en regard de certaines situations suggérées par le questionnaire

	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Total</u>	
	<u>N</u>	<u>%</u>	<u>N</u>	<u>%</u>		
Avez-vous peur qu'on vole des objets chez-vous durant votre absence ?	60	53,1%	52	53,6%	112	53,3%
Avez-vous peur qu'on vous vole sur la rue ?	78	69,0%	43	44,3%	121	57,6%
Avez-vous peur qu'on vous attaque chez-vous ?	58	51,3%	38	39,2%	96	45,7%
Avez-vous peur qu'on vous attaque sur la rue ?	78	69,0%	46	47,4%	124	59,0%
Total	113	53,8%	97	46,2%	210	100,0%

Cette nouvelle manière d'opérationnaliser la question de la "peur concrète du crime" confirme cette tendance des personnes âgées à craindre particulièrement les crimes de violence, en mettant en évidence que la peur la plus prégnante pour les personnes âgées correspond à la peur d'être attaqué sur la rue (59,0%), suivie de la crainte d'être volé, encore une fois sur la rue (57,6%), puis de la peur de se faire voler des objets advenant une absence du domicile (53,3%).

Ce que craignent finalement le moins les personnes âgées consiste dans l'éventualité d'être "attaqué" chez elles, dans leur maison (45,7%). Ceci est vrai autant pour les femmes que pour les hommes du troisième âge. On comprend donc qu'une majorité de personnes âgées choisissent de s'exempter, le plus possible, de quitter leur domicile, d'une part, parce qu'il semble à ces dernières qu'il s'agisse là de la meilleure façon de se protéger d'une victimisation éventuelle (celle-ci

se produisant, d'après elles, le plus souvent, sur la rue) et que, d'autre part, elles craignent qu'en s'absentant de leur résidence elles n'augmentent considérablement les risques de voir celle-ci devenir plus attrayante pour les cambrioleurs.

Regroupées sous la forme d'un "indice de la peur concrète" ($\alpha=.72$), les différentes questions mentionnées plus haut montrent que bon nombre de personnes âgées (une majorité en fait: 53,3%) se disent malgré tout peu craintives vis-à-vis des probabilités d'être l'objet d'un crime. On remarque toutefois, que, plus souvent qu'autrement, les positions des personnes âgées sur cette question sont polarisées aux extrêmes de notre échelle; ce qui laisse supposer que ces dernières auraient une opinion relativement arrêtée sur la question: elles sont ou bien très craintives (29,5% d'entre elles) ou bien, au contraire, ne craignent nullement d'avoir à subir les aléas d'une victimisation (34,3%).

TABLEAU 22 Indice de la peur concrète d'être victime exprimée par les personnes âgées de Montréal.

<u>Niveau de crainte</u>	<u>N</u>	<u>%</u>
Pas du tout craintif	72	34,3%
Peu craintif	40	19,0%
Assez craintif	36	17,1%
Très craintif	62	29,5%
TOTAL	210	100,0%

Au niveau des variables individuelles, seul le sexe et le fait de vivre ou non avec un conjoint paraissent significativement liés au niveau de peur concrète exprimé par les répondants. Ainsi, on constate que les femmes (Tau C = .19 p=006) de même que les personnes seules (Tau C = .10 p=05) auraient davantage tendance à s'inquiéter des pro-

babilités qu'elles auraient d'être l'objet d'un délit. Par ailleurs, le fait de se sentir déprimé (Tau C = .14 p=02) de même que le pessimiste manifesté par un certain nombre des aînés vis-à-vis des possibilités d'évolution positive de la société (Tau C = .15 p=03) ne seraient pas non plus étrangers au fait qu'ils se sentent plus concernés que les autres par les probabilités de victimisation qui les guettent.

La peur concrète paraît, finalement, surtout liée à la perception de la criminalité et de son évolution principalement au niveau local. Ainsi, le fait de concevoir les manifestations criminelles contre les biens (Tau B = .20 p 000) et contre la personne (Tau B = .22 p=000) comme un problème important dans leur localité de résidence amènerait les personnes âgées à craindre davantage d'en être victimes. De la même façon, la perception d'une évolution rapide de la criminalité depuis les cinq dernières années influencerait l'idée que ce font les citoyens âgés de leur probabilité d'être un jour l'objet d'une victimisation, cette relation étant encore plus marquée en ce qui a trait à l'évaluation de l'évolution de la criminalité dans le quartier (Tau C = .16 p=000) qu'en regard de ce qui se passe au niveau régional (Tau C .13 p=000).

L'expérience d'une victimisation, quant à elle, si elle ne semble pas influencer la crainte d'être à nouveau l'objet d'un crime en particulier, paraît néanmoins influencer le niveau général de la peur concrète du crime manifesté par les personnes âgées (Tau C = .18 p=000).

Rappelons, enfin, que la peur concrète influence grandement le besoin de protection exprimé par les aînés: ceux qui se sentent les plus vulnérables, en regard des probabilités de victimisation ont aussi tendance à faire davantage appel à différents moyens de protection préventive (Tau B = .16 p=005) et surtout défensive (Tau B = .23 p=000) afin d'assurer leur sécurité; tout comme les personnes âgées qui manifestent le plus haut taux de peur concrète seront aussi les premières à adopter un comportement d'évitement (Tau B = .23 p=000).

2.2 La "peur abstraite" ou quand, même vu de loin, le danger nous inquiète

Parler de la "peur abstraite" exprimée vis-à-vis de la criminalité, c'est parler, rappelons-le, de la crainte diffuse qu'une personne peut ressentir face à des menaces indéterminées que soulève chez elle son milieu de vie; c'est-à-dire que c'est parler du niveau de préoccupation assez - voire même, dans certains cas, très - important qu'expriment près de 60% (59,5%) des aînés vis-à-vis des développements de la criminalité; c'est parler aussi du fait que 31,4% des citoyens âgés de plus de 60 ans évitent de faire un certain nombre de choses - par exemple de sortir seuls le soir - par peur du crime; c'est tenir compte de la sécurité qu'expriment les personnes âgées vis-à-vis d'un environnement qui leur est particulièrement familier, leur quartier de résidence; et c'est aussi, finalement, parler du désir qu'expriment un certain nombre d'entre elles (6,7%) de déménager dans des banlieues apparemment plus sécurisées, parce qu'elles ne se sentent définitivement plus en sécurité dans leur propre patelin (tableau 23).

TABLEAU 23 Préoccupation exprimée par les personnes âgées en regard de certaines situations suggérées par le questionnaire

	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Total</u>	
	<u>N</u>	<u>%</u>	<u>N</u>	<u>%</u>	<u>N</u>	<u>%</u>
Diriez-vous que la criminalité vous préoccupe, assez ou même beaucoup ?	70	61,9%	55	56,7%	125	59,5%
Est-ce qu'il vous arrive de vous sentir insécure dans votre quartier ?	24	21,2%	13	13,4%	37	17,6%
Vous arrive-t-il d'éviter de faire certaines choses parce que vous avez peur du crime ?	50	44,2%	16	16,5%	66	31,4%
Vous arrive-t-il d'éviter de sortir seule le soir parce que vous avez peur du crime ?	76	67,3%	27	27,8%	103	49,0%
Avez-vous déjà songé à déménager parce que vous avez peur du crime ?	9	8,0%	5	5,2%	14	6,7%
Total	113	53,8%	97	46,2%	210	100,0%

Regroupées sous la forme d'un "indice de la peur diffuse" exprimée vis-à-vis de la criminalité, les réponses fournies par les répondants à ces différentes questions indiquent que les personnes âgées se distribuent suivant deux tendances: un certain nombre (47,2% d'entre elles) exprime un niveau de peur abstraite assez ou même très élevé, alors que les autres paraissent tout de même relativement peu ou même parfois pas du tout inquiètes (52,8%).

TABLEAU 24 Indice de la peur abstraite d'être victime exprimée par les personnes âgées.

<u>Niveau de crainte</u>	<u>N</u>	<u>%</u>
Pas du tout craintif	39	18,5%
Peu craintif	72	34,3%
Assez craintif	64	30,5%
très craintif	35	16,7%
TOTAL	210	100,0%

Contrairement à la distribution de l'indice de la peur concrète, au niveau de la peur abstraite, la majorité des répondants se situe cette fois aux positions centrales de l'échelle: 34,3% des aînés se disent peu craintifs alors que 30,5% d'entre eux se classent parmi ceux qui disent se sentir plutôt préoccupés par la menace de la criminalité. Les positions extrêmes - "pas du tout craintif" et, à l'autre bout du continuum, le fait de s'avouer "très craintif" - ne regroupent respectivement que 18,5% et 16,7% des répondants du présent échantillon.

La crainte diffuse exprimée par les aînés vis-à-vis de la criminalité, bien qu'elle paraisse positivement liée à la crainte de victimi-

sation que manifeste un certain nombre d'entre eux, (Tau B = .37 p=000), toucherait des catégories plus spécifiques de personnes âgées et, par ailleurs, subirait des influences et provoquerait des réactions relativement différentes.

Ainsi, alors que les caractéristiques individuelles ne semblaient pas intervenir dans le développement de la peur concrète du crime, sauf peut-être en ce qui a trait à la variable "sexe", il semble bien qu'au niveau de la peur abstraite, ces dernières jouent, au contraire, un rôle de toute première importance: les femmes (Tau C = .29 p=000), les personnes seules, soit parce qu'elles vivent seules (Tau C = .26 p=000) soit parce qu'elles font partie de celles qui ont le moins de contact avec leur entourage (Tau B = .17 p=000), celles qui font état des plus faibles revenus (Tau B = .18 p=000) et finalement les aînés les moins scolarisés (Tau C = .13 p=000) paraissent les plus susceptibles d'en être les victimes.

La peur abstraite semble aussi liée aux conditions de vie plus précaires que subissent un certain nombre des aînés. Ainsi, on trouve une relation significative entre cette forme plus diffuse de préoccupation manifestée vis-à-vis de la criminalité et une santé plus fragile (Tau C = .12 p=03) de même que le fait pour les citoyens âgés d'avoir à composer avec des conditions de logement plus instables (Tau C = .15 p=02).

On peut très certainement présumer que le sentiment de vulnérabilité joue, ici, un rôle primordial et explique, en bonne partie du moins, l'ensemble des relations précédemment citées.

Il semble exister aussi une relation étroite entre les "dispositions psychologiques" des répondants et le développement d'un plus ou moins grand degré de peur abstraite du crime. Ainsi, apparaissent corréliées de manière significative, d'une part le degré de satisfaction face à la vie (Tau C = -.20 p=000), les tendances dépressives

(Tau C = .14 p=000) et le défaitisme manifesté par les répondants en regard des chances d'évolution positive de la société (Tau C = .13 p=002) et, d'un autre côté les préoccupations diffuses qu'ils manifestent vis-à-vis de la criminalité.

Par ailleurs, on constate que, tout comme c'était le cas pour la peur concrète, la perception de la criminalité et de son évolution influence grandement le niveau de la peur abstraite ressentie par les personnes âgées. Toutefois, si pour la peur concrète les perceptions locales semblaient les plus déterminantes de cette relation, en ce qui a trait à la peur diffuse, il semble bien que ce soit, cette fois, les perceptions régionales (Tau C = .34 p=000) qui jouent le plus grand rôle⁴⁵. Cette relation ne dépendrait, néanmoins, que faiblement de la qualité du quartier de résidence des répondants puisque des proportions assez comparables de citoyens âgés habitant des quartiers fortement ou faiblement criminalisés se disent peu ou pas du tout craintifs (58,9% vs 48,8%) ou, au contraire, assez ou même très craintifs (41,1% vs 51,7%).

Contrairement à ce qu'on trouvait, au moment d'étudier les déterminants de la peur concrète du crime, on constate que l'expérience antérieure d'une victimisation ne paraît pas entretenir de relation significative avec le niveau de peur abstraite exprimée par les citoyens âgés (relation non significatif). Par contre, l'intérêt manifesté pour les compte-rendus des faits divers relatés dans les journaux concernant le crime paraît, pour sa part, entretenir une relation passablement étroite avec le développement de cette forme d'inquiétude (Tau C = .20 p=000).

⁴⁵ Bien que les perceptions locales (Tau C = .19 p=000) ne soient pas non plus étrangères au développement de cette forme plus diffuse d'inquiétude.

Finalement, quant aux réactions que suscitent la peur abstraite du crime, on remarque qu'elles se manifestent, tout comme c'était le cas pour la peur concrète, par un plus grand besoin de protection préventive (Tau B = .13 p=01) et défensive (Tau C = .13 p=01)⁴⁶.

3. Les autres peurs des personnes âgées

Peur des hauteurs, peur des ascenseurs, peur de l'orage, peur des animaux, peur d'être en retard, peur d'émettre une opinion erronée, peur d'être jugé, peur de s'être fait avoir, peur de souffrir, peur d'aimer, ... une multitudes de craintes meublent la vie de chacun et personne n'est vraiment à l'abri de l'une ou plusieurs d'entre elles.

Dans la vie de tous les jours, remarque Louis-Guérin (1983), des problèmes comme la santé, l'argent, le travail, la famille sont des préoccupations beaucoup plus importantes que la criminalité (p. 71). Nos données semblent vouloir lui donner raison. En effet, interrogés au sujet de leur première préoccupation quotidienne, la majorité des répondants au présent sondage mentionnait un certain nombre de problèmes, personnels ou familiaux, de différents ordres: 30,0% ont dit être principalement préoccupés de la possibilité de souffrir de problèmes d'ordre physiques (vieillesse, santé, maladie, hospitalisation, ...); 14,3% font davantage référence à certains problèmes d'ordre plus psychologique (insécurité, insatisfaction face à la vie, peur de la retraite, de la solitude,); 9,5% mentionnent la possibilité d'avoir à faire face à des problèmes d'ordre économique (manque d'argent, chômage, inflation, augmentation du coût du loyer, ...); 9,0% avouent finalement être préoccupés par des problèmes touchant les enfants et la cohésion familiale (avenir des enfants, éducation, drogue, ...).

⁴⁶ L'adoption d'un comportement d'évitement ne peut être mis en relation avec le degré de peur abstraite du crime puisque cette dimension fait partie intégrante de l'indice.

Les données de l'étude qualitative de Lamarche et Brillon (1983) correspondent à celles recensées lors du présent sondage, et montrent que chez les personnes âgées, tant individuellement qu'en tant que groupe, les craintes les plus prégnantes sont dans l'ordre: la peur de subir un accident (43,3%), la peur de tomber malade (40,0%), la peur de vivre seul et isolé (36,73%) et, finalement, la peur de manquer d'argent (34,3%). Ces peurs sont directement liées aux conditions de vie qui se détériorent, de même qu'à la perception de vulnérabilité qui s'accroît avec l'âge. En fait, note Brillon (1986), l'anxiété des aînés prendrait sa source dans leur solitude et dans leur insécurité financière, avant de devenir la peur de tomber malade et de se retrouver sans ressources parce qu'on ne peut plus vraiment compter sur - ou exiger de - quiconque l'aide dont on aurait alors, pense-t-on, tellement besoin. En fait, on peut assez facilement imaginer que sous-jacent et même transcendant l'ensemble de ces "autres peurs", se profile la peur de "mourir tout seul".

TABEAU 25 Préoccupation exprimée par les personnes âgées en regard de certaines situations suggérées par le questionnaire

	<u>Femmes</u>		<u>Hommes</u>		<u>Total</u>	
	<u>N</u>	<u>%</u>	<u>N</u>	<u>%</u>		
Avez-vous peur qu'un accident vous arrive ?	52	46,0%	39	40,2%	91	43,3%
Avez-vous peur de tomber malade ?	49	43,4%	35	36,1%	84	40,0%
Avez-vous peur d'être seul(e) et isolé(e) ?	46	40,7%	31	32,0%	77	36,7%
Avez-vous peur de manquer d'argent ?	45	39,8%	27	27,8%	72	34,3%
Total	113	53,8%	97	46,2%	210	100,0%

Par ailleurs, l'interprétation que donne Brillon (1986) du fait que la peur d'un accident arrive au premier rang des "autres craintes" exprimées par les personnes âgées, à savoir que l'éventualité d'un

accident inquiéterait surtout parce qu'il s'agit là d'un événement imprévisible qui risque de changer complètement, tout d'un coup, l'existence de l'accidenté en réduisant son autonomie, sa mobilité et ce faisant, en le confinant à une dépendance accrue vis-à-vis d'autrui, nous paraît plausible.

En regroupant, sous la forme d'un "indice des autres craintes" manifestées par les personnes âgées, l'ensemble des questions mentionnées ci-haut, on trouve que le plus grand nombre d'entre elles (54,3%) serait ou bien "assez" ou bien "très" sujettes à en être victimes.

TABLEAU 26 Indice de la prégnance des autres peurs exprimées par les personnes âgées.

<u>Niveau de crainte</u>	<u>N</u>	<u>%</u>
Pas du tout craintif	56	26,7%
Peu craintif	40	19,0%
Assez craintif	51	24,3%
Très craintif	63	30,0%
TOTAL	210	100,0%

Deux questions se posent principalement ici, compte tenu du cadre et des objectifs de la présente étude: celle de l'importance relative de ces "autres peurs" en rapport avec la peur du crime, et celle des déterminants et des modalités d'expression de ces "autres craintes" par rapport aux déterminants et aux modalités d'expression de la peur du crime. Intéressons-nous d'abord aux déterminants des "autres craintes" exprimées par les personnes âgées. Nous verrons plus loin ce qu'il en est de l'importance relative de chacune des formes de craintes, jusqu'ici appréhendées, dans la vie des personnes âgées.

On constate que bien que les "autres craintes" dénoncées par les personnes âgées soient significativement liées tant à la peur concrète (Tau B =.27 p=000) qu'à la peur diffuse du crime (Tau B =.22 p=000), celles-ci sont principalement fonction, non pas de la perception qu'ont ces dernières de la criminalité et de son évolution, mais beaucoup plus des variables individuelles et contextuelles qui les caractérisent.

Ainsi, tout comme elles faisaient état d'un plus haut niveau de peur du crime (qu'on parle ici de peur concrète ou de peur abstraite), les femmes paraissent aussi plus enclines à succomber aux autres types de craintes exprimés les aînés (Tau B .17 p=000). Toutefois la relation entre le sexe et ces "autres craintes" serait moins significative qu'en ce qui avait trait à la peur du crime.

La stabilité des conditions de vie des personnes âgées, le fait pour elles d'être propriétaires plutôt que locataires (Tau C =.15 p=01), d'habiter depuis déjà un certain temps le même quartier (Tau C = .15 p=01), et de bénéficier d'une bonne santé (Tau C = .18 p=001) influenceraient aussi, mais cette fois en le réduisant, le niveau de la crainte qu'elles manifestent vis-à-vis des conséquences probables d'un accident, de la maladie, du manque d'argent ou encore de la solitude.

Il existerait, par ailleurs, une relation nettement significative entre la "santé mentale" des personnes âgées et leur plus ou moins grande propension à être l'objet d'un certain nombre d'autres peurs que la peur du crime. Ainsi les gens les plus craintifs se recrutent-ils parmi ceux qui se disent les plus insatisfaits de leur vie (Tau C =.34 p=000), parmi ceux qui paraissent les plus déprimés (Tau C =.16 p=000) de même que parmi ceux qui se montrent les plus pessimistes vis-à-vis des possibilités d'évolution positive de la société. Les plus conservatrices des personnes âgées (Tau C =.14 p=07), de même que celles qui lisent le plus régulièrement les journaux (Tau B = .14 p=01) ont aussi tendance à paraître plus sujettes aux "autres types de crainte".

4. La peur du crime et les "autres peurs" des personnes âgées

Nous aimerions conclure le présent chapitre en nous inspirant de la représentation graphique présentée par Brillion (1986) ⁴⁷ et en l'adaptant à nos propres données, car celle-ci nous semble résumer de la meilleure manière les principaux résultats que nous citions plus haut, tout en ayant l'avantage de mettre l'accent sur les rapprochements et les discernements que l'on se doit de faire en regard de chacun des types de crainte plus haut appréhendés.

Cette illustration (figure II, p. 173) permet de mettre en évidence qu'il est un certain nombre de déterminants qui seraient communs à tous les types de craintes manifestées par les personnes âgées, à savoir: le sexe (les femmes se montrent, dans l'ensemble toujours plus craintives que les hommes), la santé mentale (on aura pu constater, en effet, que les citoyens âgés les plus craintifs sont généralement plus portés que les autres à faire état de tendances dépressives et se montrent particulièrement pessimistes vis-à-vis des possibilités de réalisation positive de la société) et, finalement, la perception de la criminalité et de son évolution (les aînés les plus craintifs se retrouvent surtout parmi ceux qui pensent que la criminalité qui sévit dans notre société en est surtout une de violence et que celle-ci a eu tendance à augmenter de manière importante au cours des cinq dernières années).

Chacun des différents types de craintes est, néanmoins, aussi influencé d'une manière toute spéciale par un ensemble d'autres déterminants qui, cette fois, contribuent à les distinguer les unes des autres. Ainsi, la peur concrète du crime serait-elle principalement caractérisée par sa relation avec l'expérience antérieure d'une

⁴⁷ Les personnes âgées face au crime, p. 153.

victimisation. La peur abstraite serait quant à elle, liée de manière privilégiée au sentiment de vulnérabilité (provoqué par la solitude, une mauvaise santé, de faibles revenus). Finalement, les "autres craintes" manifestées par les aînés seraient tributaires de la stabilité de leurs conditions de vie (propriété du logement habité, nombre d'années passées dans le même quartier, santé). En ce sens, on peut dire que la configuration des déterminants des autres peurs des personnes âgées s'apparente davantage à celle de "la peur diffuse" qu'à celle de la peur concrète, même si, dans les faits, l'ensemble de toutes ces peurs paraissent significativement liées.

La présente étude ne permet pas d'approfondir davantage la question de l'importance relative, de la séquence de développement et des déterminants de l'ensemble des peurs qui meublent la vie des gens du troisième âge. Il s'agit là, à notre avis, d'autant de dimensions qui mériteraient très certainement de faire l'objet d'une attention toute particulière dans les recherches à venir.

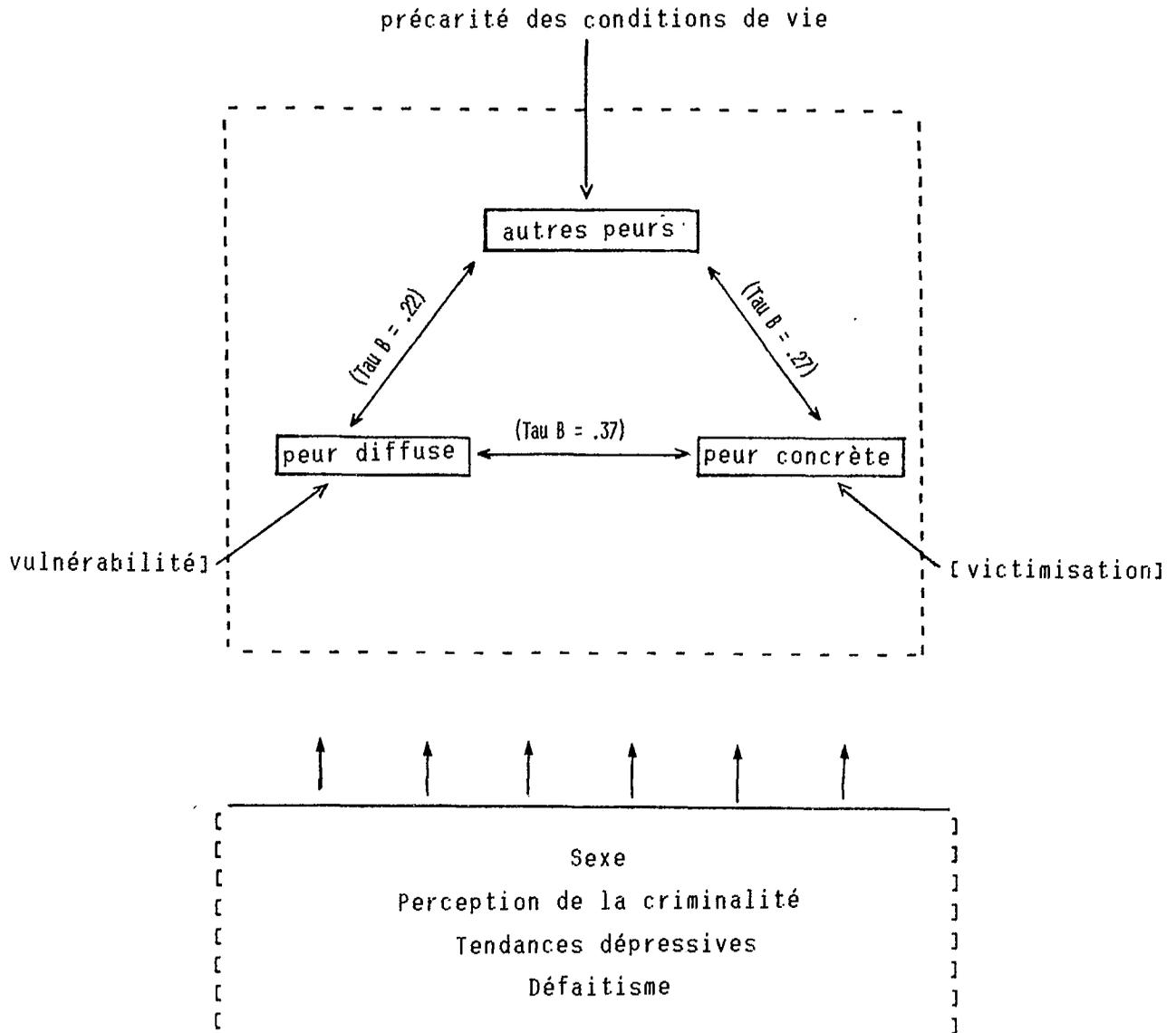


FIGURE II
Inter-relations entre les "autres craintes", la "peur diffuse",
la "peur concrète" et les modes de vie et de pensée
des personnes âgées

CONCLUSION

Un peu de mise en perspective

Depuis maintenant quelques décennies, on a vu le champ criminologique s'ouvrir à de nouvelles idées, développer de nouveaux cadres conceptuels, voire même de nouvelles orientations parmi lesquelles la criminologie de la réaction sociale et la victimologie. La criminologie de la réaction sociale s'est plus particulièrement penchée sur la question de la responsabilité de l'État, de ses agences et du public en général dans la définition et l'identification des conduites criminelles et dans la mise en marche de "la machine répressive". Pour sa part, la victimologie, en s'intéressant à "l'envers du crime", s'est proposée de mettre en lumière les problèmes auxquels sont confrontées les victimes d'actes criminels dans le but, finalement, d'y apporter des solutions.

Parallèlement au développement de ces nouvelles orientations de la criminologie se profile, entre autres choses, le développement d'une toute nouvelle science: la gérontologie. Celle-ci, en mettant l'accent sur les conditions de vie des aînés, voudrait permettre que leur soit rendue la place qui leur revient dans la société.

Le développement de cette nouvelle discipline qu'est la gérontologie n'est sûrement pas fortuit. Il s'inscrit dans un contexte socio-économique spécifique à la seconde moitié du 20^{ème} siècle. En effet, la société québécoise, à l'exemple de la plupart des sociétés occidentales, en est une qui vieillit. Par ailleurs, la vie des citoyens âgés est, depuis déjà quelques décennies, marquée par les changements organisationnels qui ébranlent les structures sociales traditionnelles. Ainsi, d'une part, les aînés se voient exclus de la cellule familiale désormais réduite à sa plus simple expression du noyau formé des parents et de leurs descendants immédiats et, d'autre part, ils se voient aussi éjectés des sphères d'activités socialement valorisées, en commençant par le marché du travail.

Déchues de certains droits et de certaines responsabilités, abandonnées à elles-mêmes, les personnes âgées ont choisi de se regrouper dans le but de mettre sur pied des activités qui allaient leur permettre de continuer à profiter d'une vie sociale active, stimulante, vivifiante. C'est ainsi qu'on a vu naître les premières "associations de l'Age d'or". Depuis, les aînés ont compris qu'ils représentaient une force politique viable et capable de pression et ont choisi d'en faire usage en revendiquant, d'abord et avant tout, une amélioration de leurs conditions de vie et en invitant les gouvernements à subventionner différentes études s'intéressant au sort qui leur est réservé dans notre monde moderne. L'effort n'aura pas été vain puisque la bibliographie des travaux consacrés aux questions, de santé, de revenus, de logement des personnes âgées s'allonge considérablement avec les années.

Dans ce domaine, cependant, les études criminologiques font figure de parents pauvres, et ceci malgré le fait que différents travaux, réalisés principalement en victimologie et utilisant l'âge comme une variable subordonnée, ont déjà permis de mettre à jour un certain nombre de considérations intéressantes.

De ces études, il ressort entre autres que, contrairement à ce qu'on postulait initialement, les personnes âgées ne sont pas plus susceptibles d'être victimisées que les représentants des autres groupes d'âge; pour la plupart des délits, elles le seraient même moins. Néanmoins, on s'entend maintenant pour dire que, d'une façon générale, les conséquences de la victimisation risquent de s'avérer plus lourdes pour ces dernières que pour les plus jeunes.

Dépassant le cadre de ces premières constatations, la présente étude, qui se voulait avant tout exploratoire, se proposait de mettre en lumière le réseau des relations qui se tissent entre d'une part les variables individuelles, contextuelles et expérientielles inhérentes aux personnes âgées et, d'autre part, leur vision du monde, leur

conception de la justice et du contrôle social et, finalement, l'insécurité somme toute assez généralisée qui conditionne leur quotidien.

Pour ce faire, nous avons choisi de recourir à une méthodologie quantitative. Nous avons adressé à un échantillon de 210 personnes âgées de plus de 60 ans (échantillon jugé représentatif des citoyens âgés de la région de Montréal) un questionnaire suffisamment élaboré pour nous permettre de tenir compte de l'ensemble de ces dimensions au moment de l'analyse.

A partir des réponses fournies au questionnaire, il nous aura d'abord été permis de constater que le groupe des personnes âgées n'en est pas un parfaitement homogène, monolithique. Ceci se vérifie tant en termes de conditions et d'expériences de vie, qu'en ce qui a trait à la *vision du monde* et aux perceptions et réactions manifestées par les aînés de notre société vis-à-vis du crime et de la justice.

Quant aux conditions et aux expériences de vie des aînés

Ainsi, on aura pu constater que les personnes âgées ne sont pas toutes aussi fragiles les unes que les autres, toutes aussi vulnérables qu'on le dit bien souvent; en un mot elles ne sont pas toutes handicapées, pauvres et seules. Un certain nombre d'entre elles paraissent, au contraire, jouir d'une bonne santé et d'un bon moral, suffisamment à tout le moins pour se dire, dans l'ensemble, relativement satisfaites de leurs conditions de vie.

L'appréciation plus ou moins positive que font les aînés de leur situation, d'un côté, serait principalement fonction des variables qui les caractérisent individuellement et, d'un autre côté, déterminerait, leur mode de vie. Ainsi, le niveau d'intégration familiale ou sociale au même titre que le sexe, l'état civil, le revenu, la santé ou les conditions de logement contribueraient à discriminer, au sein de la société contemporaine, les citoyens du troisième âge les plus suscepti-

bles de s'offrir une "vieillesse tranquille et confortable" des autres, plus démunis.

Dans le cadre de la présente étude, on aura pu établir que les femmes, les personnes âgées qui n'ont plus de conjoint, celles qui doivent se contenter pour vivre des plus maigres subsides et qui, par conséquent, ne bénéficient pas, le plus souvent, de conditions de logement adéquates et stables, de même, finalement, que celles qui doivent faire face à une santé plus précaire (l'ensemble de ces facteurs se combinant fréquemment) paraissent aussi les plus susceptibles de souffrir de la solitude et d'être déprimées et insatisfaites de leur vie, parce que ce sont aussi ces mêmes personnes qui entretiennent le moins de contacts avec leur entourage: enfants, petits-enfants, parents, voisins et amis. Il semble bien, finalement, que la fréquence ainsi que la qualité de ces contacts soient particulièrement déterminantes de la qualité de vie des aînés.

Ce qui ressort aussi clairement de la présente étude c'est que, pourtant moins victimes de la criminalité, les personnes âgées sont, par ailleurs, marquées de manière dramatique par la peur du crime. Nous disons de manière dramatique parce que, plutôt que faire appel à différents moyens techniques afin de se protéger devant la menace de la criminalité, une majorité des personnes âgées choisissent plutôt d'adopter un comportement d'évitement; c'est-à-dire qu'elles choisissent, à toutes fins utiles, de se barricader dans leur maison afin d'éviter d'être victimisées. Ce faisant, les aînés se privent de participer à bon nombre d'activités et, petit à petit, se retirent de toute vie sociale active, ce qui affecte grandement leur moral et favorise l'éclatement de tendances dépressives. Cette attitude défaitiste est, par ailleurs, largement tributaire de leur vision du monde, de leur perception de la criminalité et, finalement, de leur perception de la sécurité du monde dans lequel elles vivent, une sécurité dont les agences de contrôle ne leur semblent plus à même de se porter garantes.

Quant à leur vision du monde

Dans le cadre de la présente étude, il est vite apparu important de pouvoir distinguer les aînés en fonction leur "vision du monde" car, d'une part, celle-ci détermine en grande partie l'image qu'ils se font du crime, du criminel et de la criminalité et, d'autre part, elle influence aussi l'évaluation qu'ils font des compétences des agences chargées du contrôle social.

Différents indices nous ont permis de constater, comme il était permis de s'y attendre compte tenu de la réputation qu'on fait couramment aux personnes âgées, qu'un bon nombre d'entre elles sont conservatrices et se montrent plutôt pessimistes quant aux possibilités de réalisation positive de la société moderne. Néanmoins, il en est tout de même un certain nombre qui, au contraire, adopte une attitude plus libérale (35,3%) et se montre plus confiant dans l'avenir.

Ces constatations sont importantes dans la mesure où on remarque que ce sont les personnes âgées les plus conservatrices qui se montrent les moins tolérantes vis-à-vis des manifestations de la nature humaine qu'elles considèrent "déviantes" par rapport à ce qui se passait "dans le bon vieux temps", qu'elles ont aussi une tendance beaucoup plus marquée à associer l'image du criminel à l'image du jeune qu'elles jugent menaçant et, finalement, qu'elles affichent un degré de punitivité plus élevé que les autres.

Il est évident que les aînés ont vécu leur jeunesse dans un univers social relativement différent de celui des jeunes d'aujourd'hui, ce qui provoque les conflits de génération et alimente les divergences de points de vues. Afin d'éviter que des "solitudes" ne se forment au niveau des groupes d'âge, il nous paraît clair que les politiques sociales devraient favoriser une meilleure intégration des aînés dans la vie contemporaine.

Quant à leurs perceptions du crime, du criminel, de la criminalité

L'idée que les personnes âgées se font du phénomène criminel s'élabore, tout comme c'est le cas pour les représentants des autres groupes d'âge, à deux niveaux distincts. A un premier niveau plus général, plus abstrait, celles-ci pensent que la criminalité qui sévit dans notre société et qui a eu tendance à augmenter passablement rapidement au cours des cinq dernières années en est une de violence, tout comme elles pensent aussi que les criminels qui courent les rues sont, plus souvent qu'autrement, des récidivistes, des malades, des sadiques, ... qui n'auraient aucun scrupule à s'attaquer à elles.

A un second niveau plus concret et plus familier, les aînés, appelés à évaluer le danger dans leur environnement immédiat, se montrent beaucoup plus optimistes. Ceux-ci croient sincèrement que la délinquance dans leur localité de résidence représente un problème beaucoup moins grave que partout ailleurs, ce qui leur permet de se considérer, tout compte fait, relativement en sécurité dans leur patelin.

Cette dichotomie des représentations selon le degré de proximité du danger considéré, d'un côté, s'élabore à partir de sources d'informations différentes et, d'un autre côté, engendre des réactions différentes.

Ainsi, l'image bien peu rassurante que se font les aînés de l'ampleur et de la gravité du crime au niveau régional prend appui sur la nouvelle criminelle diffusée de manière souvent alarmiste par une certaine "presse à sensation" qui met l'accent sur les faits divers concernant le crime. C'est principalement en se fiant à cette image que les personnes âgées choisissent d'adopter un comportement d'évitement afin de se protéger de la menace que représente le crime dans la société.

L'image de la criminalité dans le quartier s'appuie beaucoup plus, quant à elle, sur une expérience quotidienne et sur la connaissance directe que l'on a de l'environnement immédiat. C'est en regard de cette perception que se prend la décision de faire appel à différents moyens techniques de protection préventive ou défensive afin d'assurer sa sécurité. Toutefois, nous avons pu le constater, si les personnes âgées se disent en sécurité dans leur quartier, c'est aussi, en partie, parce qu'elles choisissent de limiter les risques qu'elles auraient d'être l'objet d'une victimisation, ceci, principalement, en évitant de sortir seules le soir.

D'une façon ou d'une autre, l'évitement serait donc fonction de la perception selon laquelle il existe, au niveau local (au niveau du quartier de résidence) comme au niveau régional (par exemple, ici, au niveau du Grand-Montréal), une criminalité dont on risque éventuellement d'être l'objet.

Quant à leur perception de la justice et du contrôle social

Pour les personnes âgées il est clair qu'il existe deux types un peu caricaturaux de contrevenants à la loi. D'un côté il y aurait les "gros criminels", les "récidivistes", les "maniaques" pour qui les peines de vingt-cinq ans et même, dans certains cas, la peine de mort, ne paraissent pas des châtiments inhumains, auxquels on oppose d'un autre côté, les "petits délinquants" contre qui, pense-t-on, les tribunaux auraient tendance à se montrer, parfois, trop sévères, mais pour lesquels les personnes âgées ne savent pas trop quelle solution envisager car, même s'il leur semble que la prison peut se révéler pour eux la meilleure "école du crime", elles ne connaissent pas d'autres moyens de les remettre "dans le droit chemin".

Les aînés ne sont donc pas unilatéralement punitifs. Une bonne partie d'entre eux, au contraire, ne souhaitent en fait que de voir le monde s'améliorer. Mais parce qu'ils se sentent menacés, parce qu'ils

se font de la criminalité une image de violence propre à les effrayer, et parce que les "journaux à potins" ne font que confirmer cette image, ces derniers ont tendance à jeter la responsabilité de ce qu'ils perçoivent comme étant un accroissement inflationniste de la criminalité sur le laxisme des institutions chargées du contrôle social.

En fait, pour une majorité de personnes âgées, la justice paraît tellement compliquée, qu'elles ne savent pas trop quoi en penser. Seule exception à la règle: les performances de la police leur semblent, quant à elles, tout à fait acceptables.

L'élaboration des politiques criminelles doit tenir compte de cette réalité; les personnes âgées ne cherchent pas nécessairement à se venger, elles ne souhaitent pas nécessairement le châtiment le plus dur pour tous les délinquants indistinctement; ce qu'elles veulent, d'abord et avant tout, c'est de pouvoir se dire qu'elles sont en sécurité dans le monde dans lequel elles vivent.

En un mot

Le réseau des relations qui se nouent entre d'une part les variables individuelles, contextuelles et expérientielles inhérentes aux personnes âgées et d'autre part les perceptions, réactions et attitudes qu'elles manifestent à l'égard du crime et de la justice est complexe. D'un côté il y a les personnes âgées telles qu'elles sont, hommes ou femmes, plus ou moins en santé, plus ou moins "riches", et telles que l'expérience les a faites, plus ou moins peureuses, plus ou moins compréhensives vis-à-vis des manifestations de la modernité... D'un autre côté, il y a ce qu'elles pensent et ce qu'elles vivent. L'ensemble de ces dimensions paraît intimement lié. Toutefois, différents indices nous font soupçonner que c'est d'abord et avant tout le sentiment de vulnérabilité, celui-ci s'accroissant bien souvent avec l'âge, qui serait sous-jacent à tout ce réseau complexe de relations. Ce n'est certainement pas par hasard que les femmes, les plus vieilles

gens (parmi les gens âgés), les personnes qui font état des plus faibles revenus de même que celles qui éprouvent certaines difficultés au plan de la santé développent une anxiété plus grande face à la vie en général et vis-à-vis du crime en particulier.

La peur du crime et de manière plus générale l'anxiété ressentie face à la vie conduisent lentement les personnes âgées vers l'isolement. L'isolement, on s'en doute, constitue un des facteurs sinon le facteur le plus déterminant de la détérioration de la qualité de vie des aînés. D'un autre côté, il semble bien que l'isolement procure l'une des meilleures protections contre le crime. Comme elles ne sortent pas, les personnes âgées, comme groupe, sont finalement peu victimisées. Toutefois elles continuent à avoir peur. Elles ont même, à mesure qu'elles vieillissent et à mesure qu'elles s'isolent, de plus en plus peur. Le cercle vicieux est tracé. Il s'agit de le briser.

Ce qu'on pourrait encore faire au niveau de la recherche

Il existe actuellement une opposition importante quant aux stratégies à envisager pour assurer le bien-être des personnes âgées. D'une part, les gérontologues affirment qu'il est important, pour le moral des aînés, de les laisser vivre parfaitement intégrés dans la société. D'autre part, les "experts de la justice" argumentent, au contraire, que seules des habitations réservées exclusivement à leur groupe d'âge sont susceptibles de leur assurer une plus grande sécurité.

La présente étude s'adressait à des personnes âgées vivant en milieu intégré, voisinant des concitoyens de tous les groupes d'âge. Il serait très certainement intéressant de voir quelles sont les perceptions, réactions et attitudes des aînés qui, pour leur part, vivent dans des habitations réservées uniquement à des gens de leur âge. Celles-ci se sentent-elles moins menacées? Plus tranquilles? Plus heureuses? Il nous semble que cette question mériterait en soi d'être étudiée.

Par ailleurs, les données du présent sondage ont permis de confirmer les constatations de Brillon et Lamarche (1983) selon lesquelles les personnes âgées sont aussi victimes d'autres craintes que la peur du crime. Mais il reste encore beaucoup à dire, beaucoup à comprendre quant à l'importance relative de ces différentes peurs vécues par les aînés et quant au rapport qui s'établit entre les processus anxiogènes et le vieillissement; ce que les recherches subséquentes devraient s'efforcer de mettre davantage en lumière car la peur, est-il besoin de le rappeler, joue un rôle de premier plan dans la détérioration de la qualité de vie des citoyens de "l'âge d'or".

Finalement, s'il nous a été donné de parler ici des perceptions, réactions et attitudes des plus de 60 ans vis-à-vis du crime et de la justice, s'il nous a été permis d'appréhender la vision du monde, de même que les angoisses que vivent les représentants du troisième âge, il reste que nous avons traité ce groupe d'âge comme une entité monolithique. Passer le cap de la soixantaine, dans notre société contemporaine, c'est évidemment déjà risquer de se voir affubler de l'épithète de "vieux". Mais cette catégorisation correspond-elle vraiment à la réalité? A soixante ans, à peine bénéficiaire d'une retraite anticipée, pense-t-on de la même façon, vit-on les mêmes angoisses, envisage-t-on avec le même détachement l'éventualité de devoir se cloîtrer afin de se mettre à l'abri de la criminalité, qu'à 80 ans alors que le vieillissement se fait bien souvent sentir de manière beaucoup plus tangible? Cette question reste pour nous toute entière.

Ce que les politiques sociales devraient chercher à faire

Toute politique sociale destinée aux personnes âgées doit prioritairement viser une amélioration de leurs conditions de vie. Brillon (1986) suggère différents moyens d'y parvenir: édicition d'une "Loi sur la protection des personnes âgées"; diffusion d'une information éclairée, décantée sur les risques de victimisation et les moyens de s'en protéger; intégration des personnes âgées aux programmes de prévention

du crime; diminution de la vulnérabilité des aînés (dépôt direct des chèques de pension à la banque, facilitation de l'accès aux différents moyens de pallier aux handicaps qui risquent de se développer avec l'âge et qui diminuent l'acuité sensorielle et, par conséquent, les possibilités de se défendre^{4*}). L'ensemble de ces suggestions nous paraît fort à propos.

Pour notre part, nous aimerions ajouter que nous sommes persuadée que la clé serait certainement de sortir les aînés de l'isolement qui paraît être le facteur primordial de la détérioration de leur qualité de vie. Pour ce faire, nous croyons qu'il faudrait agir au niveau de l'insécurité généralisée qui marque leurs "vieux jours". Il n'est toutefois pas facile de savoir si c'est d'abord la peur, l'insécurité qui grandit avec l'âge qui provoque l'isolement progressif des personnes âgées ou si ce n'est pas, plutôt, le fait de mettre de moins en moins le nez dehors, d'être coupé de tout contact avec l'entourage, bref, de s'isoler petit à petit ... qui engendre l'insécurité et, éventuellement, la peur ?

Ce qu'on sait toutefois, la présente étude aura permis de le confirmer, c'est que l'isolement est, plus souvent qu'autrement, source de dépression, et que la dépression chez les personnes âgées (les études gérontologiques le montrent assez clairement) contribue dans bien des cas à diminuer le goût et la volonté de vivre. Le défi de l'ère moderne, comme le pressentait John F. Kennedy, ce n'est pas seulement de pouvoir ajouter quelques années à la vie des aînés mais, surtout, de donner vie à ces années continuellement ajoutées^{4*}.

^{4*} On parle ici, par exemple, des prothèses oculaires, d'appareils auditifs, ..., ou de tout autre moyen susceptible de rendre les personnes âgées plus sûres d'elles-mêmes et donc d'en faire des proies moins attrayantes, moins faciles, aux yeux des délinquants potentiels.

^{4*} " It is not enough to add years to life but we must add life to years. "

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS, R., SMITH, T. (1976) Fear of Neighborhood. National Opinion Research Center Report 127C on the Social Change Project, National Opinion Research Center, Chicago.
- ANTUNES, R., COOK, F.F., COOK, T.D., SKOGAN W.G. (1977). "Patterns of Personal Crime Against the Elderly: Findings from a National Survey". Gerontologist: 17, pp.320-329.
- BARIL, M. (1979). L'image de la violence au Québec. (GRAC: rapport no.4). Montréal: Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal.
- BARIL, M. (1983) "Une illustration de la peur concrète: le cas des victimes". Criminologie. 16:1. pp.31-51.
- BARIL, M. (1984). L'envers du crime. Les Cahiers de recherches criminologiques, cahier no. 2. Montréal: Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal.
- BARIL, M., De TROY, C., ESTEVAO, R. (1976). Revue de littérature: les attitudes du public canadien envers la politique criminelle. (GRAC: Rapport no.1). Montréal: Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal.
- BARIL, M., COUSINEAU, M.-M., DURAND, S., GRAVEL, S. (1984) Mais nous les témoins ... Une étude exploratoire des besoins des témoins au Palais de justice de Montréal. Ottawa: Ministère de la Justice. Doc. de travail no.10.
- BÉLANGER, L., DARCHE, T., de RAVINEL, H., GRENIER, P. (1981). "Violence et personnes âgées. Rapport du Comité violence et personnes âgées." Les Cahiers de l'Association Québécoise de Gériatrie. 1. Mars.
- BELL, J.B. (1978). A Time of Terror: How Democratic Societies Respond to Revolutionary Violence. New York: Basic Books.
- BIDDERMAN, A.D., JOHNSON, L.A., McENTYRE, J., WEIR, A.W. (1967) Report on a Pilot Study in the District of Columbia on Victimization and Attitudes toward Law Enforcement. President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice. Field Survey no.1. Washington, D.C.: Government Printing Office.
- BLOCK, R. (1979). "Community, Environment and Violent Crime". Criminology: 17, pp.46-57.

- BONDESON, U. (1975) "Survey Research as a Means to Explore General Deterrence". National Swedish Council for Crime Prevention. Sweden: Research and Development Division. Report no.2.
- BOUCHARD, P., THERRIEN, G. (1983) Les conditions de vie des personnes âgées à domicile. Ministère des affaires sociales du Québec. Québec: Direction de l'évaluation des programmes.
- BRILLON, Y. (1978) "La politique criminelle comme objet d'étude de la criminologie de la réaction sociale: quelques principaux paramètres". Revue internationale de criminologie et de police technique. 31:3. pp.240-250
- BRILLON, Y. (1983). "La peur du crime et la punitivité chez les personnes âgées". Criminologie: 16:1. pp.5-29.
- BRILLON, Y. (1984a). " Les attitudes des Canadiens vis-à-vis de la police". Canadian Journal of Criminology: 26:2, pp.133-147.
- BRILLON, Y. (1984b). "Les attitudes punitives dans la population canadienne". Canadian Journal of Criminology: 26:3. pp.293-313.
- BRILLON, Y. (1986). Les personnes âgées face au crime. Montréal: Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal.
- BRILLON, Y., TOUNISSOUX, R., NORMANDEAU, A., SZABO, D. (1976). Revue de littérature: problématique et méthodologie. (GRAC: rapport no. 2). Montréal: Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal.
- BRILLON, Y., COUSINEAU, M.-M., GRAVEL, S. (1983) Rapport préliminaire sur un sondage auprès des personnes âgées de Montréal. Montréal: Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal, rapport inédit.
- BRILLON, Y., LOUIS-GUÉRIN, C., LAMARCHE, M.-C. (1984). Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles. (GRAC: rapport final). Montréal: Centre International de Criminologie Comparée: Université de Montréal.
- BRODEUR, J.P., LANDREVILLE, P. (1979) Finalités du système de l'administration de la justice pénale et planification des politiques. Cahier de l'École de criminologie, no.2. Montréal: Université de Montréal.
- BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (1983) Perspectives provisoires de la population selon le sexe et l'âge: Québec, 1981-2001. Service de l'analyse et de la prévision démographique. Québec: Direction générale de l'analyse et de la recherche.

- BUTLER, R. (1975) Why survive ? Being Old in America. New York: Harper and Row.
- CHESNAIS, J.-C. (1981) Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours. Paris: Robert Laffont.
- CHRISTIE, N. (1974) "Definition of Violent Behavior". XXIII International Course in Criminology. Maracaibo, Vénézuéla, 28 juillet au 3 août.
- CHRISTIE, N., ANDEANES, J., SKIRBEKK, S. (1965) "A study of Self-reported Crime" in Christiansen, Scandinavian Studies in Criminology. 1, London: Tavistock. pp.86-116
- CLARKE, A.H., LEWIS, M.J. (1982) "Fear of Crime Among the Elderly". British Journal of Criminology: 22. pp.49-63.
- CLEMENTE, F., KLEINMAN, M. (1976) "Fear of Crime Among the Aged". Gerontologist. 16:3. pp.207-210.
- COMMISSION D'ENQUETE SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN MATIERE CRIMINELLE ET PENALE AU QUÉBEC (COMMISSION PRÉVOST) (1968) La société face au crime. Montréal.
- CONKLIN, J.E. (1975). The Impact of Crime. New York: Macmillan.
- CONKLIN, J.E. (1976). "Robbery, the Elderly and Fear: An Urban Problem in Search of Solution", in Goldsmith & Goldsmith (eds). Crime and the Elderly: Challenge and Response. Lexington, Mass: Heath. pp.99-111.
- COOK, F.L. (1980) "Testing Claims about Criminal Victimization of the Elderly: toward Age Based or Age Irrelevant Policies". Paper presented at the American Society of Criminology, San Francisco, California. November 5.
- COOK, F.L., COOK, T.D. (1976). "Evaluating the Rhetoric of Crisis: A Case Study of Criminal Victimization of the Elderly". Social Science Review: 50. pp.632-646.
- COOK, F.L., SKOGAN, W.K., et al (1978). "Criminal Victimization of the Elderly: The Physical and Economic Consequences". The Gerontologist: 18. pp.338-349.
- CUNNINGHAM, C. (1976). "Patterns and Effects of Crime against the Aging: The Kansas City Study", in Goldsmith & Goldsmith (eds) Crime and the Elderly: Challenge and Response. Lexington, Mass: D.C. Heath. pp.31-51.

- CUNNINGHAM, T.A.J. (1969) "Before the Curtain Falls: the Social Problems of the Aging". Manitoba Medical review.
- DANDRIAN, V.N. (1976). "An Attempt at Defining Victimology", in E.C. Viano (ed.) Victims and Society. Washington, D.C.: Visage Press, pp.40-42.
- DOOB, A.N., ROBERTS, J.V. (1983) La détermination de la peine. Analyse de l'opinion publique sur la détermination de la peine. Ottawa: Ministère de la Justice du Canada.
- DUSSICH, J.P., EICHMAN, C.J., (1976). "The Elderly Victim: Vulnerability to the Criminal Act", in Goldsmith & Goldsmith (eds) Crime and the Elderly: Challenge and Response. Lexington, Mass: Heath, pp.91-99.
- ELMHORN, K. (1965) "Study on Self-reported Delinquency among School Children in Stockholm" in Christiansen, Scandinavian Studies in Criminology. 1, London: Tavistock. pp.117-146.
- ENNIS, P.H. (1967) Criminal Victimization in the United States: A Report of a National Survey. President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice. Washington, D.C. Government Printing Office.
- ERICKSON, M.L., EMPEY, L.M. (1963) "Court Records, Undetected Delinquency and Decision Making". Journal of Criminal Law, Criminology and Political Sciences. 54. pp.456-469.
- ERICKSON, M.L., EMPEY, L.M. (1966) "Hidden Delinquency and Social Status". Social Forces. 44. pp.546-554.
- FATTAH, E.A. (1971). La victime est-elle coupable: le rôle de la victime dans le meurtre en vue de vol. Montréal: Les presses de l'Université de Montréal.
- FIGGIE, H.E. (1980). The Figgie Report on Fear of Crime: America Afraid. Part I :The General Public. Ohio: A-T-O Inc.
- FURSTENBERG, F.F. (1971). "Public Reactions to Crime in the Streets". American Scholar: 40. pp.601-610.
- FURSTENBERG, F.F. (1972). "Fear Of Crime and its Effects on Citizen Behavior", in A. Biderman (ed.) Crime and Justice: A Symposium. New-York: Nailburg.
- GAROFALO, J. (1977) Local Victims Surveys: A Review of the Issues. Albany: New York Criminal Justice Center.

- GEIS, G. (1976) "Defrauding the Elderly" in Goldsmith et Goldsmith (eds) Crime and the Elderly: Challenge and Response. Lexington, Mass: Heath. pp.7-21.
- GEIS, G. (1977). "The Terrible Indignity: Crimes Against the Elderly", in Rifai (ed.) Justice and Older Americans. Lexington, Mass.: D.C. Heath. pp.7-11.
- GOLD, M. (1966) "Undetected Delinquent Behavior". Journal of Research in Crime and Delinquency. 3. pp.27-46
- GOLDSMITH, J., THOMAS, N. (1974). "Crime Against the Elderly: a Continuing Crisis". Aging: 10. pp.236-237.
- GOLDSMITH, J., GOLDSMITH, S. (1976). "Crime and the Elderly: an Overview", in Goldsmith & Goldsmith (eds). Crime and the Elderly: Challenge and response. Lexington, Mass: D.C. Heath. pp.1-4.
- GRAVEL, J.R. (1979) Guide méthodologique de la recherche. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- GROUPE DE LA RECHERCHE ET DE LA STATISTIQUE ET LA DIVISION DES COMMUNICATIONS (1983) Le sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain. Les victimes d'actes criminels. Bulletin no.1. Ottawa: Solliciteur général du Canada.
- GROUPE DE LA RECHERCHE ET DE LA STATISTIQUE ET LA DIVISION DES COMMUNICATIONS (1984) Le sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain. La prévention du crime: prise de conscience et pratique. Bulletin no.3. Ottawa: Solliciteur général du Canada.
- GROUPE DE LA RECHERCHE ET DE LA STATISTIQUE ET LA DIVISION DES COMMUNICATIONS (1985) Le sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain. La victimisation des personnes âgées au Canada. Bulletin no.5. Ottawa: Solliciteur général du Canada.
- GUBRIUM J.F. (1972). "Toward a Social Environmental Theory of Aging". Gerontologist: 12. pp.281-284.
- GUBRIUM, J.F. (1974). "Victimization in Old Age: Available Evidence and Three Hypothesis". Crime and Delinquency: 20. pp.245-250.
- GUBRIUM, J.F. (1984). "Victimization in Old Age: Available Evidence and Three Hypothesis", in Costa (ed.) Abuse of the Elderly: A Guide for Resources and Services. Lexington, Mass.: D.C Heath. pp.25-33.
- HACKER, S.A. (1977). "Nursing Homes: Social Victimization of the Elderly", in Rafai (ed.) Justice and Older Americans. Lexington, Mass.: D.C. Heath. pp.63-70.

- HAHN, P. (1976). Crime against the Elderly: A Study in Victimology. Santa Cruz: Davis Publishing Co..
- HAMEL, G. (1983) "Demain, la retraite ... " Revue Notre-Dame, janvier 1983. pp.5-7.
- HARRIS, L. (1975). The Myth and Reality of Aging in America. Washington, D.C.: National Council on Aging.
- HINDELANG, M. (1976). Criminal Victimization in Eight American Cities. Cambridge, Mass.: Ballinger.
- HINDELANG, M., GOTTFREDSON, M., GARAFALO, J. (1978) Victims of Personal Crime: An Empirical Foundation for a Theory of Personal Victimization. Cambridge, Mass.: Ballinger.
- HOCHSTEDLER, E. (1981). Crime Against the Elderly in 26 Cities. Albany, N.-Y.: Criminal Justice Research Centre. Washington, D.C.: U.S. Dep. of Justice.
- HUNT, B., MOSTOW, M. (1984) "Non, la vieillesse n'est pas un naufrage". Sélection du Reader's Digest. 75:447. Septembre. pp.25-32.
- JAMES, R.L. (1964) Edmonton Senior Residents' Survey: Report. Edmonton: Welfare Council.
- KAHANA, E., LIANG, J., FELTON, B. et al. (1977). "Perspective of the Aged on Victimization, "Ageism" and their Problems in Urban Society". Gerontologist, 17. pp.121-128.
- KATZENBACH, N. de B. et al. (1967) The Challenge of Crime in a Free Society. Washington, D.C.: Government Printing Office.
- KEGELS, M.L. (1982) "Le crime, puisqu'il faut l'appeler par son nom... La peur du crime". Déviante et société, 6:2. pp.209-221.
- KUTCHINSKY, B. (1971) The Perception of Deviance: A Survey of Empirical Research. Strasbourg: Conseil de l'Europe. DPC/CDIR 71:16.
- LAMARCHE, M.-C., BRILLON, Y. (1983). Les personnes âgées, de Montréal, face au crime: une recherche qualitative. Montréal: Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal.
- LAWTON, M., et al. (1976) "Psychological Aspects of Crime and Fear of Crime". in Goldsmith et Goldsmith (eds) Crime and the Elderly: Challenge and Response. Lexington, Mass: Heath. pp.21-30.
- LIMOGES, T. (1982) Recension des plaintes enregistrées à la police de la Communauté Urbaine de Montréal, entre le 1er juin 1981 et le 31 mai 1982. Centre International de Criminologie Comparée. Rapport inédit.

- LECOR, J. (1983) "La peur du crime, dépossession de soi". Criminologie. 16:1. pp.101-103.
- LEVY, R., ZAUBERMAN, R. (1976) L'image du système pénal. GRAC, rapport no.3. Centre International de Criminologie Comparée. Montréal: Université de Montréal.
- LINDEN, P.A., SIMALAI, M. (1975) "General Deterrence and the General Sense of Justice". The National Swedish Council for Crime Prevention. Sweden: Reseach and Development Division, report, no.2.
- LOETHER, H.J. (1975) Problems of Aging. Sociological and Social Psychological Perspectives (2nd ed.). California: Dickenson Publishing Co.
- LOGAN, M.M. (1979) "Crime Against the Elderly: Crual and Unusual Punishment". Victimology. 4. pp.129-131.
- LOUIS-GUÉRIN, C. (1983) Les réactions sociales au crime: peur et punitivité. Montréal: Centre International de Criminologie Comparée, Université de Montréal. Document inédit.
- LOUIS-GUÉRIN, C. (1983). "La peur du crime, mythes et réalités". Criminologie, 16:1. pp.69-83.
- MAKELA, K. (1967) "Public Sense of Justice and Judicial Practice". Acta Juridica. 10. pp.42-67.
- McENTYRE, J. (1967) "Public Attitudes toward Crime and Law Enforcement" Annals of the American Academy of Political and Social Sciences. 374. pp.34-46.
- McNIEL, J. (1970) A Public Housing Project for Older People: A Report on the Planning of Environments for Older People Based on a Survey Conducted in March '70 in Regina, Saskatchewan. Regina: Central Mortgage and Housing Corporation.
- MENDELSON, B. (1976). "Victimology and Contemporary Society's Trend", in E.C. Viano (ed.) Victims and Society. Washington, D.C.: Visage Press, pp.7-27.
- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES (1976) L'évaluation de la population des personnes âgées de 65 ans et plus du Québec et de chacune de ses régions socio-sanitaires, 1973-82. Service de la conception des programmes de services sociaux. Québec: Direction générale de la planification.
- NELSON, E.S., NELSON, A ., VAN BUREN, D. (1975) Crimes Against the Elderly in Public Housing. Albany: State University of New York.

- POGREBIN, M., PIJOAN, G.N. (1978) "The Fear of Crime by the Elderly. Issues and Consequences". Journal of Sociology and Social Welfare. 5. pp.856-862.
- POPE, C.E., FEYERHERM, W. (1976) "A Review of Recent Trends: The Effects of Crime on the Elderly". Police Chief. Feb. pp.48-51.
- PORTEFIELD, A. (1986). Youth in trouble. Austin, Texas: New Pottisnam Foundation.
- PRÉVOST, L. (1985) "La peur du crime: où s'arrête le mythe". Sûreté. 15:4. pp.13-21.
- REIMAN, J.H. (1976). "Aging as Victimization: Reflections in the American Way of (ending) Life", in Goldsmith & Goldsmith (eds) Crime and the Elderly: Challenge and Response. Lexington, Mass: D.C. Heath. pp.77-81.
- REISS, A.J. (1967) Public Perceptions and Recollections about Crime, Law Enforcement and Criminal Justice. President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice. Field Survey no.3. Washington, D.C.: Government Printing Office.
- RIFAI, M., AMES, A.Y., SHEILA, A. (1977). "Social Victimization of Older People: A Process of Social Exchange", in Rifai (ed.) Justice and Older Americans. Lexington, Mass: D.C. Heath. pp.77-81.
- ROBERT, Ph. (1981) "De la criminologie de la réaction sociale à une sociologie pénale" Année sociologique. pp.253-283
- ROBERT, Ph., FAUGERON, C. (1971). L'image de la justice criminelle dans la société: rapport axiomatique. Paris: (S.E.P.C.), Ronéo.
- ROBERT, Ph., FAUGERON, C. et al. (1972). L'image de la justice criminelle dans la société: rapport sur la phase exploratoire qualitative. Paris: S.E.P.C.. Ronéo.
- ROBERT, Ph., FAUGERON, C. (1973) "L'image de la justice criminelle dans la société". Revue de droit pénal et de criminologie. 4. pp.665-719.
- ROBERT, Ph., FAUGERON, C. (1976) "Les représentations sociales de la justice pénale. Cahiers internationaux de sociologie, 61, 341-366.
- ROBERT, Ph., FAUGERON, C. (1978) La justice et son public: les représentations sociales du système pénal. Paris, Genève: Masson, Médecine et Hygiène.

- ROUSSEAU, M. (1983) "Le crime contre les personnes âgées: la situation est grave, mais pas désespérée". Age d'or/Vie nouvelle. Décembre. pp.22-24.
- SCHWENGER, C.W., SAYERS, A. (1969) A Socio-Medical Study of the Aged, 1965-1966. Toronto: Dep. of Health and Welfare
- SEPAROVIC, Z.P. (1974). "Victimology: a New Approach in the Social Sciences", in Drapkin & Viano (eds) Victimology: A New Focus. Lexington, Mass.: D.C Heath.
- SHERMAN, E., NEWMAN, E., NELSON, A. (1976) "Patterns of Age Integration in Public Housing and the Incidence and Fears of Crime Among the Elderly Tenants". in Goldsmith et Goldsmith (eds) Crime and the Elderly: Challenge and Response. Lexington, Mass: Heath. pp.67-77.
- SHORT, J.F., NYE, F.I. (1958) "Extent of Unrecorded Juvenile Delinquency". Journal of Criminal Law, Criminology and Political Sciences. 49. pp.296-302.
- SHOTLAND, R. HAYWARD, S. et al. (1979) "Fear of Crime in Residential Communities". Criminology. 17. pp.34-45.
- SKOGAN, W.G. (1978) Victimization Surveys and Criminal Justice Planning. National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice. Washington, D.C.: Dep. of Justice.
- SKOGAN, W.G. (1982) "Methodological Issues in the Measurement of Crime". in Schneider (ed) The Victim in International Perspective. Berlin, New York: De Gruyter. pp.203-209.
- SMITH, R.J. (1979) "Crime against the Elderly: Implications for Policy Makers and Practitioners". Security Systems Digest. 10:5.
- STINCHCOMBE, L.A. et al. (1980) Crime and Punishment Changing Attitudes in America. San Francisco, Washington, London: Jossey-Boss Publishers.
- SUNDEEN, R., MATHIEU, J. (1976) "The Urban Elderly: Environments of Fear", in Goldsmith et Goldsmith, (ed) Crime and the Elderly. Lexington: Heath.
- TREMBLAY, O. (1984) "Victimes aux cheveux blancs". Justice, avril 1984. pp.24-29.
- U.S. CONGRESS, Senate (1972) "Special Committee on Aging Hearing before the Subcommittee on Housing for the Elderly". 92e Cong., 1ère sess., octobre.

- U.S. CONGRESS, House (1977) "Select Committee on Aging". in Search of Security: A National Perspective on Elderly Crime Victimization. USGPO, Washington.
- VAN DICK, J.J.M. (1978) "L'opinion publique relative à la criminalité et à la justice". Communication présentée lors de la 13ième Conférence sur la recherche criminologique. Stockholm.
- VON HENTING, H. (1948) The Criminal and His Victim. New Haven: Yale University Press.
- WALLER, I. (1981) "Les victimes d'actes criminels: besoins et services: Canada/États-Unis". Déviance et Société, 5:3. pp.263-277.
- WALLERSTEIN, J.S., WYLE, C.L. (1947) "Our Lawabiding Lawbreakers". National Probation. 107:12.
- WARD, R.A. (1979) The Aging Experience. New York: J.P. Lippincott.
- WARD, M., STRAFFORD, M. (1982) "Fear of Victimization. A Look at the Proximate Causes". Social Forces. 61:4. pp.1033-1043.
- WOLFE, R. (1977) "Senior Citizens Survey: An Aid to Designing Prevention Programs". Police Chief. 44:2. pp.27-29.
- YIN, P.P. (1980) "Fear of Crime Among the Elderly: Some Issues and Suggestions" Social Problems. 27. pp.492-504.

ANNEXE

LE QUESTIONNAIRE

Renseignements généraux

	Population N = 210
Total Z	100.0
1. Quel âge avez-vous ?	
60-64	30.0
65-69	26.2
70-74	24.9
75-79	13.2
80 et plus	3.9
NR ou refus	1.9
2. Actuellement, êtes-vous ...	
célibataire	13.8
marié(e)	47.6
séparé(e)	1.9
divorcé(e)	1.4
ou veuf(ve) ?	35.2
3. Vivez-vous présentement avec un conjoint ?	
Oui	49.5
Non	50.0
NSP ou NR	0.5
4. Combien d'années de scolarité avez-vous complétées au total ?	
N'est jamais allé(e) à l'école	4.8
Niveau primaire (7e au moins)	54.8
Niveau secondaire (8e à 12e)	33.3
Plus de la 12e année (non Univ.)	4.3
Universitaire	2.4
Autre	0.5
5. Dans quelle catégorie se situait votre revenu familial total en 1982 avant déduction d'impôts ?	
5 000\$ ou moins	17.1
5 000\$ à 6 999\$	21.4
7 000\$ à 9 999\$	20.5
10 000\$ à 14 999\$	18.6
15 000\$ à 19 999\$	8.1
20 000\$ à 24 999\$	6.2
25 000\$ et plus	4.8
NSP	1.9
NR	1.4

6. Avez-vous déjà travaillé à l'extérieur du foyer?	
Oui	49.5
Non PASSEZ A 10	18.1
NR ou NAP	32.4
7. Avant de prendre votre retraite, combien d'années avez-vous travaillé à l'extérieur ?	
0-10	9.2
11-20	9.7
21-30	10.6
31-40	15.4
41-50	25.8
51 et plus	8.7
NSP	0.5
NR ou NAP	21.0
Pas encore pris sa retraite	12.9
(ne pas oublier le nombre d'années de travail)	
8. Travaillez-vous encore à l'extérieur ?	
Oui	13.8
Non	64.8
NR ou NAP	21.4
9. Quel genre de travail avez-vous exercé durant la majeure partie de votre vie active?	
10. Pensez-vous qu'actuellement votre vie personnelle est meilleure, pire, ou la même qu'il y a 15 ans?	
Meilleure	26.2
La même	54.8
Pire	19.0
11. Quel est le problème qui vous préoccupe le plus dans votre vie quotidienne? (une seule réponse)	
A. Criminalité, délinquance, violence, drogue	2.9
B. Problèmes personnels ou familiaux d'ordre économique (argent, chômage, coût de la vie, inflation, emploi, logement)	9.5
C. Problèmes personnels ou familiaux d'ordre physique ou de santé (vieillesse, santé, maladies, hospitalisation)	30.0
D. Problèmes personnels ou familiaux d'ordre psychologique (insécurité, insatisfaction, peur de la retraite, solitude, etc...)	14.3
E. Problèmes familiaux touchant les enfants et la cohésion familiale (avenir, famille, éducation, drogues)	9.0
F. Problèmes nationaux ou locaux (écologie, unité canadienne, vie politique)	1.0

G. Problèmes internationaux (famine, guerre, écologie ...	0.5
H. Visinage	0.5
I. Problèmes humanitaires	1.0
J. Autre	
K. Aucun	30.5
NSP	0.5
NR	0.5
 12. Dans quel type de logement habitez-vous?	
En chambre	3.3
En appartement	91.4
Dans une maison unifamiliale	4.8
Dans un centre d'accueil	0.5
Autre (précisez): _____	
 13. Etes-vous propriétaire ou locataire?	
Propriétaire	24.8
Locataire	75.2
 14. Depuis combien de temps habitez-vous dans ce logement?	
0-4	17.2
5-9	21.5
10-14	14.9
15-19	11.4
20-24	8.1
25-29	13.0
30 et +	13.0
NR	1.4
 15. Etes-vous très satisfait(e), satisfait(e), insatisfait(e) ou très insatisfait(e) du logement que vous habitez présentement?	
Très satisfait(e)	41.0
Satisfait(e)	47.6
Insatisfait(e)	9.5
Très insatisfait(e)	1.9
 16. Avez-vous changé de logement depuis l'âge de 60 ans?	
Oui	29.5
Non → PASSEZ A 19	70.5
 17. Combien de fois?	
1	14.8
2	7.1
3	4.8
4	1.0
8	0.5
NSP	1.0
NR ou NAP	71.0

18. Pourquoi avez-vous déménagé la dernière fois?	
Difficulté d'accès	1.4
Manque de commodité	1.4
Loyer trop élevé	1.4
Départ d'un enfant	1.0
Départ causé par la maladie	1.4
Différend avec propriétaire	1.0
Sinistre (feu, incendie, etc...)	1.4
Expropriation	3.8
Services trop coûteux (électricité, chauffage)	0.5
Salubrité	0.5
Vente et achat de la propriété	4.8
Cohabitation	1.4
Milieu trop bruyant	1.4
Acquisition d'autonomie	1.0
Renouveau	1.0
Insatisfaction du logement (petit, grand) tout compris ...	4.3
Rapprochement familial	1.0
Rapprochement du travail	0.5
Vol	0.5
NSP	
NR ou NAP	70.5
19A. Est-ce que vous habitez seul(e) ou avec d'autres personnes	
Seul(e) → PASSEZ A 22	32.9
Avec d'autres	67.1
B. Combien de personnes habitent avec vous?	
1	47.6
2	11.4
3	3.3
4	2.4
5	1.4
6	1.0
7 et plus	0.5
NR ou NAP	32.4
20. Quels sont vos liens de parenté avec ces autres personnes?	
1. Conjoint	
Oui	46.7
Non	21.0
NR ou NAP	32.4
2. Enfants	
Oui	22.4
Non	43.8
NR ou NAP	33.8

3. Autres parents	
Oui	9.5
Non	56.2
NR ou NAP	34.3
4. Amis	
Oui	2.4
Non	63.3
NR ou NAP	34.3
5. Etrangers	
Oui	2.4
Non	63.3
NR ou NAP	34.3
21. Est-ce que parmi ces personnes il y en a qui sont ...	
A) plus jeune(s)	44.3
B) plus âgée(s)	17.6
C) ou qui ont le même âge que vous	0.5
D) A et B	4.8
E) A, B et C	0.5
F) NR ou NAP	32.4

Interaction familiale et sociale

22. Maintenant nous allons poser quelques questions sur vos relations familiales et sociales	
Avez-vous des enfants vivants?	
Oui	74.8
Non → PASSEZ A 25	25.2
23. Combien?	
1	10.5
2	18.6
3	18.6
4	6.7
5	7.1
6	2.9
7	2.4
8	2.4
9	1.0
10	1.0
11	2.9
14	0.5
NR ou NAP	25.7

24. A quelle fréquence avez-vous des contacts avec l'un ou l'autre de vos enfants? ...	
tous les jours	11.4
plusieurs fois par semaine	15.7
une fois par semaine	15.7
plusieurs fois par mois	2.9
une fois par mois	3.8
quelques fois par année	1.9
jamais	0.5
habite avec son enfant	22.9
NR	25.2
25A. Avez-vous des petits-enfants?	
Oui	62.9
Non PASSEZ A 27	35.2
NR	1.9
B. Combien avez-vous de petits-enfants?	
0 à 5	34.8
5 à 10	16.2
10 à 15	5.7
15 et +	6.5
NR ou NAP	37.1
26. A quelle fréquence avez-vous des contacts avec l'un ou l'autre de vos petits-enfants? ...	
tous les jours	9.5
plusieurs fois par semaine	12.9
une fois par semaine	17.1
plusieurs fois par mois	5.7
une fois par mois	7.1
quelques fois par année	8.1
jamais	0.5
habite avec petit-enfant	1.9
NR	37.1
27. Avez-vous de la parenté autre que vos enfants?	
Oui	94.3
Non → PASSEZ A 29	5.7
Laquelle?	
A) Soeurs et frères	8.1
B) Cousins/cousines	1.9
C) Autres	2.4
D) A et B	21.4
E) A, B et C	53.8
F) NR ou NAP	5.7

28. A quelle fréquence avez-vous des contacts avec votre parenté (autres que vos enfants)? ...	
tous les jours	7.6
plusieurs fois par semaine	12.4
une fois par semaine	11.4
plusieurs fois par mois	7.1
une fois par mois	12.9
quelques fois par année	29.5
jamais	7.1
habite avec sa parenté	6.2
NR	5.7
29. A quelle fréquence avez-vous des contacts avec vos voisins?	
tous les jours	19.5
plusieurs fois par semaine	13.8
une fois par semaine	4.8
plusieurs fois par mois	8.6
une fois par mois	3.3
quelques mois par année	10.0
jamais	40.0
30. A quelle fréquence avez-vous des contacts avec vos amis? ...	
tous les jours	13.8
plusieurs fois par semaine	15.2
une fois par semaine	17.6
plusieurs fois par mois	13.8
une fois par mois	6.7
quelques fois par année	11.0
jamais	21.4
NR	0.5
31. Est-ce que vous appartenez à ...	
1. des groupes religieux?	
Oui	7.6
Non	91.9
NR	0.5
2. des groupes de loisirs?	
Oui	20.5
Non	79.0
NR	0.5
3. des groupes politiques?	
Oui	3.8
Non	95.7
NR	0.5

4. des groupes syndicaux?		
Oui		3.8
Non		95.7
NR		0.5
5. des groupes d'artisanat?		
Oui		2.9
Non		96.7
NR		0.5
6. des groupes sociaux?		
Oui		15.2
Non		84.3
NR		0.5
7. d'autres groupes?		
Oui		2.9
Non		93.3
NR		3.8*
32. Dans l'un ou l'autre de ces groupes, avez-vous certaines responsabilités?		
Oui		6.2
Non → PASSEZ A 34		26.2
NR ou NAP		67.6
33. Lesquelles?		
Sacristain(ine)		0.5
Vice-président(e) (association de retraités)		0.5
Trésorier(e)		1.0
Président(e)		1.4
Secrétaire		0.5
Bénévole		0.5
Autre (groupes sociaux)		1.9
NR ou NAP		93.8
34. Est-ce que vous écoutez la radio et/ou regardez la télévision de façon régulière?		
Oui		95.7
Non → PASSEZ A 36		3.8
NR		0.5

*NOTE A L'INTERVIEWER: SI AU MOINS UN "OUI" A LA QUESTION 31, POSEZ LES QUESTIONS SUIVANTES. SINON, PASSEZ A LA QUESTION 34.

35. Quel genre d'émissions écoutez-vous ou regardez-vous?	
téléromans ...	
Oui	72.4
Non	24.3
NR OU NAP	3.3
Musique ...	
Oui	76.7
Non	20.0
NR ou NAP	3.3
Sports ...	
Oui	57.6
Non	39.0
NR ou NAP	3.3
Emissions d'affaires ...	
Oui	66.2
Non	30.5
NR ou NAP	3.3
Emissions d'informations ...	
Oui	91.4
Non	5.2
NR ou NAP	3.3
Autres genres d'émissions ...	
Oui	36.7
Non	58.1
NR ou NAP	5.2
36. Est-ce que vous lisez les journaux quotidiens?	
très souvent	57.1
souvent	10.5
rarement → PASSEZ A 38	21.4
jamais → PASSEZ A 38	11.0
37. Quels journaux quotidiens lisez-vous de façon régulière	
A) Journal de Montréal	37.6
La Presse	18.6
La Gazette	8.1
Le Devoir	
Montréal-Matin	2.4
Autre	0.5
NR ou NAP	32.9

B) Journal de Montréal	10.0
La Presse	4.3
La Gazette	1.4
Le Devoir	0.5
Montréal-Matin	0.5
Autre	0.5
NR ou NAP	83.3

Revenu

Maintenant nous allons poser quelques questions touchant vos revenus.

38. Est-ce que votre revenu actuel vous permet de vivre convenablement?	
Oui → PASSEZ A 41	85.2
Non	14.8
39. Est-ce qu'il vous oblige à faire certains sacrifices?	
Oui	13.3
Non → PASSEZ A 41	2.9
NR ou NAP	83.8
40. Dans quel domaine? ...	
nourriture ...	
Oui	3.3
Non	10.0
NR ou NAP	86.7
tabac, boissons alcooliques ...	
Oui	1.9
Non	11.4
NR ou NAP	86.7
vêtements ...	
Oui	71.0
Non	6.2
NR ou NAP	86.7
meublier ...	
Oui	7.1
Non	6.2
NR ou NAP	86.7
transport ...	
Oui	5.2
Non	8.1
NR ou NAP	86.7

loisirs ...	
Oui	8.1
Non	5.2
NR ou NAP	86.7
remèdes ...	
Oui	2.9
Non	10.5
NR ou NAP	86.7
voyages ...	
Oui	11.9
Non	1.4
NR ou NAP	86.7
autres ...	
Oui	1.0
Non	11.4
NR ou NAP	87.6
41. Quel montant mensuel supplémentaire vous serait nécessaire pour vivre sans vous priver?	
Aucun	43.8
\$ 1 à \$ 200	34.9
\$ 200 à \$ 500	12.9
\$ 500 à \$ 996	4.4
+ de \$ 996	2.9
NSP	2.9
NR	1.4
<u>Santé</u>	
Si vous le permettez, nous allons vous poser quelques questions concernant votre état de santé.	
42. Actuellement, diriez-vous que votre état de santé est ...	
excellent	13.8
bon	64.8
mauvais	19.0
très mauvais	1.9
NSP	0.5
43. A l'extérieur, vous déplacez-vous habituellement ...	
seul(e)	88.6
seul(e) avec une canne	1.9
accompagné(e) d'une autre personne	8.6
ne sors pas	1.0

44. Au cours des douze (12) derniers mois, avez-vous gardé le lit chez vous?	
continuellement	0.0
fréquemment	2.4
à quelques reprises	11.9
jamais	85.7
45. Avez-vous été hospitalisé(e) au cours des 12 derniers mois?	
Oui	14.3
Non PASSEZ A 47	85.7
46. Combien de temps a duré ce séjour? ...	
moins d'une semaine	5.2
une semaine à un mois	6.7
1 à 2 mois	0.5
plus de 2 mois	1.9
NR ou NAP	85.7
47A. Souffrez-vous d'une maladie plus ou moins sérieuse?	
Oui	42.9
Non	57.1
B. Est-ce que cette maladie nécessite des soins constants?	
Oui	29.5
Non	16.7
NSP	0.5
NR ou NAP	53.3
48A. Voyez-vous un médecin régulièrement? ...	
Oui	70.0
Non → PASSEZ A 49	29.5
NR ou NAP	0.5
B. A quelle fréquence? ...	
au moins une fois par mois	27.1
environ une fois par 2 mois	20.5
environ une fois par 6 mois	16.2
envrion une fois par année	6.7
NR ou NAP	29.5

Bien-être psychologique

Voici un certain nombre d'opinion sur la façon de décrire certaines impressions face à la vie. Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune d'entre elles.

49. A mesure que je vieillis les choses semblent moins pires que je m'attendais ...	
D'accord	56.7
Pas d'accord	40.5
NSP	2.9
50. J'ai eu plus de chance dans la vie que la plupart des gens que je connais ...	
D'accord	71.4
Pas d'accord	25.2
NSP	3.3
51. Actuellement, c'est la période la plus difficile de ma vie ..	
D'accord	36.7
Pas d'accord	61.0
NSP	1.9
NR	0.5
52. Les années actuelles sont mes plus belles années ...	
D'accord	53.8
Pas d'accord	40.5
NSP	5.2
NR	0.5
53. Tout ce que je fais est sans intérêt, monotone ...	
D'accord	30.5
Pas d'accord	67.1
NSP	2.4
54. Je suis assez satisfait(e) de ma vie quand j'y repense ...	
D'accord	90.0
Pas d'accord	9.0
NSP	1.0
55. En général, j'ai tendance à vivre au jour le jour ...	
D'accord	66.2
Pas d'accord	33.3
NSP	0.5

56. Quand je regarde en arrière, je me rends compte que je n'ai pas fait ce que je voulais ...	
D'accord	46.7
Pas d'accord	49.5
NSP	3.8
57. Comparé à d'autres personnes, j'ai le moral bas ...	
D'accord	20.5
Pas d'accord	79.0
NSP	0.5
58. Au cours de ma vie, j'ai réalisé pas mal ce que j'ai voulu ...	
D'accord	78.6
Pas d'accord	20.0
NSP	1.4
59. Notre société est loin de s'améliorer, elle empire ...	
D'accord	77.1
Pas d'accord	18.6
NSP	4.3

Criminalité

Maintenant, nous allons parler de questions touchant la criminalité à Montréal et dans votre quartier.

60. Quand vous pensez à un acte criminel, à quel genre d'acte pensez-vous?	
Meurtre	30.5
Viol, assaut sexuel, violeur	9.5
Violence contre la personne	16.7
Suicide	1.0
Vol, voleur	17.6
Vol par effraction	4.8
Vol avec violence (hold-up, vol à main armée)	6.2
Vandalisme	1.0
Incendie criminel	1.0
DÉlinquant, criminel, bandit, etc. (jeune voleur, révolté jeune drogué)	1.9
Causes individuelles: inné, maladie, dans le sang	
Causes sociales: famille, pauvreté, société, manque d'amour, chômage, vengeance	1.0
Gouvernements	0.5
Syndicats	

Vendeur de drogue	0.5
Fraude	0.5
Autre	1.0
Aucun	1.9
NSP	1.9
NR	2.9
61. Est-ce que la criminalité vous préoccupe ...	
beaucoup	28.6
assez	31.0
un peu	23.3
pas du tout	16.7
ne sais pas	
NR	0.5
62. Selon vous, est-ce que les crimes suivants sont fréquents dans votre quartier? ...	
1. Incendie criminel	
Oui	35.7
Non	61.4
NSP	2.9
2. Grossière indécence	
Oui	12.4
Non	84.3
NSP	3.3
3. Tentative de meurtre	
Oui	21.4
Non	75.2
NSP	3.3
4. Vandalisme	
Oui	52.4
Non	45.2
NSP	2.4
5. Vol de voiture	
Oui	27.6
Non	66.2
NSP	6.2
6. Vol à domicile	
Oui	64.3
Non	34.3
NSP	1.4
7. Vol dans la rue contre la personne	
Oui	51.9
Non	46.7
NSP	1.4

8. Vol avec violence	
Oui	31.9
Non	65.7
NSP	2.4
9. Vol à main armée	
Oui	38.1
Non	60.0
NSP	1.4
NR	0.5
10. Coups et blessures	
Oui	21.4
Non	72.2
NSP	3.3
11. Enlèvement ou prise d'otages	
Oui	2.4
Non	95.7
NSP	1.9
12. Fraude	
Oui	19.5
Non	77.1
NSP	3.3
13. Viol	
Oui	11.4
Non	85.2
NSP	3.3
63. De quel crime avez-vous le plus peur d'être victime?	
Meurtre, être tué(e)	8.1
Viol, assaut sexuel, être violé(e)	2.9
Agression, attaque, assaut, prise d'otage	33.3
Vol, être volé(e)	24.8
Vol par effraction	7.1
Vol avec violence, hold-up, vol à main armée	12.4
Fraude, escroquerie	
Vandalisme	0.5
Incendie criminel	1.0
Témoin d'un acte criminel	0.5
Exploitation par autrui	0.5
Aucun	7.1
NSP	1.0
NR	1.0

64. Est-ce qu'il vous arrive d'avoir peur d'un des actes suivants?

Avez-vous peur qu'on vole chez vous des objets pendant votre absence?

Oui 53.3

Non 46.7

Avez-vous peur qu'on vole votre voiture?

Oui 11.4

Non 21.9

NAP 66.7

Avez-vous peur que l'on vous vole dans la rue?

Oui 57.6

Non 41.9

NAP 0.5

Avez-vous peur que l'on vous attaque chez vous?

Oui 45.7

Non 54.3

Avez-vous peur que l'on vous attaque dans la rue?

Oui 59.0

Non 40.5

NAP 0.5

Avez-vous peur qu'un accident vous arrive?

Oui 43.3

Non 56.7

Avez-vous peur d'être malade?

Oui 40.0

Non 59.0

NAP 1.0

Avez-vous peur de manquer d'argent?

Oui 34.3

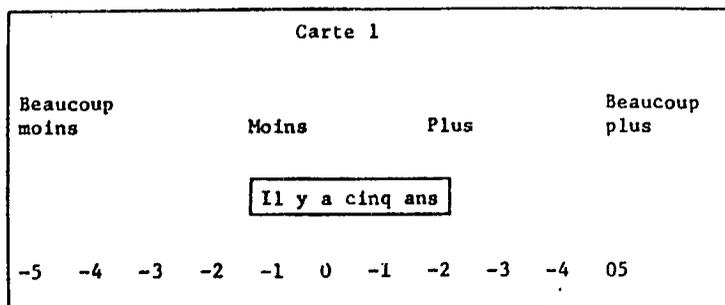
Non 65.7

Avez-vous peur d'être seul et isolé?

Oui 36.7

Non 63.3

65. Fixant au centre de l'échelle le taux de criminalité d'il y a cinq ans, pourriez-vous indiquer à l'aide de cette carte où, selon vous, le taux de criminalité peut aujourd'hui être situé (Carte 1)



Pour la ville de Montréal?

Il y a cinq ans

-1	6.27
-2	2.4
-3	1.0
-4	0.5
+1	2.9
+2	11.0
+3	20.5
+4	29.5
+5	24.3
NSP	1.9

Pour votre quartier?

Il y a cinq ans	21.4
-1	7.6
-2	3.3
-3	1.9
-5	1.0
+1	11.42
+2	17.6
+3	16.2
+4	4.8
+5	11.4
NSP	3.3

66. Ici, à _____, vous sentez-vous très, assez peu ou pas du tout en sécurité?
(quartier)

Très en sécurité	15.7
Assez en sécurité	66.2
Peu en sécurité	14.8
Pas du tout en sécurité	2.9
NSP	0.5

67. Est-ce qu'il y a des choses" que vous évitez de faire parce que vous avez peur du crime?	
Oui	31.4
Non → PASSEZ A 69	68.1
Ne sais pas → PASSEZ A 69	0.5
68. Lesquelles?	
Sortir sans argent, bourse et/ou autres valeurs	1.0
Sortir seul(e) le jour	
Sortir seul(e) le soir, la nuit	24.8
Fréquenter certains endroits (banques, magasins, bars, ruelles)	0.5
Prendre les transports en commun	1.0
Ne pas ouvrir à des inconnus ou bien verrouiller les portes	1.9
Autre	1.0
NR ou NAP	70.0
69. Evitez-vous de sortir seul(e) le soir, très souvent, souvent, rarement ou jamais?	
très souvent	40.5'
souvent	11.9
rarement	7.6
jamais	39.5
NR	0.5
70. Est-ce parce que vous avez peur du crime?	
Oui	49.0
Non	22.4
71. Avez-vous déjà songé à déménager parce que vous ne vous sentiez pas en sécurité ici?	
Oui	6.7
Non	93.3
72. Si vous étiez victime d'un crime, quelles sont les conséquences qui vous feraient le plus peur?	
Infirmité	29.0
Mort	10.5
Blessures de toutes sortes	24.8
Perturbations d'ordre psychologique	14.3
Aucune peur	1.4
N'y a jamais pensé	1.9
Pertes matérielles	0.5
Justice non rendue	0.5
Poursuite judiciaire	0.5
Vengeance	0.5
Aucun secours	1.0
Publicité	0.5
NSP	5.7
NR	9.0

73. Durant les cinq dernières années avez-vous fait quelque chose pour vous protéger contre le crime?	
Oui	33.8%
Non PASSEZ A 75	66.2
74. Qu'avez-vous fait?	
a) acheter un chien	
Oui	1.9
Non	31.4
b) acheter une arme NR ou NAP	66.9
Oui	1.0
Non	32.4
NR ou NAP	66.7
c) identifier vos objets	
Oui	11.9
Non	21.4
NR ou NAP	66.7
d) installer un système d'alarme	
Oui	4.3
Non	29.0
NR ou NAP	66.7
e) augmenter l'éclairage extérieur	
Oui	7.6
Non	25.2
NR ou NAP	67.1
f) installer un service de sécurité	
Oui	22.9
Non	10.5
NR ou NAP	66.7
g) renforcer les fenêtres et les portes	
Oui	12.4%
Non	21.4
NR ou NAP	66.2
h) autres	
Oui	9.0
Non	22.4
NR ou NAP	68.6
75. Lorsque vous quittez votre domicile plus d'un jour ou deux, vous organisez-vous pour ...	
a) demander à quelqu'un de surveiller votre domicile	
Oui	55.7
Non	41.0
NAP	3.3

b) prévenir la police ou le concierge de votre domicile		
Oui		14.8
Non		81.9
NAP		3.3
c) laisser la radio ouverte ou les lumières allumées pour faire croire qu'il y a quelqu'un		
Oui		65.2
Non		31.9
NAP		2.9
d) faire occuper votre logement		
Oui		10.5
Non		85.7
NAP		3.8
e) mettre les objets de valeur en lieu sûr		
Oui		37.6
Non		57.6
NAP		4.8
f) faire tondre la pelouse ou enlever la neige		
Oui		17.6
Non		35.7
NAP		46.7
SR		4.8
g) faire enlever ou arrêter le courrier		
Oui		21.9
Non		72.9
NAP		0.5
76. Pensez-vous que vous pourriez, seul(e) ou avec d'autres gens, faire quelque chose pour réduire la criminalité dans votre quartier ou votre voisinage?		
Oui		20.5
Non → PASSEZ A 78		70.5
Ne sais pas → PASSEZ A 78		9.0
77. Que pourriez-vous faire?		
Punir plus les criminels (peine de mort)		0.5
Recours à la police (demander plus de surveillance à la police, dénoncer, prévenir)		2.4
Prévention sociale (loisirs pour jeunes, centres de traitement, valeurs, éducation, information)		4.8
Participation à des groupes de surveillance (patrouille de citoyens, voisins, "anges-gardiens")		9.5
Mieux se protéger personnellement		
Aménagement de l'espace physique (éclairage, ruelles)		1.9
Autre		1.0
NR ou NAP		80.0

78. Maintenant, si vous pensez à une <u>personne criminelle</u> , à quel genre de personne pensez-vous?	
Meurtrier, meurtre	16.7
Voleur, viol, assaut sexuel	4.3
Violence contre la personne	4.8
Voleur à domicile	0.5
Voleur	19.5
Voleur avec violence	6.2
Autre crime: drogue, coups, vendeur de drogue	5.7
Pyromane	1.4
Malade déséquilibré, fou, anormal, irresponsable, sadique, cruel, dangereux, malheureux	7.1
Paresseux, veut pas travailler, vaurien	1.9
Alcoolique	
Récidiviste	1.0
Jeune, jeunes délinquants, voyou, jeunes drogués	13.3
Caractéristiques physiques (barbe, cheveux longs)	2.4
Bandit, gangster	1.4
Vendable	
Fraudeur	0.5
Aucun	1.9
NSP	6.7
NR	4.8
79. Voici un certain nombre d'opinions qu'on entend souvent sur les criminels ou les victimes d'actes criminels. Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune d'elles.	
a) La plupart des criminels sont des gens qui ont manqué d'affection	
D'accord	77.6
Pas d'accord	15.7
NSP	6.7
b) Le casier judiciaire est une protection pour les honnêtes gens; on sait à qui on a affaire	
D'accord	61.0
Pas d'accord	17.6
NSP	20.0
NR	1.4
c) Quand quelqu'un commet un délit, il est responsable, il n'avait pas à le faire	
D'accord	75.2%
Pas d'accord	17.6
NSP	7.1

d) Quelqu'un qui veut rester dans le droit chemin peut toujours y arriver	
D'accord	93.8
Pas d'accord	4.3
NSP	1.9
e) Les individus commettent des crimes parce que les tentations sont trop fortes	
D'accord	79.0
Pas d'accord	18.1
NSP	2.9
f) Le partage inégal des richesses pousse les gens à commettre des crimes	
D'accord	72.4
Pas d'accord	21.9
NSP	5.7
g) Quand on vient d'un milieu où il y a beaucoup de crimes, on a toutes les chances de devenir criminel	
D'accord	60.0
Pas d'accord	34.8
NSP	5.2
h) Ce sont les circonstances, plus que la personnalité, qui font que quelqu'un devient criminel	
D'accord	76.2
Pas d'accord	15.7
NSP	8.1
i) Pour certains enfants, quelle que soit l'éducation qu'on leur donne, il n'y a rien à faire, ils ont un mauvais fond	
D'accord	60.5
Pas d'accord	33.3
NSP	6.2
j) Beaucoup de criminels sont des malades qui ne sont pas responsables	
D'accord	70.5
Pas d'accord	25.7
NSP	3.8
k) Un criminel, même endurci, est toujours récupérable	
D'accord	49.5
Pas d'accord	41.4
NSP	9.0

80. Croyez-vous qu'on puisse réhabiliter (i.e. amener à reprendre une vie normale) tous les criminels, la plupart, quelques-uns seulement ou aucun?	
Tous	2.4
La plupart	19.0
Quelques-uns seulement	72.9
Aucun	3.8
Ne sais pas	1.9

Section victimologie

J'aimerais maintenant vous poser quelques questions sur certains incidents qui ont pu se produire dans votre entourage ou dans votre vie.

81. Est-ce qu'il y a, dans votre entourage, des gens qui vous causent des problèmes?	
Oui	5.7
Non → PASSEZ A 83	93.8
Ne sais pas → PASSEZ A 83	0.5
82. De quelle façon?	
Poursuites judiciaires	0.5
Téléphones obscènes	0.5
Harcèlement (intimidation)	1.0
Problèmes familiaux	1.4
Le voisinage	1.4
Autre	0.5
NR ou NAP	94.8
83. Depuis que vous avez 60 ans, est-ce que vous avez été victime d'un des délits suivants?	
a) Incendie criminel	
Oui	1.9
Non	98.1
b) Grossière indécence	
Oui	1.0
Non	99.0
c) Tentative de meurtre	
Oui	0.5
Non	99.5
d) Vandalisme	
Oui	8.1
Non	91.4
NSP	0.5

e) vol d'un objet par la force	
Oui	2.9
Non	97.1
f) vol sur personne	
Oui	3.3
Non	96.7
g) Cambriolage (vol à domicile)	
Oui	13.3
Non	86.7
h) Vol de voiture	
Oui	1.4
Non	78.1
NSP	2.9
NR	17.6
i) Damage à votre voiture	
Oui	4.3
Non	75.7
NSP	2.4
NR	17.6
j) Damage à votre propriété	
Oui	4.3
Non	91.9
NR	3.8
k) Coups et blessures	
Oui	0.5
Non	99.0
NR	0.5
l) Vol de sac à main ou portefeuille	
Oui	6.7
Non	92.9
NR	0.5
m) Vol de bijoux	
Oui	7.1
Non	92.4
NR	0.5
n) Enlèvement ou prise d'otage	
Non	100%
o) Fraude	
Oui	1.9
Non	98.1

p) Vol de chèques de pension	
Oui	1.9
Non	97.6
NR	0.5
q) Vol à main armée	
Oui	1.0
Non	99.0
r) Autres	
Oui	3.8
Non	92.9
NR	3.3*

<p>*NOTE A L'INTERVIEWER: SI AU MOINS UN "OUI" A LA QUESTION 83, POSEZ LES QUESTIONS SUIVANTES, SINON, PASSEZ A LA QUESTION 93.</p>
--

84. Ayant déjà été victime d'un crime, quelles en ont été les conséquences pour vous?

Pertes de biens	
Oui	16.2
Non	11.4
NR ou NAP	72.4
Perte d'argent	
Oui	14.3
Non	13.8
NR ou NAP	71.9
Blessures	
Oui	1.0
Non	27.1
NR ou NAP	71.9
Fractures	
Oui	2.4
Non	25.7
NR ou NAP	71.9
Peur, nervosité	
Oui	14.8
Non	13.3
NR ou NAP	71.9
Déménagement	
Oui	1.4
Non	26.2
NR ou NAP	72.4

Dommage à la propriété		
Oui	8.1	
Non	20.0	
NR ou NAP	71.9	
Autres		
Oui	1.4	
Non	23.8	
NR ou NAP	74.8	
85. Est-ce que ces événements criminels ont changé votre façon de vivre?		
Oui	7.6	
Non → PASSEZ A 87	20.0	
NR ou NAP	72.4	
86. De quelle façon?		
Nervosité accrue	5.2	
Privations de toutes sortes	1.0	
Actions préventives	1.0	
Agressivité accrue	0.5	
NR ou NAP	92.4	
87. Suite à cette (ces) infraction(s), avez-vous appelé la police?		
Oui PASSEZ A 89	17.6	
Non	10.5	
NR ou NAP	71.9	
88. Pourquoi?		
Non nécessaire, événements n'en valent pas la peine	4.8	
Fatalisme (ne change rien)	1.0	
Trop grande jeunesse des coupables	0.5	
Se débrouiller par soi-même (recours en justice)	1.0	
Recours à quelqu'un d'autre	1.0	
Non disponibilité	0.5	
Autre	0.5	
NR ou NAP	91.0	
89. Avez-vous été satisfait(e) de la façon dont elle a traité l'incident?		
Oui → PASSEZ A 91	15.2	
Non	1.9	
Ne sais pas → PASSEZ A 91	0.5	
NR ou NAP	82.4	
90. Pourquoi?		
Rejet du blâme sur soi	0.5	
Longue attente, lenteur du service	0.5	
Cause non suivie	0.5	
NR ou NAP	98.6	

91. Durant les 12 derniers mois, avez-vous eu affaire à la police pour autre chose que ces événements déjà mentionnés?	
Oui	5.27
Non PASSEZ A 93	94.3
NR	0.5
92. Pourquoi?	
Vandalisme	0.5
Contravention	1.0
Atteinte à la propriété	0.5
Accidents légers	1.0
Tentatives de vol	1.0
Convocation à la cour	0.5
Problèmes familiaux	0.5
NR ou NAP	95.2
93. Est-ce que vous lisez les faits divers concernant les crimes?	
Oui	58.1
Non	41.9
94. Est-ce qu'un membre de votre famille a déjà été victime d'un meurtre ou d'une tentative de meurtre?	
Oui	3.8
Non	95.7
NR	0.5
95. Depuis un an, est-ce que des membres de votre parenté ou de vos connaissances ont été victimes de crime?	
Parenté	
Oui	10.0
Non	90.0
Voisins	
Oui	8.1
Non	91.0
NSP	1.0
Connaissances	
Oui	7.6
Non	92.4
Autres	
Oui	1.4
Non	90.0
NR	8.6

Les questions suivantes portent sur la justice et sur les différentes mesures prises à l'égard des gens qui agissent contre la loi.

96. D'abord, diriez-vous que vous êtes satisfait(e) ou insatisfait(e) des policiers en ce qui concerne les aspects suivants?

La recherche des criminels

Satisfait(e)	68.1
Insatisfait(e)	15.7
NSP	15.7
NR	0.5

Le maintien de la sécurité là où vous habitez

Satisfait(e)	82.9
Insatisfait(e)	13.3
NSP	3.8

La rapidité de répondre aux appels d'urgence

Satisfait(e)	70.0
Insatisfait(e)	11.0
NSP	19.0

Le contrôle de la circulation

Satisfait(e)	81.0
Insatisfait(e)	5.2
NSP	13.8

La protection de vos biens

Satisfait(e)	79.5
Insatisfait(e)	8.6
NSP	11.9

97. Voici différentes opinions sur le système de justice au Canada. Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune d'elles?

a) La justice est tellement compliquée qu'on n'y comprend rien

D'accord	82.4
Pas d'accord	11.9
NSP	5.7

b) Si je devais aller en cour, en tant que victime, je suis certain(e) que je ne serais pas bien traité(e)

D'accord	27.1
Pas d'accord	50.0
NSP	22.9

c) La justice actuelle favorise plus les riches que les pauvres

D'accord	60.5
Pas d'accord	26.7
NSP	12.9

d) Un coupable peut toujours s'en sortir s'il a un bon avocat	
D'accord	86.7%
Pas d'accord	10.5
NSP	2.9
e) Quand on a affaire à la cour, on a l'impression que tout est jugé d'avance	
D'accord	41.4
Pas d'accord	34.4
NSP	24.3
f) La cour traite mieux les accusés que les victimes	
D'accord	40.0
Pas d'accord	24.3
NSP	35.7
g) Les lois actuelles sont en retard par rapport à la vie moderne	
D'accord	64.8
Pas d'accord	17.1
NSP	18.1
98. En général, diriez-vous que les sentences prononcées par la cour sont ...	
trop sévères	2.4
juste assez sévères	12.4
pas assez sévères	69.5
ne sais pas	15.2
NR	0.5
99. A quel type de criminel pensiez-vous quand vous avez répondu à cette dernière question?	
Intention, préméditation, consciemment	
Influence de l'alcool, drogue, narcotique	1.4
Récidiviste	2.4%
Sadique, malade	1.0
Jeunes	2.4
Adultes qui martyrisent les enfants	1.0
Assaillants (à la maison, rue)	1.9
Meurtrier	38.6
Voleur	7.6
Homosexuel (abusent des enfants)	2.4
Voleur	22.4
Fraudeur	0.5
Prisonniers, mutins	1.4
Homicide involontaire	0.5
Attentat à la pudeur	0.5
Aucun	0.5
NSP	3.8
NR	11.9

100.	Voici un certain nombre d'opinions sur les prisons et les pénitenciers. Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune d'elles?	
a)	En mettant des gens en prison, on en fait des criminels	
	D'accord	53.8
	Pas d'accord	34.3
	NSP	11.9
b)	De nos jours, les prisons sont de véritables hôtels	
	D'accord	63.8
	Pas d'accord	16.2
	NSP	20.0
c)	La prison devrait servir uniquement pour les criminels violents	
	D'accord	67.1
	Pas d'accord	24.8
	NSP	7.6
	NR	0.5
d)	La prison aide les criminels à reprendre une vie normale	
	D'accord	32.9
	Pas d'accord	54.8
	NSP	12.4
e)	C'est inhumain de garder les gens en prison 25 ans	
	D'accord	39.0
	Pas d'accord	54.3
	NSP	6.7
f)	La prison est la meilleure solution pour diminuer le crime	
	D'accord	44.8
	Pas d'accord	43.8
	NSP	11.4
g)	Les longues sentences d'emprisonnement font plus de tort que de bien	
	D'accord	56.7
	Pas d'accord	29.5
	NSP	13.8
h)	Un criminel, même endurci, est toujours récupérable	
	D'accord	44.3
	Pas d'accord	47.6
	NSP	8.1
101.	Voici différentes opinions sur la peine de mort.	
	Laquelle partagez-vous?	

Je suis tout à fait pour la peine de mort	41.9
Je suis plutôt pour la peine de mort	29.0
Je suis plutôt contre la peine de mort	12.4
Je suis tout à fait contre la peine de mort	14.3
NSP	2.4

Visions du monde

102. Voici différentes opinions sur la société dans laquelle on vit. Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec chacune d'elles?

a) Le gouvernement devrait dépenser plus d'argent pour aider les personnes défavorisées	
D'accord	79.5
Pas d'accord	16.2
NSP	4.3
b) On peut faire confiance à la plupart des gens	
D'accord	48.6
Pas d'accord	49.0
NSP	2.4
c) Il vaut mieux garder les choses telles qu'elles sont plutôt que d'essayer des choses dont on n'est pas sûr	
D'accord	75.7
Pas d'accord	16.2
NSP	8.1
d) Il faudrait un gouvernement plus autoritaire pour mieux assurer l'ordre public	
D'accord	66.7
Pas d'accord	20.5
NSP	12.4
NR	0.5
e) Les femmes qui ont des enfants doivent rester à la maison pour s'en occuper	
D'accord	77.1
Pas d'accord	18.6
NSP	3.8
NR	0.5
f) Actuellement, les gens ne respectent plus rien	
D'accord	81.4%
Pas d'accord	15.7
NSP	2.4
NR	0.5

g) Dans notre société, les gens pauvres le sont parce qu'ils le veulent bien	
D'accord	32.9
Pas d'accord	61.9
NSP	5.2
h) Les citoyens ont avantage à laisser les experts régler les problèmes de la société	
D'accord	64.8
Pas d'accord	24.3
NSP	11.0
i) Il y a tellement de façons de vivre aujourd'hui qu'on ne sait plus ce qu'il faut faire	
D'accord	71.0
Pas d'accord	24.3
NSP	4.8
j) Les gens sont ce qu'ils sont, on ne peut espérer les changer	
D'accord	61.0
Pas d'accord	37.1
NSP	1.9
k) C'est aux citoyens eux-mêmes à régler les problèmes de leur communauté	
D'accord	73.8
Pas d'accord	22.9
NSP	3.3
l) Si ça va mal aujourd'hui, c'est parce que la famille ne joue plus le même rôle qu'autrefois	
D'accord	88.17
Pas d'accord	8.1
NSP	3.8
m) Dans notre société, les homosexuels devraient être acceptés comme tout le monde	
D'accord	56.7
Pas d'accord	37.1
NSP	6.2

Merci de votre collaboration.

SOL.GEN CANADA LIB/BIBLIO



0000010012

LIBRARY
MINISTRY OF THE SOLICITOR
GENERAL OF CANADA

DEC 29 1987

BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DU SOLICITEUR
GÉNÉRAL DU CANADA
OTTAWA, ONTARIO
CANADA K1A 6P6

DATE DUE	
HV Cousineau, Marie-Marthe. 6250.4 Le crime, la justice et .A34 les personnes agées. C69 1987	
DATE	ISSUED TO
OCT 20 1989	CCSD

HV Cousineau, Marie-Marthe.
 6250.4 Le crime, la justice et
 .A34 les personnes agées.
 C69
 1987

